



**L'ÉCHO**  
DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE

23e année



**L'ÉCHO**  
DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

PAPINEAU

e numéro

La création des zecs, jalon important de  
l'histoire des Hautes-Laurentides



**L'ÉCHO**  
DE LA LIÈVRE

MONT-LAUR

POUR LE PROGRES DE

25e année — No 49

Michel Hénault



**L'ÉCHO**  
DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

POUR LE PROGRES DES COMTÉS DE LAURENTIDES: LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU



**L'ÉCHO**  
DE LA LIÈVRE

MONT-LAURIER

Pour le développement du comté de Labelle

1980 25c le numéro

## NOTE AU LECTEUR

Ce document a été conçu pour être lu principalement à l'écran ce qui permet d'agrandir le texte notamment pour les pages complètes. En revanche, les articles de petite dimension ont été agrandis.

HÉNAULT, M. 2024. La création des zecs, jalon important de l'histoire des Hautes-Laurentides, une revue du journal *L'Écho de la Lièvre* de 1975 à 1980. Recherche en collaboration avec la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, 82 pages.

<https://shghl.ca/dossiersderecherche/>

Pour correspondance : [revues.echodelalievre@gmail.com](mailto:revues.echodelalievre@gmail.com)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-9823067-0-7 (PDF)

# RÉSUMÉ

Cette revue du journal hebdomadaire *L'Écho de la Lièvre* de mai 1975 à juin 1980 expose l'histoire de la création dans les Laurentides des zones d'exploitation contrôlée (zecs), des territoires forestiers où la chasse et la pêche était auparavant réservées aux détenteurs de bail de club privé. La création des zecs a ainsi nécessité l'abolition de ces droits exclusifs, ce qui ne s'est pas déroulé sans moultes discussions, suivie de la désignation des territoires et la mise en place de conseils d'administration impliquant les usagers. La revue de presse couvre la période de 5 ans au cours de laquelle s'est déroulée cette gigantesque opération qui a réellement modifié l'accessibilité aux ressources fauniques.

# TABLE DES MATIÈRES

Résumé	3
Table des matières	4
Prologue	5
Cartes des clubs privés	6
Revue de presse	9
Épilogue	79
Carte des zecs en 2024	80
Remerciements – Pour en savoir plus	81

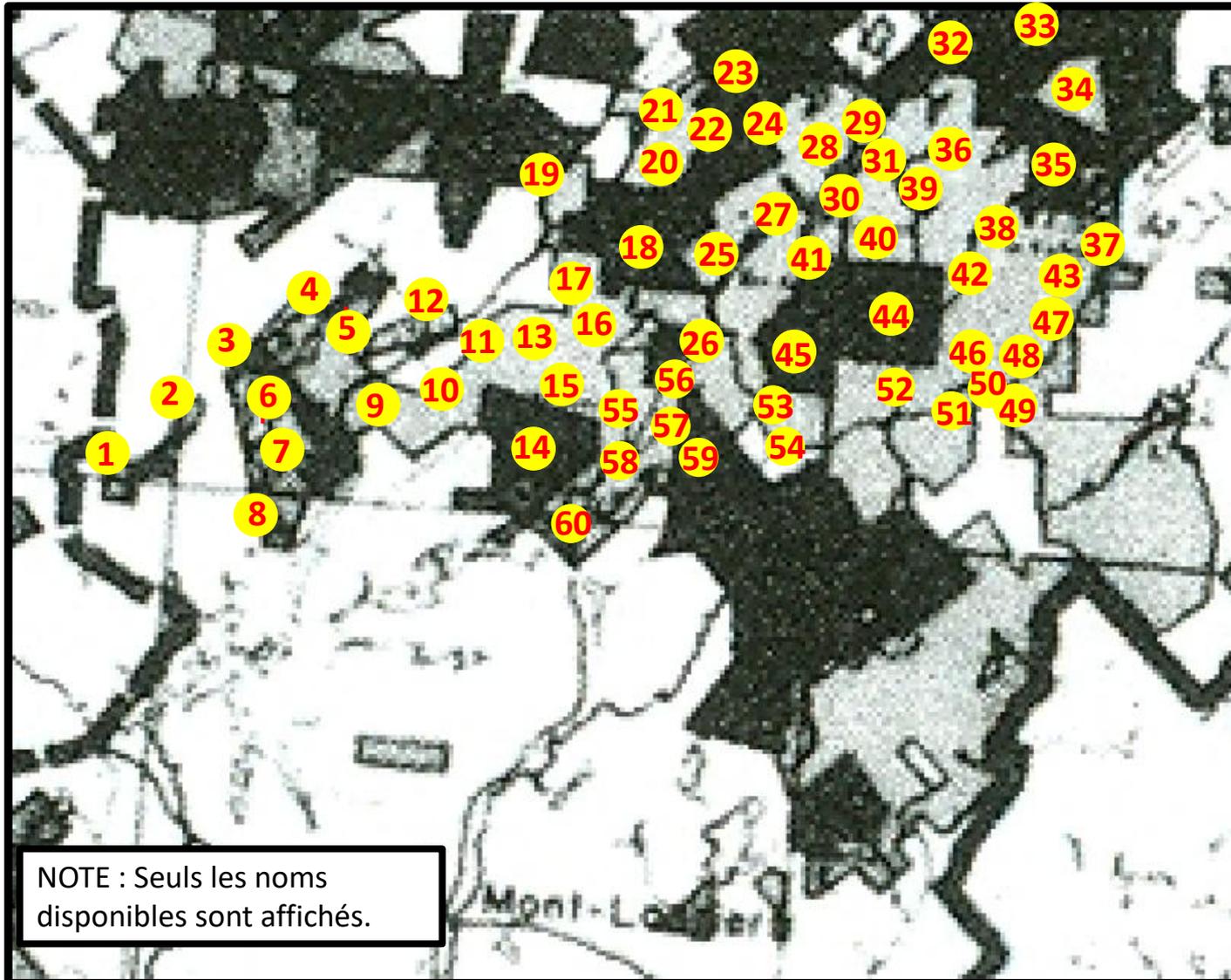
# PROLOGUE

À travers les articles publiés par l'hebdomadaire régional *L'Écho de la Lièvre*, le lecteur pourra percevoir l'effervescence sociale suscitée dans les Hautes-Laurentides par l'abolition des clubs privés et la création des zones d'exploitation contrôlée, depuis appelées zecs. Stimulée par les actions du *Mouvement pour l'abolition des clubs de chasse et pêche privés situés sur les territoires de la couronne*, lancé en 1970 (Poupart 1971), et l'Opération Accessibilité, débutée en 1971, cette volonté collective visait l'accessibilité depuis longtemps souhaitée au territoire forestier et à ses ressources fauniques, dont une grande partie était réservée aux locataires de ces clubs (Cartes 1 et 2). L'ampleur des articles, les lettres ouvertes, les titres à la une et les prises de position politique témoignent de l'importance que le milieu régional a accordé à l'opération, ces zecs représentant 25% du territoire des Laurentides. Ce gigantesque chantier a aussi donné naissance au Québec à une nouvelle génération de biologistes qui ont collaboré avec les acteurs régionaux lors de l'Opération Gestion Faune comme on l'appelait à l'époque afin de mettre en place une structure unique de gestion faunique par des bénévoles qui perdure encore aujourd'hui.

# Carte 1 Les clubs sous bail en 1976



# Carte 2 Noms des clubs

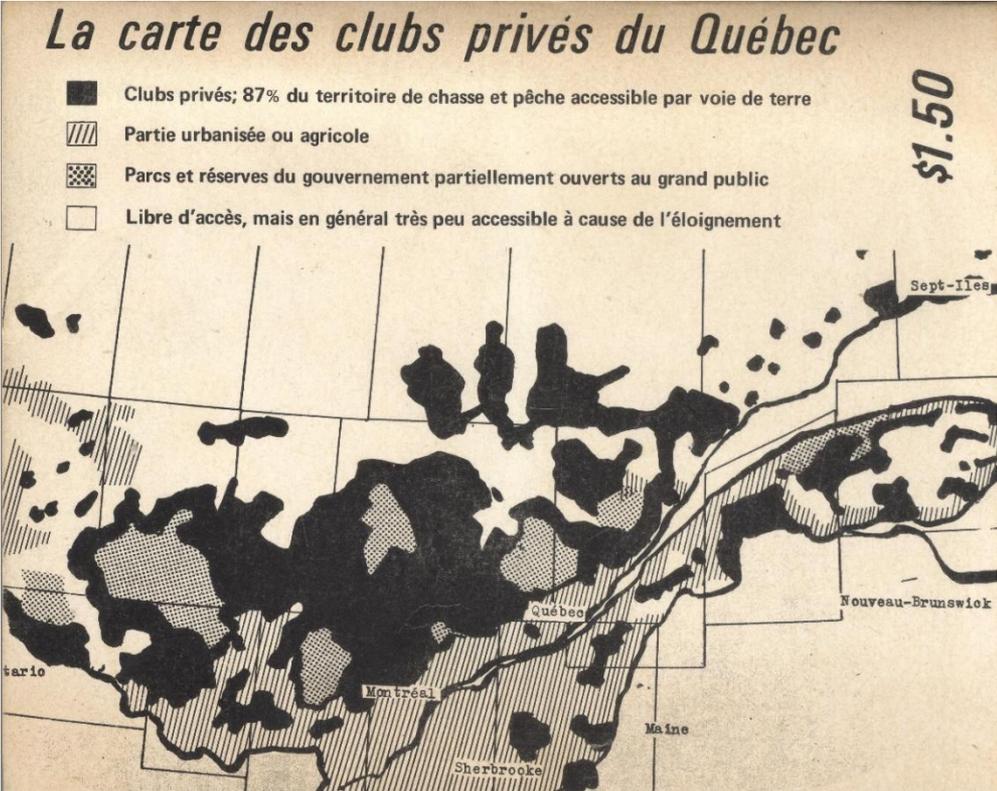
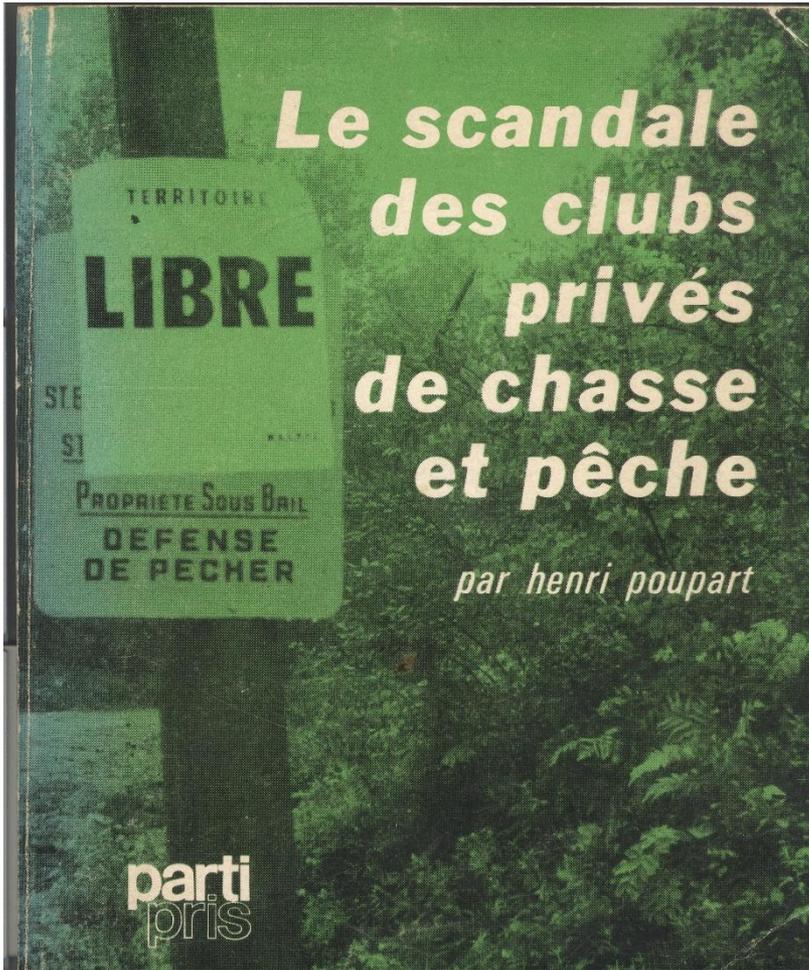


# Les clubs privés et commerciaux dans les Hautes-Laurentides

No	Nom	No	Nom	No	Nom	No	Nom
1	Kilrea	16	Petit Model	31	Des Cascades	46	Du Gris
2	C.I.P. Petashgiawa	17	Néolite	32	Iredale *	47	Gooseneck
3	Montarville	18	Vanier *	33	Margaret *	48	Mazanaskwa
4	Wawati	19	Monloucyrac	34	Varode	49	Nahtoya
5	Gatineau Rod & Gun	20	Andalousie	35	Lac Toulouse *	50	Aga
6	Bruyère *	21	Geldert	36	Hedrolar	51	Syca
7	Petawaganiah	22	Gatineau Rod & Gun	37	Lac Culotte	52	Nicha
8	Pat Sheehan	23	Fer à cheval *	38	Allusarco	53	Connor
9	Toro	24	Sept Patriotes *	39	Jolicoeur	54	Ferme-Neuve
10	Jackson	25	Blansky	40	Normandie	55	Busby
11	Rapides chantants	26	Maskoutain	41	Buckfever	56	J.B. Bigras
12	Michomis	27	Mitchinamécus	42	Aventuriers	57	Agilou
13	Thompson	28	Nikolac	43	Waterloo	58	Adelande
14	Notawissi *	29	Picardie	44	Lounan *	59	Menjo *
15	Gigot	30	Erranc	45	Arthur Scott *	60	Lac D'Argent

\* Clubs commerciaux devenus pourvoies à droits exclusifs de chasse, pêche et piégeage

1971



La création des zecs, jalon important de l'histoire des Hautes-Laurentides

**REFLET des Laurentides**

POUR LE PROGRES DES COMTES DE LABELLE, GATINEAU, PAPINEAU ET TERREBONNE

19e année — No 48

MONT-LAURIER, MERCREDI 24 MARS 1971

10¢ le numéro

# OPÉRATION ACCESSIBILITÉ

DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE TOURISTIQUE  
DANS LES RÉGIONS DE GATINEAU-LABELLE

**UNE RÉFORME DEVENUE INDISPENSABLE PAR SUITE  
DE L'ÉVOLUTION RAPIDE DES LOISIRS DE PLEIN AIR**

L'avenir des clubs commerciaux, en général, paraît imprécis, mais ne semble pas menacé pour le moment. "Il ne s'agit pas d'abolir tout simplement les clubs privés, déclare Mme Casgrain, mais bien d'évaluer les besoins de la population et de la satisfaire". Le ministère prévoit que l'aménagement de ces parcs pourra être réalisé d'ici trois ans. 183 lacs et deux rivières seront libérés dans le Parc de Labelle.



Mme Claire Kirkland-Casgrain,  
ministre du Tourisme, de la Chasse  
et de la Pêche.

On évalue à 250,000 le nombre de pêcheurs et chasseurs de Montréal et de la région de Hull, qui envahiront les nouveaux parcs de Labelle, de Gatineau et du lac "31 milles." Dans ces endroits, la pêche et la chasse seront contrôlées par les officiers du ministère du Tourisme - 22 clubs privés et quelques clubs commerciaux disparaîtront dans le parc de Labelle. Engagement de plusieurs employés permanents.

**Un nouvel essor rapide pour l'économie de nos régions** (page 19)

# L'OPÉRATION ACCESSIBILITÉ

## SERA UN APPORT CONSIDÉRABLE AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA RÉGION, SI NOUS LE VOULONS

Faute d'espace, nous ne publierons cette semaine, que le texte de la conférence prononcée par Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, lors du souper de la Chambre de Commerce des Laurentides, tenu à l'Auberge du Painchaud, samedi soir dernier, le 20 mars, à Lac Saguay, devant quelque 250 convives.

La semaine prochaine, nous publierons un résumé des réponses que le ministre a donné aux nombreux convives qui lui ont posé des questions sur les réformes que le ministère a décidé de faire subir aux anciennes structures dans l'organisation de la classe, du tourisme et de la pêche.

Ci-dessous, la conférence prononcée par Mme Casgrain:

La première intention qui nous vient à l'esprit lorsque l'on vient vous rendre visite dans votre beau coin de pays, c'est d'abord de songer à la vocation touristique naturelle des Laurentides.

En effet, depuis le début des années 20 les Laurentides montréalaises s'animent l'hiver comme l'été. Dès cette époque, le train de neige amenait jusqu'à 30,000 skieurs chaque fin de semaine dans les régions de Saint-Sauveur, Shawbridge, Piedmont et Val-Morin.

Depuis une quinzaine d'années, l'activité touristique des Laurentides s'est intensifiée au point de faire de cette région la première région touristique du Québec tant par le nombre que par la variété des attractions et des équipements. Qu'il suffise d'un indice pour mettre ce fait en évidence.

1-3 des capacités d'Hébergement

m'amène à vous parler plus précisément d'une autre des ressources touristiques de la région.

### Programme d'accessibilité

J'ai eu l'occasion, il y a une semaine de rendre publique la première phase d'un vaste programme d'accessibilité des territoires de chasse et de pêche. La proximité du parc de Labelle et de cette partie du Parc du Mont-Tremblant, dans laquelle nous prévoyons faire de nouveaux aménagements sont sûrement de nature à éveiller votre intérêt.

C'est pourquoi j'ai pensé vous résumer d'abord les principes d'actions qui nous ont amenés à agir comme nous l'avons fait.

Nous nous trouvons en face de deux grandes théories qui s'affrontaient. La première basée sur un principe idéologique sûrement défendable, serait que l'on rende



Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a rencontré de nombreux amis libéraux et autres, lors du souper-causerie de la Chambre de Commerce des Laurentides, à l'Hôtel du Painchaud, à Lac Saguay, samedi dernier, le 20 mars. Conférencière invitée, Mme Casgrain a tracé un tableau réaliste du programme touristique de son ministère et elle a su convaincre ses auditeurs que le sport de la chasse et de la pêche, que les aménagements touristiques en général, dans notre ère d'évolution rapide des loisirs de plein air, devaient prendre un nouveau départ et se donner un nouveau visage. En lisant le texte de sa conférence, nos lec-

teurs réaliseront que l'OPERATION ACCESSIBILITE est urgente. Nous voyons, ci-dessus, le ministre, en compagnie de M. Benoît Robidoux, maire de l'Annonciation et ex-candidat libéral dans Labelle, M. le maire Gaston Bourdon, de Mont-Laurier, M. François Dufresne, président de l'Association libérale provinciale de Labelle, M. Patrick Ryan, ingénieur, qui s'est acquitté de ses fonctions de maître de cérémonie avec brio. Assis, M. Robert Painchaud, maire de Lac Saguay, qui a présenté la conférencière, M. Jacques Rolland, président de la Chambre de Commerce des Laurentides, qui a souhaité la bienvenue au ministre.

1971

**1-3 des capacités d'Hébergement**

Cette infime partie du Québec possède le 1-3 des capacités d'hébergement de la province, bien que sa population ne constitue que 3p.c. de celle du Québec. C'est une des seules régions touristiques où l'on peut dire que les ressources naturelles ont été aménagées de façon intéressante afin d'y permettre la commercialisation.

Pour toutes ces raisons dont on serait tenté de mettre en lumière les ressources nouvelles que nous sommes à inventer pour le plus grand bénéfice de ceux qui vivent de cette industrie, l'organisation de la première partie d'un guide des agents de voyage, par la réalisation d'un répertoire des semaines de ski à forfait; la construction de nouveaux locaux au coût de \$4.5 millions pour l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie; la rénovation de notre industrie de l'artisanat, en particulier par le recours à une vaste promotion dans le cadre de Terre des Hommes l'an prochain; la publication du répertoire des hôtels, tout cela réalisé en dedans de 10 mois d'activités au sein du ministère, constitue un agréable bilan dont il me fait plaisir de faire brièvement état devant vous.

Mais cependant, l'actualité

un principe idéologique sûrement défendable, serait que l'on rende aux Québécois des territoires qui leur revenaient en droit. Ce principe appliqué avec dogmatisme en amenait plus d'un à demander l'abolition de tous les clubs privés de chasse et de pêche.

**Les clubs privés**

D'un autre côté, ceux qui connaissant l'histoire, savaient que les clubs privés avaient été créés pour aider au Gouvernement, démuné de moyens, à assurer la conservation de la Faune, soutenaient que l'abolition des clubs privés dans le Québec engendrerait une destruction fatale de la faune dans les régions les plus intéressantes. Nous croyons que ces esprits pragmatiques parlaient aussi à bon droit.

Notre tâche la plus délicate consistait à trouver le moyen de satisfaire, et le principe et la conservation.

**L'accès aux territoires**

Pour y parvenir, nos études nous ont amenés à constater qu'il ne fallait pas se limiter à étudier le problème des clubs privés en soit. Il ne fallait même pas se limiter à poser le problème sous la forme d'une démocratisation des

prendre un nouveau départ et se donner un nouveau visage. En lisant le texte de sa conférence, nos lec-

territoires de chasse et de pêche, car dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait de principes si vastes et si généreux que les ressources, non seulement financières mais aussi en hommes, ne pouvaient la supporter.

Nous en sommes donc venus à poser le problème sous un angle tout à fait neuf dans le débat. Au lieu de parler de libération de

Commerce des Laurentides, qui a souhaité la venue au ministre.

territoires, au lieu de parler de démocratisation des territoires, nous nous sommes mis à penser en terme d'accessibilité aux territoires et je pense que c'était bien là le fond du problème: Donner à ces populations de la région la plus dense du Québec, l'accès à des territoires suffisamment nombreux et suffisamment riches pour répondre aux besoins de cette

région. Il ne s'agissait donc pas de libérer les clubs privés pour bien d'évaluer les besoins de la population et de la satisfaire. Des études statistiques nous ont permis d'établir quels étaient les besoins de cette population en terme de jours-homme-chasse et en terme de jours-homme-pêche.

(Suite à la page 6)

**QUE PEUT FAIRE NOTRE RÉGION POUR PARTICIPER À LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION ACCESSIBILITÉ ET QUELS PROFITS EN RETIRERONS-NOUS?**

Dans nos prochains articles sur l'évolution des structures de l'organisation touristique dans notre région, nous publierons des interviews et des reportages, afin de savoir dans quelle mesure la population pourra bénéficier économiquement et "sportivement" de ces transformations.



Plus de 200 convives, représentant toutes les chambres de Commerce locales des Laurentides, les autorités municipales du comté Labelle ont assisté, samedi soir dernier, le 20 mars, au super-bénéfice de la Chambre des Laurentides, à l'Auberge du Painchaud, à Lac Sagouay, où ils ont eu le plaisir d'entendre Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre du Tourisme, de la chasse et de la Pêche, conférencière invitée. Mme Casgrain était accompagnée de plusieurs hauts fonctionnaires de son ministère. Ces derniers ont participé également au forum qui a suivi la conférence. Première photo, dans l'ordre habituel: MM. Denis Lebeau, vice-président de l'Association libérale de Labelle, le Dr Lemieux, biologiste en chef du ministère



susmentionné, M. Brown, sous-ministre, M. Réal Monette, secrétaire de l'Association libérale de Labelle. Au centre, le ministre en compagnie de M. Jacques Rolland, du Dr Jean-Claude Paquette, maire de Ferme-Neuve et préfet du comté Labelle; à droite, l'ex-candidat du parti libéral dans notre comté, en 1962, M. Henri Jolicoeur, de Chute St-Philippe, rencontre des amis, M. Leduc, propriétaire de l'Auberge du Painchaud, et M. Robert Painchaud, maire de Lac Sagouay. Me Henri Courtemanche, avocat de Mont-Laurier, a remercié la conférencière avec humour et toute l'habileté oratoire qu'on lui connaît.

## - L'opération ...

(Suite de la page 19)

### Les distances

Elles nous ont permis d'établir aussi qu'elle était la distance que les chasseurs et les pêcheurs de la zone urbaine pourraient franchir pour aller passer une journée de chasse ou de pêche dans les territoires que nous rendrions accessibles.

Ensuite, en coopération avec les biologistes sur le terrain, avec les gardes-chasse, avec les chefs de district, nous avons identifié toutes les ressources connues dans ces territoires.

Après l'analyse de ces ressources, nous avons fait ressortir les huit grands projets que je rendais publics vendredi dernier.

### Les huit projets

Ces huit projets, je peux, à nouveau, les résumer brièvement:

Premièrement: Des sites d'accès seront aménagés aux abords des Lacs Saint-François, Saint-Louis, Saint-Pierre et des Deux-Montagnes ainsi qu'en bordure de la rivière des Prairies à Saint-Vincent-de-Paul.

Deuxièmement: Des points d'accès et des accommodations essentielles seront aménagés aux lacs et rivières suivants: Le lac Seize-Iles, le lac Bark, le lac Tremblant, le lac Nominique, la rivière Rouge (cours inférieur), la rivière Noire (au nord de Sainte-Emilie), le lac Maskinongé (St-Gabriel-de-Brandon), le lac Kiamika via Chute Saint-Philippe, le lac Kiamika via Parc de Sainte-Véronique, le lac Taureau via Saint-Michel-des-Saints.

Troisièmement: Le ministère ouvrira au grand public les lacs 31 milles et Pémichangan.

Quatrièmement: Le parc de Papineau sera enfin aménagé et ouvert au public.

Cinquièmement: Le ministère créera le parc de Labelle, sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

Sixièmement: Les régions sous-exploitées du parc du Mont-Tremblant seront mises en valeur.

Septièmement: Le ministère créera au sud-est du parc du Mont-Tremblant le parc de Joliette d'une superficie de 215 milles carrés.

Huitièmement: Du côté de St-Alexis-des-Monts, sur une région de plus de 700 milles carrés nous créerons le parc de Mastigouche.

Je tiens à signaler que la réalisation complète de ces projets offre une possibilité annuelle de 545,000 jours-homme de pêche et 110,000 jours-homme de chasse.

Toutes les principales opérations doivent être entreprises cette année et terminées d'ici 3 ans, au coût de \$9.5 millions. Le programme permettra de créer 180 nouveaux emplois permanents.

Nous aurons ainsi ouvert 3,000 milles carrés de territoire qui s'ajoutent aux 25,000 milles carrés de parcs aménagés au sud du 52ième parallèle.

Je tiens à signaler à nouveau que l'impératif auquel nous nous sommes pliés, ce n'était pas d'abolir les clubs privés pour le plaisir de le faire mais bien plutôt de fournir aux populations de la zone prioritaire de Montréal des ressources pouvant répondre aux besoins réels de cette population.

Je crois que c'est la seule façon que nous ayons d'ouvrir des territoires de chasse et de pêche tout en assurant la conservation de la faune à un coût raisonnable.

### Le Parc de Labelle

La création du parc de Labelle qui est juste à proximité de votre région fournira annuellement 25,000 jours-homme de pêche.

La truite mouchetée et le chevreuil abondent dans ce territoire situé au nord du parc de Papineau, à environ deux heures d'automobile de Montréal. Il s'agit d'une étendue de 366 milles carrés, actuellement réservée ou louée à 22 locataires recevant annuellement environ 500 membres et leurs invités. On y compte quelque 183 lacs et deux rivières.

A ce potentiel s'ajoute une possibilité de 8,000 jours-homme de chasse contrôlée au chevreuil et de 21,000 jours-homme de chasse au petit gibier.

Le ministère choisit de transformer ce territoire en parc parce que la truite mouchetée et le chevreuil sont deux espèces recherchées et particulièrement vulnérables à la surexploitation.

Il convient donc d'exercer un contrôle sévère et efficace de l'exploitation de la faune et la formule d'un parc est tout indiquée.

Comme dans le cas des autres nouveaux parcs qui seront créés dans le cadre de la même étape de l'opération d'accessibilité des territoires, il s'y pratiquera de la pêche et de la chasse quotidiennes moyennant un coût raisonnable à la portée des bourses de la clientèle.

### Maintien du Cheptel

La division de l'aménagement de la faune favorisera le maintien d'un bon cheptel faunique par des travaux d'expertise, des inventaires et des ensemencements.

Il y aura neuf postes d'accueil localisés aux divers points d'accès du parc de Labelle.

Le parc du Mont-Tremblant, situé également dans votre région, va être l'objet de travaux d'aménagement de la part du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, en vue d'aboutir à un développement plus complet de ses possibilités et à leur utilisation plus intensive par le public, douze mois par année.

Ce territoire de 990 milles carrés justement renommé pour la variété de son relief et la beauté de ses paysages, est considéré sous-développé et sous-exploité, particulièrement dans sa partie nord.

### Les jours-homme

On estime que les travaux d'aménagement qui seront faits permettront d'exploiter un potentiel additionnel de 20,000 jours-homme de pêche par année dans une région où foisonnent la truite mouchetée, la truite grise et le brochet. Ces travaux devraient également permettre d'exploiter un potentiel de 5,000 jours-homme de chasse pour le gros gibier et de 20,000 jours-homme de chasse pour le petit gibier. Le parc compte une population assez substantielle d'originaux.

En vue de prévenir la surexploitation, le ministère limitera la durée des saisons de pêche et de chasse ainsi que le nombre de prises ou abats.

En plus des avantages offerts aux pêcheurs et aux chasseurs, on estime que le nouvel aménagement du parc offrira 140,000 jours de récréation aux amateurs de la vie au grand air.

Comme dans les autres territoires, on fera l'aménagement adéquat de toutes les espèces de gibier. Le parc aura cinq centres de réception. Le présent projet permettra de déboucher ultérieurement dans une deuxième étape, sur un agrandissement du parc.

### Les populations urbaines.

Je crois que la réalisation de ces projets du ministère, en plus de résoudre un grave problème social qui se posait surtout aux populations urbaines permettra d'activer dans une grande mesure la vie touristique des régions concernées.

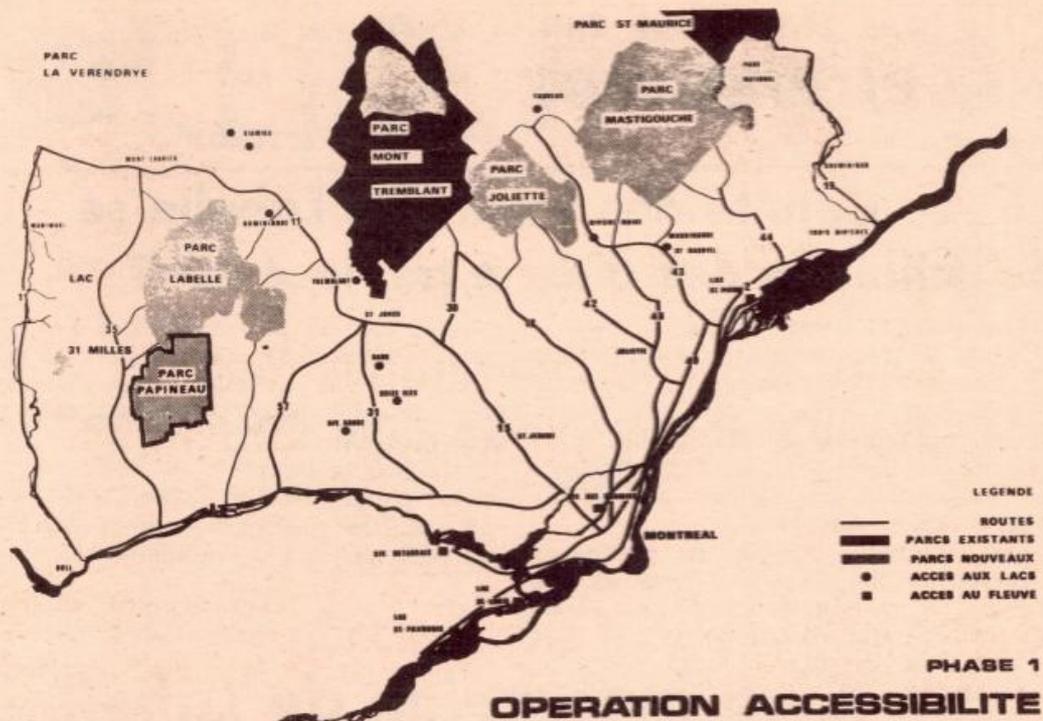
En ce sens, je crois que les hôteliers des Laurentides qui ont déjà tout lieu d'être satisfaits des saisons d'été et d'hiver, trouveront par là un apport supplémentaire surtout lorsque vient l'automne.

Les activités de chasse et de pêche en étant ouvertes au public deviendront en effet un complément naturel aux autres activités de l'industrie touristique.

Je crois donc que tout cela, à court terme, va dans le sens de l'accroissement de l'activité économique de toute votre région.

C'est la raison pour laquelle je me permets, en guise de conclusion, de souhaiter une grande coopération de votre part, surtout au cours des trois prochaines années, dans la mise en oeuvre de cet important programme d'accessibilité.

1971



**OPERATION ACCESSIBILITE** - Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a décidé de créer trois grands parcs provinciaux au nord de Montréal, soit ceux de Labelle, de Joliette et de Mastigouche, et de procéder à l'aménagement du parc de Papineau qui n'est pas encore exploité. Le ministère ouvrira ainsi à la population québécoise plus de 3,000 milles carrés de nouveaux territoires de chasse et de pêche, comprenant 2,000 lacs et une quarantaine de rivières. Il s'agit de la première étape d'un vaste programme d'accessibilité du territoire, adopté par le gouvernement du Québec. On prévoit que cette première étape coûtera au cours des trois prochaines années environ \$9,500,000. La nouvelle étendue de 3,000 milles carrés (Photographie ci-haut)

s'ajoute aux quelque 25,000 milles carrés de parcs régis par la Direction générale des Parcs du ministère et déjà accessibles au public. Une mesure prioritaire sera de mettre en oeuvre dans une région à population dense un nouveau programme de pêche à la journée.

Il consistera en un accès gratuit aux rivières et aux lacs situés à l'extérieur des parcs. Seul sera nécessaire le permis provincial de pêche dont le coût est porté de \$1.40 à \$3.25 pour les résidents. En ce qui a trait aux nouveaux parcs, la clientèle pourra réserver 24 heures à l'avance à des endroits qui seront annoncés plus tard. Il en coûtera \$2 par jour et les pêcheurs pourront, s'ils le désirent, louer des embarcations pour \$4 par jour. (O.I.P.)

1971

## Clubs dont les baux ne seront pas renouvelés

- PARC LABELLE:**  
 Kaneron Club (W. Pashley, Chateauguay Heights)  
 Columbus Club (A.M. Lawrence Laval)  
 Club Sportif de Kiamika  
 (Marc Deschamps, Kiamika, Labelle)  
 Club des Pays d'En Haut (R.J. Plante, St-Laurent)  
 Club des Grandes Baies (Dr Jean Joyal Mt)  
 Club Nomingue (H.A. Larocque, Nomingue)  
 Club Kar-Ha-Kou (F. Gabriel Marchand, St-Laurent)  
 Club Santa Maria  
 Club du Lac Misérable  
 Club Bourbonnais-Kiamirka  
 Club Chapleau (Paul-Emile Letourneau, St-Laurent, Mt)  
 Club des Douze (Léo Strasbourg, Rosemont)  
 Club du Ruisseau Jaune  
 Club de Chénéville

Lake Club, Moose Rock Club, Club Idlewild, 50-50 Hunt Club, Club Tourbillon, Syra Canadian Club, Club du Lac Mayer, Sydney Lake Club, Bi-Clou-Fil Club, Fray Lake Club, Hic Lake Club, Gatineau Pontiac Club, Club Pigalle, Big Schyan H. Club, Stoney Lake Game Club, Sheenboro Lake Club, Coulton Lake Club, Club Phébé, Ass. Athl. des employés Const. Bathurst.  
 Cette liste n'est pas complète. D'autres clubs, dans la région de Parent ont aussi perdu leurs droits de chasse et pêche.

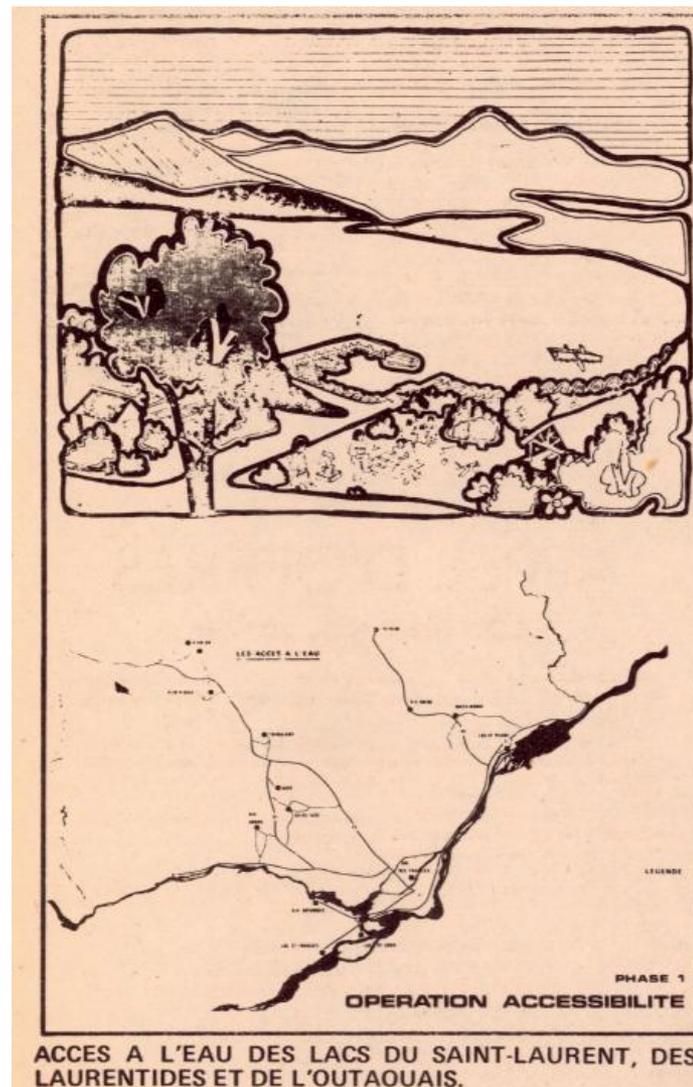
- PAPINEAU**  
 Club Gaupo, Club Kao, Meikle Lake Club, Visons de Thurso, Club du Lac Dumas, Garrett Lake Club, Club du lac Blanc.
- PONTIAC**  
 Club Toto, Vennar Lake Club Malenoda, W.M. Link, Farrell's

# QUÉBEC PARTICIPERA, DU 4 AU 10 AVRIL, À LA "SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE"

1971

Pour valoriser des plans d'eau de 350 milles carrés, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche aménagera les lacs Saint-François, Saint-Louis, Saint-Pierre et Deux-Montagnes, ainsi que les bords de la rivière des Prairies. D'autre part, le ministère accordera d'ici trois ans au public le droit d'accéder aux nombreux lacs et rivières de la région des Laurentides au nord de Montréal. Sur la photographie ci-haut, un croquis d'artiste donne une idée générale des installations qu'on trouvera à chacun des plans d'eau: terrains de stationnement, quais, rampes de mise à flot d'embarcations, etc. Les eaux mentionnées contiennent près de 80% des espèces de poisson d'eau douce du Québec, en particulier du maskinongé, du brochet, de l'achigan, du doré, de la perchaude, de la barbotte, de la barbue, de la truite brune, du crapet, de l'esturgeon et de l'alose. Les lacs du Saint-Laurent, des Laurentides et de l'Outaouais offriront donc des possibilités de pêche à tous, depuis les propriétaires de gros bateaux amateurs de longues randonnées jusqu'aux pêcheurs à moyens modestes ne pouvant se permettre de longs et coûteux déplacements. L'accès à la rivière des Prairies sera en aval du barrage de l'Hydro Québec à Saint-Vincent-de-Paul.

*(suite à la page suivante)*



*(suite de la page précédente)*

Madame Claire Kirkland-Casgrain, Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, s'associe à ses collègues des autres gouvernements pour proclamer la Semaine du 4 au 10 avril, 1971 "Semaine Nationale de la Conservation de la Faune" avec comme thème: "L'ENVIRONNEMENT POUR SURVIVRE".

Le but de la Semaine, au Québec comme ailleurs au Canada, est d'informer le public des exigences de la nature. Si l'on veut que la faune aussi bien que l'homme survivent, il est nécessaire que l'environnement le leur permette.

Il faut demeurer conscient des exigences de l'équilibre entre les diverses formes de vie et les milieux où on les trouve. C'est essentiel partout, et en particulier dans notre province en 1971 et durant les années à venir.

Au Québec, où madame Kirkland-Casgrain vient de rendre publique la première étape d'un vaste programme d'accessibilité de territoires aux pêcheurs et aux chasseurs, les conditions de l'environnement ne peuvent manquer d'être mises à rude épreuve. Il est important que tous comprennent l'harmonie indispensable aux choses de la nature. On réussira

(Suite à la page 20)

- Québec . . .

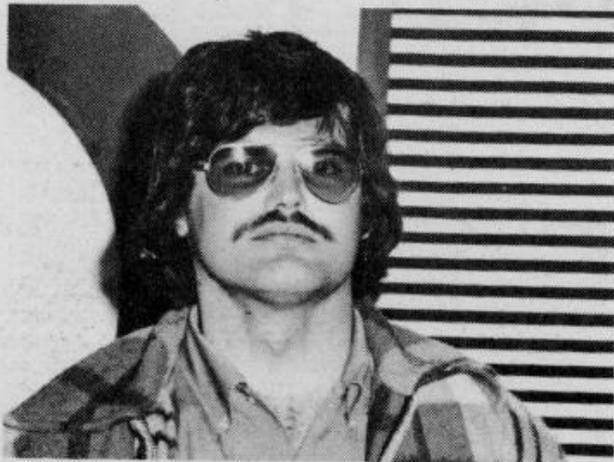
(Suite de la page 19)

ainsi à conserver la faune tout en permettant son exploitation. Les adeptes de la chasse et de la pêche d'aujourd'hui et de demain seront mieux servis. Le Ministre accorde son entier appui aux responsables de la Semaine Nationale de la Conservation de la Faune. Il demande à toute la population de collaborer avec eux car l'enjeu c'est le cas de le dire, est vital.

Claire Kirkland-Casgrain  
ministre du Tourisme, de la Chasse  
et de la Pêche.

*Au nord de la ferme Tapanée*

## Le PQ s'oppose à la commercialisation d'une zone publique de chasse et pêche



M. Loyola Bélanger, responsable du secteur de Ferme-Neuve, pour le Parti Québécois.

“Le député libéral de Laurentides-Labelle, M. Roger Lapointe veut-il réellement protéger la faune ou s'il veut protéger ses amis”?

Telle est la déclaration qu'a fait devant l'exécutif du Parti Québécois réuni hier soir à Labelle, le responsable de ce parti pour le secteur de Ferme-Neuve, M. Loyola Bélanger. Ce dernier s'est élevé contre l'appui qu'a donné le député libéral au projet de commercialisation de la zone publique de chasse et pêche, située à une soixantaine de milles de la ferme Tapanée au nord de

Ferme-Neuve. M. Lapointe avaient été rejoint à son bureau de Ste-Agathe par un citoyen de Val-Limoges. La zone qu'on veut commercialiser est constituée d'une enclave entre les clubs privés: 899-88-177-86-199 de la carte St-Maurice 9 Ouest et serait sur le point d'être louée, sur la recommandation du député, à MM. Rémi et Eddy Vanier de Mont-Laurier.

“Le député Lapointe doit s'expliquer; s'agira-t-il de dépanneurs touristiques ou s'il faudra payer pour chaque pied foulé sur ce territoire? Les citoyens de

Ferme-Neuve et des environs n'ont pas tous des salaires de député pour payer \$25. ou \$50. par jour pour pouvoir jouir des joies du plein air” de continuer M. Loyola Bélanger.

Quoi qu'il en soit, ce dernier a reçu l'appui unanime du nouvel exécutif du Parti Québécois qui a envoyé un télégramme au ministre Claude Simard lui demandant de surseoir à toute demande de bail pour fin commerciale sur ce territoire tant que la politique d'unités d'aménagement préconisée par le gouvernement n'ait été rendue publique. Le

Parti Québécois de Laurentides - Labelle demande au Ministre d'attendre au moins jusqu'à la fin du mois afin d'entendre les revendications d'un groupe de citoyens qui s'oppose énergiquement à ce projet.

Le responsable du Parti Québécois pour le secteur de Ferme-Neuve, M. Loyola Bélanger convoque à cette fin les Associations de Chasse et Pêche et les citoyens de la région amateurs de plein air, mercredi soir, le 21 mai 8 h. p.m. au local du PQ., situé à 151, 13e Rue, Ferme-Neuve.

**OPINION**

**Zone publique de chasse et pêche  
au nord de la ferme Tapanee**

# Le permis de commercialisation est accordé et le PQ réplique

“Je qualifie de “provocation” l’attitude du Ministre Claude Simard qui vient d’accorder un permis de commercialisation de la zone publique de chasse et pêche au nord de la Ferme Tapanee.

Non seulement le ministre n’a pas voulu attendre les revendications d’un groupe de citoyens qui doivent se réunir demain soir à Ferme-Neuve, mais il s’est dépêché d’accorder le bail à MM. Remy et Eddy Vanier DEUX JOURS SEULEMENT après l’envoi de notre télégramme de protestation, soit le 16 mai dernier.

Le ministre se foute des demandes des sportifs de la

région qui appréciaient spécialement ce site à cause de ses facilités d’accès.

Pourquoi le ministre contredit-il les recommandations du directeur du service des locations de droits de chasse et de pêche, M. Réjean Maranda, qui déclarait l’an dernier qu’il “était nécessaire de garder disponibles au public sportif certains sites de chasse et pêche”?

Pourquoi le ministre a-t-il cédé aux pressions du député libéral Lapointe qui a déclaré à un citoyen de Val Limoges, lundi le 12 mai qu’il accordait son appui à ce projet. Encore une fois, M. Lapointe veut-il

protéger la faune ou ses amis?

La population du comté de Laurentides-Labelle et en particulier de Ferme-Neuve se souviendra du rôle peu reluisant qu’a joué le député Libéral Lapointe dans cette affaire. M. Lapointe a passé par dessus la tête des électeurs sans les consulter et sans les écouter. Aux prochaines élections, ils sauront pour qui voter sans le consulter.

Il ne reste qu’une chose à faire à M. Lapointe: FAIRE RESILIER CE BAIL”

Loyola Bélanger,  
responsable  
Parti Québécois (Secteur  
Ferme-Neuve)

*Démocratisation des territoires de chasse et pêche*

## **Une partie du comté de Laurentides-Labelle servira de projet-pilote**

par Pierre BORDUAS

La région de L'Ascension sera désignée comme zone pilote dans les cadres du projet gouvernemental de démocratisation des territoires de chasse et pêche. Le député provincial de Laurentides-Labelle, M. Roger Lapointe a en effet affirmé lundi dernier que cette région de son comté serait au nombre des sept (7) expériences pilotes dans ce domaine à travers le Québec.

Ce projet gouvernemental vise à développer la démocratisation des territoires de chasse et pêche tout en élargissant l'éventail des activités de plein air sur ces sites. On prévoiera ainsi d'autres activités en plus de la chasse et de la pêche. L'administration de tels centres serait confiée à des gens du milieu.

Ce projet gouvernemental devrait, selon le député Lapointe, se concrétiser en 1976.

1976

**RÉSULTATS COMPLETS  
 DE LA COUPE  
 PEPSI DE  
 DIMANCHE DERNIER**  
 Page 51



**LA RÉGION  
 EST TOUCHÉE  
 PAR LA  
 DÉMOCRATISATION  
 DES CLUBS DE  
 CHASSE ET PÊCHE**  
 Page 3

**LE MAIRE THERRIEN ET  
 SON AVENIR POLITIQUE**  
 Page 9

**Enquête de  
 la Régie des  
 Services Publics  
 A propos des  
 plaintes formulées  
 contre Télébec,  
 Le 30 mars**  
 Page 7

La création des zecs, jalon important de l'histoire des Hautes-Laurentides



DEUX TERRITOIRES DE CHASSE ET  
DE PÊCHE REDEVIENNENT PRIVÉS:

## le P.Q. s'en prend aux promesses des libéraux

Dans un communiqué remis à la presse au début de la semaine, le Parti québécois de Laurentides-Labelle demande au député Roger Lapointe d'intervenir avec célérité afin que soit remis à la population, deux territoires de chasse et de pêche, devenus privés avec la saison de chasse.

Les territoires en question, situés à une trentaine de milles de Ferme-Neuve, sont les anciens clubs Louveteau et

Mayer (près de la ferme Tapanee) qui avaient été ouverts au public. Plusieurs chasseurs et pêcheurs de la région en faisaient leur terrain de chasse.

Or, à la veille de la saison de chasse, les habitués de ce territoire apprennent, sans avertissement, que ces territoires font maintenant partie du club Menjo, territoire supposément commercial, territoire déjà vaste qui profite à quelques privilégiés (sic).

### Le P.Q. dénonce

Le Parti québécois déplore cette décision qui prive la population d'un territoire facile d'accès. Le responsable du secteur de Mont-Laurier, M. Jacques Brisebois, rappelle que ce n'est pas le P.Q. qui a promis d'élargir les zones libres pour la chasse et la pêche, mais bien le premier ministre lui-même, en 1970, peu après son arrivée au pouvoir. M. Bourassa avait alors déclaré qu'il procéderait à une démocratisation planifiée et graduelle des territoires de chasse et de pêche et précisait même que la disparition des clubs privés serait complète en 1974!

Le Parti québécois souhaite que les autorités reviennent sur leur décision et ose croire que le député Roger Lapointe n'en fera pas une promesse électorale, mais agira avec célérité pour que soit remis à la population ce territoire auquel il a droit.

1976

## Clubs privés de chasse et de pêche

LE MINISTRE LÉONARD INSISTE SUR  
LA CONSERVATION DES RESSOURCES

par Pierre BORDUAS

S'adressant à plusieurs centaines de personnes réunies à L'Annonciation à l'occasion du souper annuel de l'Association de chasse et pêche de cette région, le ministre Jacques Léonard a tenu à rappeler les grandes lignes de son parti concernant l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche.

Réaffirmant l'intention du gouvernement d'abolir ces clubs privés, M. Léonard a tenu toutefois à préciser que le tout se ferait via des structures, dans un désir de démocratisation et de conservation des ressources.

Le ministre d'état à l'Aménagement a fait une distinction entre les clubs à vocation com-

merciale, où les pourvoyeurs reçoivent le public en bon nombre, et les clubs strictement privés où il n'y a que

quelques membres sur des étendues de terrain importantes. Dans le premier cas, on verra à ce qu'une bonne politique

de conservation soit établie.

Il a ajouté que le gouvernement verrait à confier à "des



M. le Ministre d'état à l'Aménagement a particulièrement insisté sur la conservation des ressources.



M. Léonard s'entretient avec le maire de L'Annonciation, M. Benoit Robidoux.

municipalités régionales" l'aménagement de certains territoires et qu'une association comme celle de la région de L'Annonciation, qui regroupe diverses municipalités, colle beaucoup à cette définition.

La conservation des ressources

M. Léonard a donc insisté à plusieurs reprises sur la conservation des ressources et a précisé que toute la démocratisation des territoires de chasse et de pêche se ferait en tenant compte de cette priorité.

# AU GRAND VENT

avec JEAN Pagé



1976

## INQUIÉTUDE DES MEMBRES DES CLUBS DE PÊCHE

Depuis l'avènement du Parti québécois à la direction de notre gouvernement les amateurs de chasse et pêche, plus particulièrement ceux qui sont membres de clubs, leurs invités et certains pourvoyeurs sont plongés dans l'inquiétude. Je pouvais le constater en me rendant prononcer une causerie ces jours derniers aux membres du Club Richelieu de Ferme-Neuve. Ayant effectué quelques arrêts en cours de route, la même situation prévalait tant à Mont-Laurier qu'à St-Jovite.

à Mont-laurier qu'à St-Jovite.

Tous se demandent et avec raison: "Quelle sera la politique préétablie du nouveau gouvernement en matière de location des territoires de la Couronne"? Certains prétendent que des expropriations devraient s'effectuer dans un avenir rapproché, plus particulièrement du fait que le nouveau député aurait mentionné que l'abolition des clubs était une priorité péquiste.

### ÉVITONS LES ERREURS

Il ne faudrait tout de même pas que le nouveau gouvernement au pouvoir commette les mêmes erreurs que celles de ses prédécesseurs, soient celles de tout chambarder de la gestion du territoire et de l'exploitation de la faune, tout en ne produisant rien de valable.

Nous possédons des parcs inexploités, on crée à grands frais des réserves coûteuses, et par surcroît on s'immisce dans les unités d'aménagement. S'il est vrai que l'abolition des territoires sous bail constitue une priorité du P.Q., il faudrait tout de même songer aux investissements que pourraient entraîner une telle entreprise. La protection, l'aménagement de ces territoires étant assumés par des intérêts privés, le gouvernement du Québec n'a nullement les moyens de se plonger dans une aventure financière dont les issues demeurent incertaines.

Les expériences passées, plus particulièrement en ce qui concerne la voisine réserve de Papineau-Labelle, viennent confirmer une diminution dans l'accessibilité, tout aussi bien qu'une baisse économique chez nos marchands, essayons au moins de profiter des erreurs du gouvernement précédent.

### RENDONS NOS PARCS ET RESERVES ACCESSIBLES

Au lieu de se blottir derrière la chimère politique d'une question de principe qui n'en est pas une, car les membres des clubs et leurs invités sont aussi des Québécois, songeons plutôt à développer les parcs du Mont-Tremblant, De La Vérendrye et la réserve de Papineau-labelle qui ne seraient exploitées qu'à 20 p.c. de leurs possibilités, de l'opinion des spécialistes.

Éliminons les américains des clubs, augmentons le nombre de membres originaires du Québec, établissons des normes quant aux invités, tout ceci dans le but d'augmenter l'accessibilité, sans qu'un sous ne soit déboursé par le gouvernement.

Quant aux sommes à investir, les parcs et réserves attendent qu'un gouvernement se manifeste pour permettre à tous et chacun d'entre nous de pêcher dans ces milliers de lacs, où l'accès est impossible.

Déjà, les nouveaux élus possèdent du "pain sur la planche"!

1977

# M. GUY PAGÉ SAUVE LA RÉUNION DE FORMATION

Gilles RICHARD

M. Guy Pagé, chroniqueur sportif au Journal de Montréal, se présenta à la réunion de formation de l'Association Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier avec quelque retard, mais sa présence fut très bien sentie. La rencontre à laquelle participaient plus de 100 personnes s'avéra des plus intéressantes, mais l'on ne semblait pas prêt à se lancer aussitôt dans la formation de l'Association. M. Pagé proposa la formation d'un comité provisoire des-

tiné à aplanir les difficultés et cela rallia l'assemblée.

C'est mercredi le 12 janvier, à la salle Neptune de la Tuverne Briachois, que MM. Henri Lamontagne et Arthur Fyfe avaient convié les amateurs de chasse et pêche en vue de la formation d'une association REGIONALE. Beaucoup de questions furent posées car plusieurs intervenants étaient au fait des problèmes entourant la création d'une association de Chasse et Pêche.

**BUTS**

Dès le début, M. Henri

Lamontagne, qui était en quelque sorte le président d'assemblée, souligna que si la création d'une association de chasse et pêche pour la région de Mont-Laurier avait fait couler un peu d'encre, il fallait maintenant s'unir. "C'est dans l'union que l'Association aura sa force et répondra aux besoins des membres" et en ce sens, il ajouta qu'il fallait cesser de discuter pour agir.

Il apparut cependant qu'il faudra être prudent si l'on veut vraiment que cette association devienne régionale. On sait qu'il



Une bonne centaine de personnes, très attentives et critiques, participèrent à cette première réunion visant à la formation de l'Association chasse et pêche de la région de Mont-Laurier.



Dans l'ordre habituel: MM. Maurice Crépeau, Guy Pagé, Henri Lamontagne, Arthur Fyfe et Bernard Richer.

y a plusieurs associations locales qui fonctionnent très bien et qui répondent aux besoins d'une petite collectivité. Et si l'on souhaite que cette association régionale soit représentative, cela implique la participation des villages environnantes. M. René Coursol fut tout à fait clair à ce propos: il faudrait que chaque municipalité élise un représentant au Conseil de l'association régionale.

Les discussions allaient de bon train et l'assemblée n'était pas prête à procé-

der à l'élection d'un Conseil d'administration, sans en savoir davantage sur les structures de la future association.

M. Guy Pagé sortit un peu tout le monde d'impasse en proposant la formation d'un comité provisoire qui verrait à préparer la formation d'un Conseil provisoire. Auparavant, le chroniqueur sportif avait rappelé à l'assemblée que l'on ne pouvait rien faire seul, ni rien obtenir. "C'est par le regroupement que l'on acquiert la force suffisante pour protéger ses territoires et se protéger tout en protégeant l'environnement".

### PRUDENCE

En fait, l'assemblée ne mit pas en doute l'existence même d'une association régionale car tous croient que c'est par ce biais que l'on pourra se donner des moyens tout en faisant un travail primordial de conscientisation des chasseurs et pêcheurs. Comme certains l'on dit, un peu tout le monde fut braconnier à ses heures et la multiplication des associations peut d'une part décourager les pilliers et d'autre part les amener à prendre conscience des richesses de l'environnement.

De même, une association solide fera comprendre à plusieurs, sinon à tous, qu'au lieu de limiter arbitrairement les droits des chasseurs et pêcheurs, elle permet d'affirmer ces droits et de garantir des territoires où l'on tient compte de l'environne-

ment.

Pour ce faire, le comité provisoire de la future association régionale de Mont-Laurier devra être prudent et assurer la représentativité de tous. Et si l'on veut que ce soit l'affaire de tous, il faut ces garanties de représentativité.

### COMITE PROVISOIRE

Voici les membres du comité provisoire qui se réuniront le mardi 25 janvier prochain pour établir les bases de l'Association: MM. Jean-Paul Grenier et Adelmor Cyr de Lac-des-Iles, Adrien Boisvenu de Lac-du-Cerf, Bernard Deschamps de Val-Barrette, Roméo Dasty, Henri Lamontagne et Arthur Fyfe de Mont-Laurier, Jacques St-Jean de Kiamika, André Dufresne de Labelle, Jean Tisserand et Denis Cloutier de Chute St-Philippe, de même que Guy Pagé.

Parmi l'assistance, on pouvait également noter la présence de MM. Grégoire Diotte et Maurice Crépeau respectivement maire de Kiamika et Ferme-Neuve, Olivier Chichippe, René Coursol, les messieurs Webster, des étudiants de la poly, en technique de conservation, Bernard Richer, des services de la conservation de la faune à Mont-Laurier et plusieurs autres.

Le comité provisoire se réunira donc le 25 janvier et l'on formera par la suite le Conseil provisoire. Ces étapes sont vitales pour l'avenir de l'association régionale.

8 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 19 JANVIER 1977

**DETOUR**  
LE CHEMIN DE L'ECONOMIE

**J.P. CONSTANTINEAU INC.**  
Quincaillerie et matériaux de construction .  
"La où service et bas prix vont de paire"  
**VAL-BARRETTE 585-2442**

8 L'ECHO DE LA LIEVRE — MERCREDI 19 JANVIER 1977

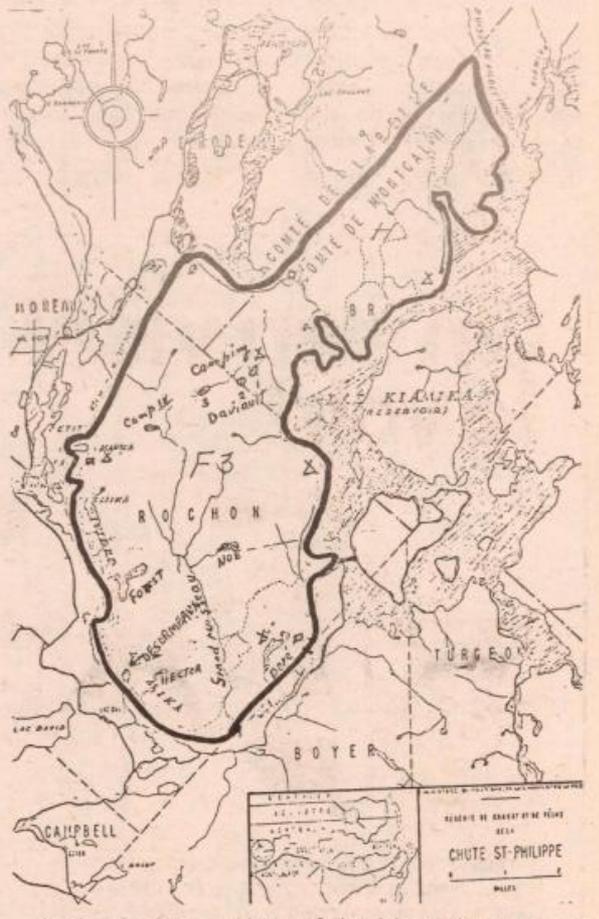
## Réorganisation de la réserve de Chute-St-Philippe

L'Association touristique des Chutes St-Philippe nous informe que les nouvelles cartes de membres pour 1977 sont maintenant disponibles.

Une réorganisation de la réserve a été entreprise cette année dans le but de maintenir une meilleure marche, un service plus profitable et adéquat pour tous nos sportifs.

Comme dans les parcs administrés par le gouvernement, sur la réserve cette année, il n'y aura qu'une seule barrière (à l'entrée du Lac Mantha, à proximité du village de Chûte-St-Philippe) où chacun, membre ou non, devra s'enregistrer pour obtenir l'accessibilité sur le territoire. Un nouveau gardien, M. Jacques Lessard de Chute St-Philippe entrait en fonction le 15 avril 1977.

On a aussi des projets d'améliorations en vue. Déjà de nouvelles chaloupes ont été construites et on se propose d'ensemencer plusieurs lacs.



### Tarifs et règlements en vigueur

1. Abonnement familial (pêche, chasse et camping pour la saison) \$50.
2. Visiteurs pêcheurs (par jour) \$3.
3. Visiteurs chasseurs (par jour, chevreuil ou orignal) \$12.50
4. Visiteurs chasseurs (par jour, perdrix, hors saison de chevreuil) \$5.
5. Camping Nature (par jour pour la famille) 2.
6. Visite de la réserve ou pique-nique (par automobile) \$1.
7. Chaloupes à louer (par jour) \$4.
8. Ouverture des barrières à 6 h. a.m. et fermeture à 22 h. pour la période de la pêche.
9. Les lois en vigueur dans la province de Québec concernant les sports de la chasse et de la pêche doivent être observées sur la réserve.
10. Tout personne prise en défaut soit à pêcher, chasser ou circuler sans permis sera passible d'une amende de \$50 et plus.
11. Cette réserve de Chasse & Pêche est administrée, sans but lucratif, par L'ASSOCIATION TOURISTIQUE CHUTE-ST-PHILIPPE INC. Pour toutes informations supplémentaires, communiquez avec le bureau de direction:

M. Damien Martel - Chûte St-Philippe	585-3295
M. Antonio Lemire - 543, Laviolette, Mont-Laurier	623-4921
M. Denis Cloutier - Lac-St-Paul	587-3085
M. Robert St-Jean - ChûteSt-Philippe	585-2736
M. Jean-Noël Roger 178, avenue Breton, Laval-des-Rapides	(514)688-6386
M. Arnuld Michaudville - Chute-St-Philippe	585-2773
M. Jacques Perras - 645, Verachelden, Ste-Thérèse	(514) 430-2534
M. Jean Tisserand - Chute-St-Philippe	585-2618

# AU MINISTRE JACQUES LÉONARD

Nulle tribune ne pourrait être aussi directe que celle que j'utilise aujourd'hui, dans le but de renseigner le ministre Jacques Léonard, concernant l'attitude inquiétante de son collègue du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche M. Yves Duhaime. Le ministre Léonard est issu de l'une de nos plus belles familles des Laurentides, plusieurs de ses membres excellents chasseurs et pêcheurs sont de mes bons amis. C'est donc à la souche même et aussi par la voix de ces bonnes gens que je m'adresse à celui, qui plus que tout autre

pourrait épargner un véritable désastre à l'endroit de la faune.

Lors d'une réunion convoquée alors que j'étais à la ribouco à l'original, l'influence du Dr Gaston Maisan, sous-ministre adjoint, tout aussi bien que celle du biologiste Clément Veilleux se faisaient sentir sur les députés convoqués, en l'occurrence MM. Elie Fallu, Michel Plé, J.D. Lalumière, Adrien Ouellette et Jacques Brassard. La question de l'abolition complète des clubs privés faisait sujet de la réunion, les conclusions, si nous nous en tenons aux propos du

ministre Duhaime seraient radicales.

Les baux des clubs de chasse et pêche ne seraient pas renouvelés à leur échéance du mois de mars prochain, les conséquences pourraient être des plus féroces. Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche n'a jamais su protéger le territoire de façon adéquate, il ne pouvait accuser l'aménagement du chevreuil, nous des Laurentides en savons quelque chose. Il était dans l'impossibilité quasi totale de procéder aux essaimagements comme le faisaient les

territoires jadis sous bail, maintenant libérés. Il ne pouvait pas développer ses parcs à plus de 20 p.c., pourtant de tristes fonctionnaires semblaient en voie de faire commettre la plus grande bêtise au gouvernement actuel.

## UNE POIGNEE D'EXTREMISTES

Toute la responsabilité de cette effroyable décadence d'une poignée d'extrémistes de Montréal, en l'occurrence, le Mouvement pour l'Abolition des Clubs, organisme ayant pavillon dans le sud-ouest de la métropole. Parmi les porteurs

d'étendard, nous reconnaissons Michel Chartrand, Pierre Pascau et quelques journalistes de plein air tentant de s'attribuer quelque peu de prestige en usant de démagogie. Aucune solution de rechange n'était proposée, on rêvait tout simplement l'abolition des frontières pour envahir et détruire cette richesse naturelle renouvelable très importante. L'expérience nous prouvait l'erreur magistrale, les clubs libérés ayant été pillés et détruits au point de non retour possible.

## C'EST UN PENSEZ-Y BIEN!

Si un ministre concerné par la chasse et la pêche de l'Ontario enviait notre système, il y a quelques années, je me demande si ce dernier ne posséderait pas plus de matière grise que le tandem Veilleux-Maisan?

Des solutions de rechange furent proposées à ce sujet au gouvernement précédent. A cause de conflits de per-

sonnalité entre le signataire et Mme Claire Kirkland-Casgrain, ils étaient ignorés! On optait pour l'option Unité d'Aménagement qui s'avérait un autre fiasco.

N'oublions pas que les clubs seraient prêts à recevoir le public selon des normes déterminées par le gouvernement. De ce fait, la refection du territoire serait assurée, en plus les essaimagements et aménagements jadis existants nous reviendraient. Songez que ça ne coûterait pas un cent au gouvernement en place.

Devrions-nous croire que le ministre Jacques Léonard nous laissera plonger dans cette situation catastrophique? Je n'en crois rien! De toute façon, j'ai la ferme intention de le rencontrer où et quand il le désirera, je crois que Guy Léonard serait l'intermédiaire tout désigné pour me faire part de ce tête-à-tête que j'anticipe anxieusement.

1977

- **André Gagnon vice-président de la ligue Junior de l'Outaouais** p. 37
- **Les Olympiques de Hull à Mont-Laurier**

p. 37

## L'ÉCHO DE LA LIEVRE

MONT-LAURIEN

POUR LE PROPRIÉTAIRE: M. J. GAGNON 100, RUE DE LA LIEVRE, MONT-LAURIEN (QUEBEC) J3R 1G1

Des années... No. 37

MONT-LAURIEN, MARDI 14 OCTOBRE 1977

20¢ le numéro

### Les chiffres du fourbe

p. 40

### La CSN et la CEQ demandent le retrait du projet de loi 45

p. 3

#### ACTUALITÉ:

L'assurance-automobile  
Jacques Lévesque  
apporte des précisions

p. 5

Subventions provinciales  
à 6 municipalités

p. 6

Les Clubs privés:  
assemblée d'information

p. 7

Bilan de  
l'année 76-77  
pour le  
C.L.S.C.

p. 3



Le détournement de la 117  
est remis à plus tard

p. 2

Programme d'amélioration  
de quartier: La ville  
est intéressée mais . . . p. 3

## OPINIONS

## Le "déclubage"

Depuis déjà un certain temps, des rumeurs circulent à l'effet que tous les clubs privés de chasse et de pêche seraient abolis. Plusieurs locataires de ces clubs auraient été informés du non-renouvellement de leur bail. Le Ministère du Tourisme, de la chasse et de la Pêche (MTCP) semble bien décidé à mettre fin à ce système.

**Historique**

Dès 1887, le gouvernement du Québec louait pour la première fois des droits exclusifs de Chasse et

de Pêche. En 1965, il existait 2200 clubs privés au Québec et c'est à partir de cette date que les différents gouvernements ont commencé ce qu'on appelle le "DECLUBAGE". Fait à remarquer, les oppositions au système des clubs privés se sont faites sentir surtout depuis le début des années 60. En 1977, il existe encore 1164 baux de clubs privés. Fait intéressant à noter, LE QUEBEC EST LE SEUL ENDROIT AU MONDE OU CES DROITS EXCLUSIFS DE CHASSE ET PECHE

ETAIENT ACCORDES SUR AUTANT DE TERRES PUBLIQUES, sauf au Nouveau-Brunswick où selon des modalités différentes les droits de pêche sur trois rivières à saumon sont loués.

**Le "déclubage": pourquoi?**

Le "DECLUBAGE" repose sur un principe qui a toujours été difficile de faire reconnaître: c'est-à-dire que la "faune" est une ressource collective, qu'elle appartient à tous sans distinction et que l'Etat n'est que le mandataire de la gestion.

D'autre part, les statistiques du MTCP démontrent que le nombre

d'adeptes de la chasse et de la pêche augmentent sensiblement d'année en année et que les Québécois réclament de plus en plus d'espace. La demande de récréation est de plus en plus forte, à preuve les dizaines de milliers d'appels téléphoniques enregistrés en une journée pour la pêche avec séjour dans les parcs du Québec.

**Les risques du "déclubage"**

Les régions où l'on retrouve le plus grand nombre de clubs privés se situent au Saguenay-Lac Saint-Jean (9.5%), Trois-Rivières (23%) et l'Outaouais (19%); si à ces clubs privés on ajoute l'espace occupé par les pour-

voyeurs, le territoire libre dans ces régions est très restreint. Actuellement, la pression de pêche et de chasse est surtout concentrée aux endroits libres. En permettant l'accès sur les territoires occupés par les clubs privés, on répartirait cette pression sur un territoire beaucoup plus vaste. Pour illustrer cet énoncé, demandez à ceux qui chassent l'original sur les territoires libres, accessibles par route, jusqu'à quel point la concentration de chasseurs est forte comparativement à la situation sur les clubs privés.

Pour éviter autant que cela est possible le braconnage, le MTCP devra augmenter ses effectifs d'agents de conservation, intensifier ses campagnes d'éducation, permettre à ses spécialistes de travailler en collaboration avec les associations de chasse et pêche et de faire les inventaires des lacs où la pression de pêche sera la plus intensive. La gestion des ressources fauniques a été jusqu'à aujourd'hui

insuffisante, elle le sera encore demain, même si le gouvernement s'apprête à l'améliorer. Cependant, chaque chasseur et pêcheur a une responsabilité vis-à-vis la conservation de la faune et sans cette prise de conscience on ne peut s'attendre à ce que l'action gouvernementale porte les fruits escomptés.

**Le coût du "déclubage"**

Si on admet que la faune est une richesse collective, il faut admettre que l'Etat doit veiller à sa protection. Pour se faire, le MTCP devra à même l'argent des citoyens augmenter ses effectifs et il m'apparaîtrait normal que ceux qui en profiteront, c'est-à-dire les chasseurs et les pêcheurs, en assument les frais.

Pour conclure, et comme on l'a maintes fois répété, la faune est une richesse collective. L'opération "DECLUBAGE" n'est pas une opération en vue d'éliminer les chasseurs et pêcheurs locataires de clubs privés mais de leur permettre, à eux comme à tous les Québécois, d'y avoir accès.

Réjean Hatin

1977

MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1977 — L'ÉCHO DE LA LIEVRE 7

Les clubs privés:

# Assemblée d'information du P.Q.

L'exécutif du parti Québécois de Laurentides - Labelle invite spécialement ses membres et toute la population à une assemblée d'information au cours de laquelle la fameuse question des clubs privés sera débattue.

La rencontre aura lieu à l'école Ste-Croix de L'Annonciation, dimanche le 18 décembre dès 14 h. et M. Jacques Léonard, de même que des représentants du ministère du Tourisme, de la chasse et de la pêche seront présents.

Actuellement, les baux de clubs privés

n'ont pas été renouvelés pour l'année 1978 et on sait d'ores et déjà qu'une réforme d'importance concernant l'accessibilité aux territoires de chasse et de pêche est en voie d'élaboration.

A cette assemblée qui se tiendra dimanche prochain à L'Annonciation, on s'attend à ce que le gouvernement par la voix du député de Laurentides - Labelle explique les mesures de remplacement préconisées. De même, l'exécutif du parti souhaite que ses membres se prononcent sur ce sujet intéressant au plus haut point le

comté et tous les citoyens.

### Accessibilité

L'accessibilité aux ressources préoccupe depuis longtemps le parti et dès le tout premier programme, la question avait été mise sur le tapis. Par la suite, lors de congrès régionaux notamment, l'exécutif du comté avait amené jusqu'au congrès national ses vues face à la réforme souhaitée.

En 1976, au moment de la campagne électorale, M. Jacques Léonard avait aussi rappelé qu'il fallait ouvrir les territoires à un plus grand nombre de gens et son programme faisait mention de cette plus grande accessibilité.

Beaucoup espèrent un changement et le gouvernement de même. Il reste à répondre à la sous-question: quel type de changement?

A la réunion du 18 décembre, les membres du parti exprimeront leurs positions et pourront également avoir des informations récentes et de premières mains sur les positions gouvernementales.

Incidemment, le parti Québécois du comté en tant qu'intermédiaire, se propose de faciliter la diffusion des positions gouvernementales sur les grands débats et l'exécutif souhaite que les membres assistent

MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1977 — L'ÉCHO DE LA LIEVRE 19

— Assemblée...  
(Suite de la page 7)

nombreux à la rencontre. Ainsi, les participants seront en mesure d'expliquer leur point de vue dans leur milieu respectif, la politique du gouvernement face aux clubs privés.

Rappelons que le tout aura lieu à L'Annonciation, un secteur où il y a plusieurs clubs privés ou associations de chasse et pêche, et un secteur qui a déjà fait l'objet d'un projet pilote visant à l'accessibilité

des ressources fauniques.

Le parti Québécois se situe d'emblée du côté de la consultation, car cela restera le moyen de garder le parti vivant et attentif.

Le Parti Québécois,  
Secteur Mont-Laurier  
Par Aurore Bouchard

1978

# Les Clubs privés . . . au public

Il est des gens qui croient encore qu'on pourra toujours brimer les droits des majorités au profit des minorités fortunées. Les privilégiés, que nos gouvernements leur avaient longtemps accordés, ils les ont considérés comme des droits acquis. Ils se refusent à accepter que ces privilèges leurs soient retirés par un gouvernement qui accepte réellement sa responsabilité première qui est celle de protéger les droits des majorités.

De ces minorités privilégiées, je mentionne (pour comparaison) d'abord celle des anglophones du Québec, qui s'est vue retirer quelques PRIVILEGES qui menaçaient la majorité francophone. Ils avaient cru à des droits acquis!

Mais la minorité dont je veux surtout parler est celle des "anciens" membres de clubs privés de chasse et pêche. Bon nombre de ces personnes se croient lésées dans leurs droits par l'abolition de ces clubs. Parce que ces Messieurs se sont bâti des camps (parfois des châteaux), sur des terrains qui ne leurs étaient que loués, ou parce qu'ils ont entretenu certains chemins ou cer-

tains ponts, ou parce qu'ils ont remplacé dans les lacs un peu des poissons qu'ils y avaient pris, ils se révoltent à l'idée que les domaines dont ils ont joui pendant des décennies, soient désormais et à juste titre, la propriété de toute la population de la province.

Certains de ces "ex-seigneurs de la forêt" se croient même obligés de faire des menaces à l'endroit du "peuple" qu'ils croient trop irresponsable pour s'occuper des 2/3 du territoire boisé du Québec qui fut longtemps leur chasse-gardée.

L'influence politique et financière n'est plus la seule influence au Québec messieurs, et vous devrez apprendre à cotoyer, dans NOS forêts, moins fortunés que vous. Mais ces gens moins fortunés, ils sont capables, autant que vous, de participer à la protection de nos richesses naturelles. Ils ont sûrement, quoique vous en pensiez, une conscience sociale aussi bonne que la vôtre et se feront un devoir de prendre soin du territoire à leur disposition.

Oui la population du Québec a le droit de jouir de tout son territoire, mais elle a aussi la res-

ponsabilité de le protéger. Et elle le fera, quoique vous en pensiez "messeigneurs". Une population, assez adulte pour se donner un gouvernement déterminé comme celui du Québec actuel, est assez responsable pour ne pas détruire ses propres richesses.

Il faudra que chaque membre de cette population dénonce les vandales et les braconniers de nos forêts et cela même s'il s'agit de ses propres frères. Il faudra aussi qu'elle ne laisse pas s'insurger des profiteurs et des manipulateurs à l'intérieur des associations responsables des régions de chasse et pêche. Cette population fut capable de prendre la décision de se donner un gouvernement honnête au Québec. Elle est sûrement déterminée à éliminer coûte que coûte les inégalités injustes de notre société, et à prendre en main, dans LA DROITURE, L'HONNETETE, LA CONSCIENCE SOCIALE, et le RESPECT DE L'INDIVIDU, la lourde responsabilité de protéger notre environnement, nos poissons et notre cheptel.

Ne soyez pas mesquins, messeigneurs, et donnez la chance aux Québécois de vous donner la preuve de leur sérieux et de leur esprit sportif. Donnez-leur la possibilité de profiter, eux aussi, de NOTRE

truirait les ponts, les chalets, etc. sur son ex-territoire. N'est-ce

Les Clubs . . .

(Suite de la page 4)

la bouche d'un ancien "seigneur" qu'il dépasse ceux qui pensent ainsi qui sont les irresponsables, les vandales?

Le peuple du Québec vous a laissé (de façon un peu mollus-

que d'accord) jouir à vous seul, pendant trop longtemps, des 2/3 du Québec "messeigneurs". Soyez gentleman et laissez-nous notre chance... vous aurez en même temps la vôtre, votre chance de faire désormais réellement partie de la POPULATION du Québec. (à part égale).

Norbert Bisailon  
Ste-Véronique

## Sans attendre les décisions du MTCP, des associations de chasse et pêche de la région élaborent une hypothèse de gestion

Pierre Dupuis

Alors que les associations de chasse et pêche de Ferme-Neuve, Ste-Anne du Lac et Lac St-Paul préfèrent adopter une attitude imprégnée "d'attentisme", les autres associations de la région ont délégué des représentants au comité provisoire qui s'est affairé à ébaucher une hypothèse d'administration des territoires déclubés, à préparer des consultations et "cimenter" leur regroupement.

Les associations régionales de Mont-Laurier, l'Annonciation ainsi que celle de la réserve de la Chute St-Philippe ont en effet mandaté des membres à la première réunion de ce comité provisoire qui se réunissait samedi soir dernier à l'Annonciation.

Rejoint au téléphone en début de semaine, le porte-parole du comité, M. André Ducharme, a voulu insister sur

l'unanimité qui a marqué cette première réunion et le désir également partagé par tous de rester ouvert aux initiatives de rapprochement avec d'autres associations.

Sans qu'elles furent mentionnées, il apparaît évident que cette ouverture est largement pratiquée d'une façon particulière envers les associations de la région de Ferme-Neuve. Celles-ci ne répondent toujours pas à l'appel malgré les démarches faites la semaine dernière par un représentant de Mont-Laurier afin de mieux les renseigner sur les intérêts de chacun dans un regroupement.

A cet égard, l'attitude des associations "récalcitrantes" s'appuie sur une prise de position pragmatique. En effet, elles désirent attendre plus de précisions sur les véritables responsabilités qui leur se-

raient attribués par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) avant de "s'embarquer".

Elles croient de plus qu'il serait plus facile pour les associations de s'occuper de la gestion d'un territoire petit et situé dans leur zone d'influence.

Or, on le sait, le territoire convoité est très vaste. Est-ce cette perspective qui effraie nos associations récalcitrantes? Ou bien, craignent-elles de se mesurer, à l'intérieur du comité provisoire, à d'autres associations dont elles pourraient appréhender le leadership actuellement ou dans le projet d'une future fédération?

Peu importe leurs intérêts à épouser cette attitude, il reste certain qu'elle contrecarre le mouvement qui se dessine (dont les autres associations de la région sont les instigatri-

ces) et qui va dans le sens de la création d'une fédération. Dans l'esprit des autres et selon les brides d'information venant du MTCP, il ne peut pas exister plus qu'une Zone d'Aménagement et de Conservation (ZAC) qui pourrait être divisée en zone d'exploitation et de conservation (ZEC), seraient sous la responsabilité d'associations régionales.

Quant aux associations locales, elles devraient demeurer le fondement de cette hiérarchie autant par leur rôle que par leur autonomie dynamique pour faire fonctionner la structure. Les discussions du comité provisoire ont également fait avancer l'idée qu'au niveau de la ZAC, il y aurait place pour un conseil d'administration alors que des comités exécutifs pourraient être créés pour la gestion des zones d'exploitation et de conservation.

Aux différents paliers d'administration on verrait la désignation de responsabilités diverses: la promotion et la planification générale pour le C.A., la ZAC tandis qu'au niveau exécutif des ZEC, on s'affairerait aux questions plus concrètes telles l'entretien des chemins ou la mise sur pied de zones de villégiature.

La quinzaine de personnes qui participaient aux délibérations, ont également reconnu la nécessité de fonder toute l'action qu'implique l'aménagement et la conservation des territoires, sur le bénévolat et l'engagement des membres des associations qui ont toujours oeuvré en ce sens que sur celui d'éventuels agents auxiliaires qui auront pour tâche de veiller à la perfection des sites.

Dans un premier temps, le comité provisoire a donc éba-

ché une hypothèse de travail qu'il désire toutefois éprouver par la discussion.

Ainsi, on procédera à des consultations auprès des associations du comté Laurentides-Labelle. Elles seront invitées à se pencher sur la question qu'a déjà commencé à étudier le comité provisoire. On leur demandera aussi de proposer

des suggestions afin de parfaire un projet complet de gestion du territoire-cible.

Les membres du comité provisoire projettent également de rencontrer le Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, quand ils auront complété la rédaction d'un document sur le sujet.

# UNE TOURNÉE DE FONCTIONNAIRES DU MTCP

(P.D.) La journée même que nous rencontrons le député de Laurentides-Labelle et ministre d'état à l'aménagement, M. Jacques Léonard, un autre membre du cabinet des ministres, M. Yves Duhaime, qui a pour sa part le portefeuille du Tourisme, de la chasse et de la Pêche, donnait une conférence de presse "sur le programme d'abolition des droits d'exclusivité de chasse et de pêche".

Sans que M. Léonard puisse nous préciser exactement tous les détails de cette conférence que son confrère tenait à Québec, le député de Laurentides-Labelle nous indiquait néanmoins le but de la rencontre de M. Duhaime avec la presse: annoncer une tournée à travers tout le Québec à laquelle participeront les fonctionnaires de son ministère et dont l'objet sera de consulter les associations de chasse et de pêche au sujet de "L'APRES-DECLUBAGE".

Cette période de consultation, que le ministre Léonard qualifie de "processus ouvert", permettra d'entendre les opinions de ceux qui sont les plus directement touchés par l'opération: Les associations.

La tournée devient donc essentielle dans la mesure

où, comme le souligne le député de Laurentides-Labelle, "le temps est court avant la date d'échéance du mois d'avril, pour l'ouverture de la pêche surtout".

Les démarches des fonctionnaires gouvernementaux auront finalement pour but d'amener les associations à émettre leur point de vue et à fournir aussi des renseignements, mais de plus, elles permettront au Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, de préciser, tant il se peut, les critères de fonctionnement des zones d'aménagement. On sait que celles-ci seront considérées dans la gestion des territoires

comme des mécanismes dont l'avenir est des plus prometteurs...

La tournée amènera ainsi l'administration gouvernementale et les associations à discuter autour des questions primordiales quant à la gestion des territoires: "comment cela va-t-il être structuré? Quelles relations existeront entre le ministère et les associations? Comment se fera les communications entre ces deux niveaux?"

Autant de questions que pose le ministre Léonard mais qui convergent toutes vers un même point: "aller le plus loin possible dans la délégation des pouvoirs aux associations". Par rapport à l'ensemble du Québec, M. Léonard laisse entendre qu'il y aura sans doute une uniformité à établir entre "les associations très grosses ou petites avec leur territoire plus ou moins grand". Il sera nécessaire de s'adap-

ter aux situations", ajoute-t-il.

Lorsqu'interrogé sur sa participation dans l'élaboration d'une politique en ce domaine à titre de ministre d'état à l'aménagement, M. Léonard revendique une action sous-jacente. Celle-ci se caractérise dans la définition des grands principes fondamentaux: volonté que "les associations soient dans le portrait" au moment du déclubage, désir de permettre la plus grande accessibilité des territoires à la population, et, bien entendu, que toute l'opération se fasse de la façon la plus démocratique possible.

Abordant enfin le sujet du mécontentement face à la décision du MTCP de remettre les territoires sous baux à la majorité de Québécois, M. Léonard ne semble pas trop y croire.

A ses yeux, les person-

nes qui avaient accès aux territoires à cause de leur appartenance à un club privé devaient être aujourd'hui plus satisfaites puisqu'elles pourront se diriger vers une multitude de lieux de chasse et pêche.

Quant à l'argument souvent utilisé par les gens visés par le déclubage, à savoir le vandalisme, M. Léonard croit que celui-ci

ne tient pas dans l'optique où la propriété des lieux deviendra collective. "Si certains se comportaient ainsi à l'époque des clubs privés, ils n'auront plus raison de détruire une propriété à laquelle ils pourront librement accéder", affirme-t-il en substance. La même raison vaut également pour le braconnage, conclut le ministre.



M. Jacques Léonard, député de Laurentides-Labelle et ministre d'état à l'aménagement.

1978

**AU  
GRAND  
VENT**

AVEC JEAN Pagé

**Lettre au ministre Yves Duhaime**

“Mon cher Yves,

Je me permets ici cette intimité, car étant membre du Parti Québécois depuis sa fondation, je crois que nous pouvons nous dire nos vérités en face, et qu’il est logique qu’un membre souligne une faiblesse à son parti, et surtout, lorsque cette formation politique dirige le Gouvernement.

Et bien mon cher Yves, je suis contre l’opération déclubage. Ton ministère et le Gouvernement font une très grande erreur. Vous avez agi trop vite, vous rendez un très mauvais service à la population.

L’erreur est humaine, mais on juge de la grandeur et de la valeur d’un homme, lorsque ce dernier a le courage d’admettre s’être trompé, il peut corriger cette erreur en revenant sur sa décision.

Il ne faudrait pas sombrer dans le même laisser-aller que le Gouvernement précédent, avec comme titulaire des Casgrain ou Simard, ainsi qu’une foule de “ronds-de-cuir” et d’incompétents ne connaissant absolument rien à la chasse et à la pêche.

Il serait nécessaire et urgent que tu organises une série de consultations à travers le Québec, en rencontrant les chroniqueurs de chasse et pêche, les associations, les locataires de clubs, les pourvoyeurs et tous les autres intéressés. Je crois qu’il serait très intéressant de comparer les résultats de ces rencontres, ce qui pourrait certainement faciliter au ministère cette décision à prendre.

Il ne faudrait pas oublier que seulement 5 p.c. du territoire de chasse et de pêche du Québec est loué à des clubs privés. Je suis de plus en plus convaincu que le dossier sur ce sujet à ton ministère est loin d’être complet, et qu’une étude plus profonde s’impose. Crois-moi, car je suis sincère, le Gouvernement est à rendre un très mauvais service à la population en persistant dans son “Opération déclubage”.

Vous ouvrez très grande la porte au nombre croissant de braconniers sans scrupule, qui se foutent de la conservation de notre faune et de la condition de notre environnement. Il s’agit de visiter le secteur public pour constater du manque de civisme des gens.

Alors mon cher Yves, je crois que le temps est venu pour ton ministère de prendre position, et de savoir écouter les revendications des associations qui demandent le maintien des clubs privés. C’est la seule option valable pour la conservation de notre faune. Il serait temps d’établir des politiques bien définies, et de redonner à ce ministère le prestige qui lui revient. J’ose espérer que tu reviendras sur ta décision, car il n’est jamais trop tard”.

“Accepte mes salutations les plus sincères

Eudore Boissonneault,

C.P. 84

St-Jérôme (Cité Prévost).”

N.D.R.

Mon cher Boissonneault, votre lettre parvenait à Me Yves Duhaime au début du mois de décembre. Malgré toute cette logique qui en émanait, le ministre ne s’en préoccupait aucunement. Permettez-moi d’ajouter que toute cette affaire me semble bien loin d’être terminée, Me Duhaime aura en subir l’odieux dans un avenir rapproché. (Jean Pagé)

## Les représentants du gouvernement attendus de pied ferme

(P.D.) - C'était hier que le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche déléguait ses représentants afin de rencontrer toutes les parties intéressées par la gestion des territoires déclubés.

Ils rencontraient les membres de la presse dans l'après-midi au motel Picardie alors que le soir même, une soirée d'information avait lieu à la Polyvalente St-Joseph. Pour cette occasion, le député Guy Chevette et le sous-ministre du MTCP, M. Guy Moisan, étaient attendus.

Or, on ne pouvait savoir, au moment d'écrire ces lignes, quel pouvait être le contenu de leurs propos, il était d'autre part acquis que les associations de chasse et pêche iraient s'informer avec un plan dans leur poche dont elles désiraient aussi renseigner les représentants gouvernementaux.

Il s'agit en quelque sorte d'un "plan de participation" ébauché par le comité provisoire formé récemment à l'issue d'une assemblée exploratoire où étaient regroupées les principales associations de la région.

La zone d'aménagement et de conservation ZAC que celui-ci a défini se cla-

querait sensiblement sur le territoire défini par le Ministère des Terres et Forêts. Ce territoire serait ensuite divisé, selon le document, en sept (7) zones d'exploitation et de conservation (ZEC) qui pourraient être gérées par les associations; éventuellement, chacune d'entre elles serait appelée à déléguer des membres au conseil d'administration de la XAC.

Ce plan a été déposé la semaine dernière lors d'une réunion du comité provisoire à Chute St-Philippe, lequel a invité les associations à se "délimiter" une zone d'après leurs propres "aspirations".

Mais on attendra généralement d'avoir plus de précisions avant de s'avancer plus avant dans l'élaboration de l'hypothèse. L'administration des ressources de chasse et pêche.

Par ailleurs, MM. Réjean Hatin et Jacques Brisebois ont été élus coordonnateurs pour le comité provisoire. Leur tâche qu'a officialisé l'assemblée du 2 février dernier, consistera à favoriser le regroupement des différentes associations afin qu'elles en viennent à un protocole d'entente de gestion du territoire.

1978

# L'ÉCHO DE LA LIÈVRE MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LAURENTIDES LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU

- **POUR LA RÉGION**
- **INDICE À LA BAISSÉ DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION** p. 3
- **DU NOUVEAU à la Garderie Les Vers A Choux** p. 3
- **LE STEHB et la DÉCLARATION D'INTENTION SUR L'UNITÉ SYNDICALE** p. 3

- **Sur l'ordre du jour à Pierre-Neveu:**
- **POLLUTION ET DROIT D'AUTEUR** p. 9
- **Plusieurs organismes pour la gestion d'une ZEC?** p. 5
- **INVITATION À SE PRONONCER sur le redressement de L'ÉCOLE PUBLIQUE** p. 6

## SPORTS

- **LES MONTAGNARDS ONT DÉCLASSÉ LES TRAPPEURS** p. 43
- **DEUX NOUVEAUX JOUEURS AVEC LES M-L** p. 49
- **LE 6ième TOURNOI OPTIMISTE** p. 47

**SKI-LABATT AU MONT-DANIEL**  
**LE 19 FÉVRIER**

**COURSES DE MOTONEIGES SANCTIONNÉES PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DE MOTONEIGES**  
le 19 février à 13 h. 15  
Inscription de 8 à 11 h. au Bar Terrasse Minerval de La Minerve.  
Il y aura 53.500 de bourses.  
Adm. adulte: \$3.00      Enfant: \$1.50  
Cette course sera suivie d'un souper.

1978

## PLUSIEURS ORGANISMES POUR LA GESTION

par Pierre Dupuis

Il n'est pas exclu que d'autres organismes se joignent aux associations de chasse et pêche pour la gestion d'une des onze zones d'exploitation contrôlée (ZEC) qui sont circonscrites dans la région 07. Comme pour les associations, ils pourraient appliquer en ce sens auprès du bureau régional du Ministère du Tourisme, de la chasse et de la Pêche (MTCP) à Hull, avant le 1er mars prochain.

Ces éléments d'informations se dégagent d'une conversation téléphonique avec M. Denis Chapleau, coordonnateur régional de l'Opération Gestion Faune, suite à la tournée des représentants du MTCP à Mont-Laurier, la semaine dernière.

En affirmant que les associations de chasse et pêche n'étaient pas les seules qui pouvaient être éligibles à l'exploitation d'une ZEC, M. Chanleau précisait de plus que le MTCP favorisera la fusion d'organismes qui désireraient gérer un même territoire. Celui-ci ajouta que le bureau régional n'aimerait pas à "avoir à refuser" des candidatures pour la gestion d'une ZEC et qu'ainsi, on essaierait plutôt de concilier les demandes des postulants. Sinon, le bureau régional du MTCP et le ministère lui-même choisiraient la ou les candidatures au mérite.

Au moment de leur tournée d'information et de consultation qui les amena dans la municipalité de Mont-Laurier mercredi dernier, on sait que les représentants gouvernementaux ont fourni les grandes orientations du ministère concerné à l'endroit de l'Opération Gestion Faune. Incidemment, ils voulaient insister, par la même occasion, sur la nouvelle appellation de ce que l'on nommait précédemment le "décubage".

Le groupe du ministère était composé du représentant du ministre, M. Elie Fallu, député de Terrebonne, du Dr Gaston Moisan, sous-ministre adjoint à la Faune et aux Parcs et du responsable du dossier au bureau des sous-ministres, M. Clément Veilleux. De plus, le groupe était accompagné de plusieurs membres du bureau régional du MTCP à Hull.

### LE TERRITOIRE QUADRILLE

Les propositions gouvernementales pour l'opération Gestion Faune définissent donc six zones d'aménagement et de conservation (ZAC) à l'intérieur de "L'OUTAOUAIS" dont la superficie égale 38.000 milles carrés. Ces six grandes zones sont délimitées définitivement, du moins pour l'entrée en vigueur de l'opération, le coordonnateur régional, M. Denis Chapleau, disait qu'il en serait ainsi "tant et aussi longtemps qu'un comité gouvernemental (formé de délégations de plusieurs ministères) ne viennent proposer de nouvelles divisions".

Quant aux raisons qui ont motivé la création de six ZAC, on affirme les avoir déterminées à partir de limites d'aires de gestion du Ministère des Terres et Forêts en tenant compte, de plus, d'installations physiques ou autres. Également, il s'agissait de tracer les délimitations à partir de "NÉCESSITÉS MÉRITOIRES" pour les chasseurs et les pêcheurs.

Les dimensions de ces ZAC varient entre 1.000 et 4.000 milles carrés. Un biologiste, deux techniciens et des agents de conservation y seront affectés.

Pour ce qui a trait aux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), on en comptera onze parsemées dans les ZAC, à l'exception de celle du Parc La Vérendrye.

Des associations dites agréées en auront la responsabilité, c'est à dire celles qui seront sélectionnées par le Ministère en vertu des critères déjà établis. Les chasseurs et pêcheurs pourront y exercer leur sport en ayant une carte de membre provenant d'une de ces associations.

Les zones d'exploitation contrôlée furent désignées pour des raisons particulières, à savoir leur accessibilité et le potentiel faunique qu'elles renferment, selon un biologiste du MTCP. Pour M. Chapleau, des raisons qui tiennent compte des ressources financières peuvent être aussi évoquées pour expliquer le choix des ZEC.

Quant aux propriétaires d'installations situées à l'intérieur des ZEC, le Dr Moisan a précisé, en réponse à une question de l'auditoire rassemblée à la Polyvalente St-

## Actualité

Joseph, le soir de leur visite, que ceux-là devraient obligatoirement s'intégrer à la zone.

Par ailleurs, toutes les terres, qui ne sont pas comprises dans les limites de ces ZEC et qui ne sont pas désignées comme Parc ou Réserve, pourront être fréquentées par tous, sans carte d'association agréée.

Il faut cependant ajouter que, au cours des prochaines années, le nombre de ZEC ira en s'accroissant comme l'aist indiqué plusieurs porte-paroles du Ministère.

Les pourvoies, de leur côté, continueront à exister puisque le Ministre Yves Duhaime a déjà annoncé un moratoire de douze mois avant de déterminer ce qu'il adviendra de ce mode de gestion. Pour cette saison, les basses des pourvoies seront gelés, aucun autre bail avec droits exclusifs n'étant émis. Plus encore, s'il faut en croire les propos du Dr Moisan à ce sujet, les "faux pourvoies" pourraient se voir punir au cours.

Abordant la question des agents de conservation, le sous-ministre adjoint à la Faune et aux Parcs a souligné que, dans l'avenir, le MTCP procéderait avec plus de rigueur dans le choix des candidats, s'assurant d'une bonne formation de la personne et d'un mode plus strict de sélection des agents qui ont à agir sur un territoire.

Le Dr Moisan a aussi fait mention, aux quelque 300 personnes rassemblées dans l'auditorium de la Polyvalente, des moyens limités du Ministère. Les organismes envisageant de prendre en main une ZEC ne devraient pas, dans ces circonstances, planifier la gestion du territoire avec un système aussi "serré" comme il en existe dans les Parcs et les Réserves.

Enfin, le sous-ministre a laissé entendre clairement que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche signerait un protocole d'entente pour une année seulement et, qu'après cette première échéance, on devrait renégocier le protocole sur la base d'une évaluation de la gestion du territoire par les organismes ou associations agréées.

(VOIR LE POINT DE L'ACTUALITÉ, P. 35, POUR D'AUTRES INFORMATIONS).

## QUELQUES PRÉCISIONS SUR "L'OPÉRATION GESTION FAUNE"

A l'occasion de la tournée d'information et de consultation du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en marge de l'abolition des droits exclusifs de Chasse et Pêche, les représentants gouvernementaux ont apporté avec eux une série de documents qui renferment un bon nombre de renseignements sur l'OPÉRATION GESTION FAUNE.

Nous vous présentons certains extraits de la "pochette préparée à l'intention de la presse", susceptibles d'éclairer le lecteur au sujet de ce que l'on a déjà appelé le "déclubage".

### LES FAITS

L'histoire de clubs privés commence 20 ans à peine après l'entrée du Québec dans la confédération canadienne. En effet, dès 1887, le gouvernement québécois concède sous forme de bail des droits exclusifs de chasse et de pêche sur les terres domaniales. Ces droits ne s'appliquent qu'à la chasse et à la pêche et ne confèrent en aucun cas nul privilège pour d'autres exploitations, qu'ils s'agissent des ressources du sol ou de la pratique de toute autre activité récréative.

A son origine, le système avait été établi comme devant de fait, vis-à-vis le manque de ressources budgétaires de l'époque, assurer la protection de la faune dans les territoires éloignés des centres. Le gouvernement d'alors cherchait des collaborateurs pour assumer un service qu'il était lui-même empêché de rendre. Même les voies

long ou à court terme selon que les bâtiments érigés correspondent aux normes de protection de l'environnement, de même qu'au plan de la zone d'aménagement et de conservation (ZAC).

Les locataires actuels qui n'ont pas construit de bâtiment pourront le faire dans l'avenir après avoir fait une demande en ce sens au ministère des Terres et Forêts qui jugera si les bâtiments projetés concordent ou non aux critères de protection de l'environnement ainsi qu'au plan d'aménagement de la ZAC.

C'est donc dire que les propriétaires de camps, chalets, dépendances et autres installations, jouiront d'un droit de propriété tel que reconnu au Québec et ce, sur tous leurs bâtiments. Seuls les droits exclusifs de chasse et de pêche leur sont retirés.

### LES GROUPEMENTS DE VILLAGIATEURS ET LE PROBLÈME DU GARDIENNAGE

Plusieurs membres de club s'inquiètent à juste titre, notamment au chapitre du gardiennage, de ce qu'il adviendra des propriétés qu'ils ont érigées sur les territoires où ils détenaient des droits exclusifs de chasse et de pêche en vertu d'un bail accordé par le ministère du

Tourisme, de la Chasse et

minimal pourrait n'impliquer qu'une simple participation au processus de préparation des plans d'aménagement et de gestion. Par ailleurs, le modèle maximal pourrait autoriser un groupe à prendre charge des services reliés à l'exploitation de la faune, d'apporter des améliorations à la faune et son milieu, et de fournir une protection additionnelle au delà de la couverture minimale assurée par l'Etat, d'opérer des postes d'accueil sur les routes d'accès au territoire assigné, d'assurer la participation financière des utilisateurs et de prendre charge de l'éducation de la population.

Ce type d'association devrait être sans but lucratif et regrouper le plus grand nombre possible de chasseurs, pêcheurs, villégiateurs, etc...

Toute association déjà existante qui désire participer à ce programme du MTCP devrait contacter l'administrateur régional qui lui fournira les explications nécessaires et lui demandera de soumettre une proposition de participation.

Une fois cette étape franchie le MTCP verra à

partir de certains critères, à agréer une association sur telle ZEC dont les limites seront établies en consultation.

Cette Association agréée deviendra donc la seule interlocutrice du MTCP dans l'aménagement et la gestion de ce territoire.

### EXEMPLES DE RESPONSABILITÉS QUE LES ASSOCIATIONS AGRÉES POURRAIENT ASSUMER

#### 1- Consultation et participation

- Participation à la préparation des plans d'aménagement et de gestion
- Zonages et délimitation des territoires
- Evaluation des contraintes du milieu
- Evaluation des besoins de la population

- Suggestions pour réglementation et protection
- Participation aux décisions d'aménagement et de gestion

- Recherche de solutions aux problèmes
- Evaluation constante de la situation
- Etc...

#### 2- Acquisition de connaissances

- Travaux d'inventaire de base (espèces, localisation, etc.)

- Collecte de données de récolte
- Habitudes, besoins et préférences des usagers
- Recensement des captures et prélèvement
- Etc...

#### 3- Amélioration

- Interventions sur les populations (ensemencements, contrôle des populations, etc.)
- Développement de nouveaux habitats

- Construction ou amélioration de frayères
- Amélioration de ravages
- Travaux de voirie forestière

- Aménagement: quais, débarcadères, rampes...
- Exploitation de piscicultures ou d'étangs d'élevage
- Etc...

#### 4- Protection

- aider à la mise en place d'un système de surveillances

- Seconder les agents
- Affichage des lieux dangereux, des limites des ZEC, des aires à règlements spéciaux,
- Surveillance des ravages et points critiques
- Contrôle et assistance aux utilisateurs
- Surveillance des biens
- Surveillance de la forêt

(Suite à la page 45)

( suite page suivante )

cherchait des collaborateurs pour assumer un service qu'il était lui-même empêché de rendre. Même les voies d'accès à l'arrière-pays étaient à l'époque plus que rudimentaires, quand elles n'étaient pas inexistantes.

Depuis lors, le Québec est demeuré le seul endroit au monde où des droits exclusifs de chasse et de pêche ont été accordés en aussi grand nombre sur des terres domaniales. Pour ce faire, on y a étendu, puis maintenu, deux sortes de baux: les premiers accordés à des groupes sans but lucratif, poursuivant des fins récréatives de chasse et de pêche, connus sous le nom de "Clubs privés de chasse et de pêche" et de "Clubs privés sur les rivières à saumon"; les seconds consentis à des entreprises commerciales qui constituent encore une partie des pourvoyeurs actuels.

A l'heure présente, on compte 1 164 baux accordés à des fins récréatives et 222 consentis à des fins commerciales, ce qui représente en tout une superficie de 21 000 milles carrés, dont 16 000 m.c. pour les baux accordés à des fins récréatives et 5 000 m.c. pour les baux consentis à des fins commerciales.

L'histoire de ces baux a connu trois phases successives: la première, de 1887 à la fin de la deuxième guerre mondiale, où l'on en a accordé jus'qu'à 615; la deuxième, qui s'est étendue de cette dernière période au milieu des années 60, où l'on

222 jouissent de droits exclusifs de chasse et de pêche sur des territoires d'une superficie moyenne de 22 m.c.

Enfin, contrairement à la croyance générale, les bénéficiaires du système de droits exclusifs de chasse et de pêche sont principalement et avant tout des Québécois et représentent plus de 90% des membres des clubs privés, soit 24 000 des 27 000 membres officiels. L'analyse de la provenance des membres démontre de plus que les clubs du centre du Québec regroupent essentiellement des domiciliés, alors que les non-domiciliés se retrouvent surtout dans les régions frontalières de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue où ils représentent respectivement 22 et 50% des membres.

**LE SORT RESERVE AUX PROPRIETES DES CLUBS**

Au cours de l'année, les propriétaires de camps, chalets, dépendances et autres installations recevront du ministère des Terres et Forêts, sur demande, un titre temporaire d'occupation des terres publiques. Pour valider ce titre, les propriétaires de bâtiment devront acquitter à l'état un droit d'occupation similaire à celui que payent les villégiateurs au ministère des Terres et Forêt sur la location d'un lot.

Subséquentement, l'occupation des terres publiques pourra être régularisée par un bail à

détenaient des droits exclusifs de chasse et de pêche en vertu d'un bail accordé par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de Pêche en vertu d'un bail accordé par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Tout comme les groupements de villégiature qu'ils sont eux-mêmes devenus, les clubs privés pourront engager un ou des gardiens pour surveiller leurs propriétés. Bien plus, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pourra, sur demande et selon certaines normes, le ou les accréditer à titre d'agent(s) auxiliaire(s) de conservation.

**MISE EN PLACE D'ASSOCIATIONS AGREES**

Poursuivant sa politique de décentralisation d'une part et animé d'un souci d'une véritable participation des gens du milieu à l'aménagement et la gestion de la faune d'autre part, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Yves-L. Duhaime verra à mettre en place des Associations agréées de chasse et de pêche qui seront assignées aux zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

Dépendamment de la volonté exprimée par les utilisateurs et des contraintes locales, le degré de participation des Associations devrait varier entre un modèle minimal et un modèle maximal.

Dans ce cadre, le modèle

franchie le MTCP verra à etc.)



Opération gestion faune



MERCREDI 15 FEVRIER 1978 — L'ECHO DE LA LIEVRE 25

Quelques précisions . . .

(Suite de la page 25)

- Contrôle de la pollution
- Etc . . .
- 5- Exploitation**
- Fourniture de services aux utilisateurs tels:
  - Service de pourvoirie
  - Aménagement d'accès & guide
  - Hébergement
  - Restauration
  - Transport
  - Embarcations
  - Contrôle et distribution de la pression de pêche et de chasse
  - Entretien: voies, bâtiments et matériel
  - Commerces divers
  - Mise en valeur du potentiel récréatif
  - Exploitation d'étangs de pêche,
  - Etc.
- 6- Education**
- Auprès des membres de l'association
- Auprès du public et surtout auprès des jeunes
- Animation en forêt (centre rudimentaire d'interprétation)
- Cours PESMAF
- Recrutement de nouveaux membres
- Collaboration aux journaux locaux et régionaux
- Affichage en forêt
- Cours divers: survie, comportement, etc.
- Documents divers:

feuilles et dépliants, etc . . .

- Collaboration avec les écoles et les clubs de service

**L'ENTRETIEN DES CHEMINS FORESTIERS**

La politique générale qui prévaut au Québec veut que l'entretien d'un chemin forestier soit défrayé par ceux qui l'utilisent. Ainsi, les compagnies forestières entretiennent les chemins qu'elles utilisent. Toutefois, là où il n'y a plus d'exploitants forestiers, le gouvernement du Québec retient deux principes fondamentaux:

L'un, applicable aux grandes voies de pénétration en forêt implique que l'état participe dans une certaine limite au coût de l'entretien; l'autre, se rapportant aux chemins d'accès qui conduisent aux camps et chalets, veut que les propriétaires doivent en général assumer les frais d'entretien tout comme le font à peu près tous les villégiateurs au Québec.

Lorsque les plans d'aménagement et de gestion le prévoiront, les associations, selon les principes énoncés plus haut, pourront affecter les sommes nécessaires à l'entretien de la voirie forestière. Un fonds de péréquation pourrait servir prioritairement à cette fin.

MERCREDI 15 FEVRIER 1978 — L'ECHO DE LA LIEVRE 45



POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LAIRENTIDES - LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU



1978

## Tournoi Optimiste

P. 47 à 50

Le maire a procédé à la mise au jeu officiel, le vendredi soir en compagnie de deux instructeurs et du président du tournoi, M. André Gagnon.



**Les locaux du CLSC en désordre** — P. 6

- **Formation d'un comité de citoyens à l'institution de La Macaza** P. 3

- **Quatre associations de la région demandent à gérer une ZEC** P. 14

- **Arrêt de travail temporaire dans les services de santé** P. 5



Pour renseignements: 633-2611  
Place Papineau, Mont-Laurier

19623007-0009

### 4 JOURS GRATUITS À ACAPULCO

VOIR DÉTAILS P. 8



# AU GRAND VENT

AVEC JEAN PAGE



## Chez les aveugles les borgnes sont rois!

de Jean PAGE

Actuellement, trois fonctionnaires jouent leurs têtes, un peu comme ce fut le cas des sous-ministres Paul A. Brown, Gabriel Béland ou tellement d'autres que j'ai connus et qui oeuvraient à Tourisme, Chasse et Pêche. J'irai même jusqu'à vous faire une prédiction, vous les retrouverez un jour sur une tablette, comme ce fut le cas de tellement d'autres que je m'épargnerai de vous énumérer. Aujourd'hui, je vous donnerai tout de même les noms de ces personnages dont les cous sont déjà sous le couperet de la guillotine. Retenez ces noms, j'aurai l'occasion de les mentionner à nouveau: Les sous-ministres Michel Duchesneau, son assistant Gaston Moisan et le dernier venu Clément Veilleux, biologiste.

Ces trois personnages directement associés au ministre Yves Duhaime seraient les porte-paroles dans la formation des Zac et des Zec, si vous préférez, cette nouvelle formule de gestion du territoire de chasse et pêche du Québec.

L'expérience nous prouvait qu'une telle tentative de démocratisation, soit de remettre les terrains de chasse et de pêche à des associations, s'avérait comme fiasco sous Gabriel Loubier, fort heureusement, il le réalisait et ne revenait point à la charge. Mais voici que le trio Duches-

neau-Moisan-Veilleux, non satisfait de cette autre tentative similaire soit les Sociétés d'Aménagement sous Claude Simard, et bien le trio revenait à la charge par des Zac et des Zec. De rêves, d'illusions et de partisanerie politique, ils ont tenté de produire une réalité déjà vouée à l'échec. Tout ceci se manifestait de façon non équivoque, lorsque le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche refusait la participation des SACERF (Société d'Aménagement, de Conservation et d'Exploitation Rationnelle de la Faune).

Actuellement, plus d'un millier de clubs et d'associations de chasse et pêche ne prêtent plus foi en MM. Duhaime, Duchesneau, Moisan et Veilleux. Tous réalisent de l'entêtement du MTCP, qui sans aucune solution valable de rechange est à nous plonger dans un labyrinthe sans issue possible.

On ne s'amuse pas avec la faune, sans avoir préalablement évalué tous les risques pouvant se présenter. Pourtant, c'est ce qui se passe actuellement!

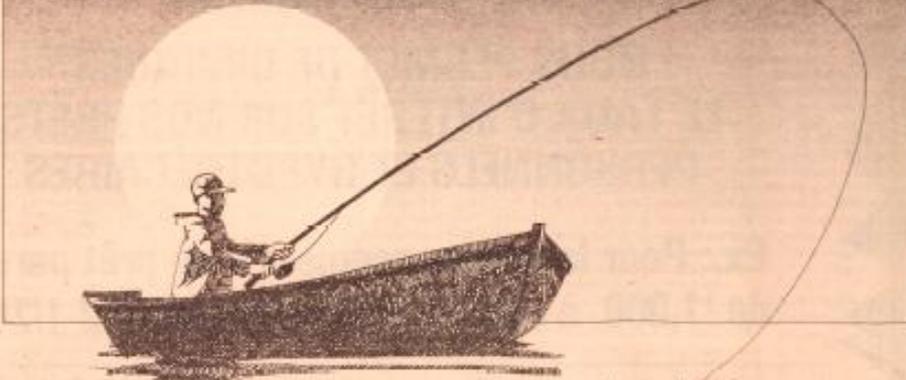
Lorsque le fiasco monumental sera évident, ce qui ne devrait pas tarder, ces trois fonctionnaires qui se sont posés la tête sur le bûcher devront en assumer les conséquences, ayant à subir les reproches de la presse écrite ou parlée, donc l'opinion publique.

1978

1978

# PÊCHE 78

## VOICI LES GRANDES LIGNES:



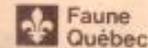
La nouvelle politique de gestion de la faune a pour but de permettre à tous les Québécois l'accès aux ressources fauniques et aux loisirs en forêt. Avec l'ouverture de la saison de pêche le 28 avril 1978, les pêcheurs seront les premiers bénéficiaires de l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche. **QU'EST-CE QUI CHANGE AU JUSTE?** • Les clubs privés ne détiennent plus de droits exclusifs de chasse et de pêche. • Les citoyens du Québec ne sont plus tenus d'obtenir un permis de pêche (sauf pour le saumon). • Créations de ZEC — Zones d'Exploitation Contrôlée: ces territoires sont assignés à des Associations sans but lucratif agréées par le Ministère. Pour avoir accès aux ressources fauniques d'une ZEC, un citoyen devra détenir une carte de membre d'une association agréée (environ \$15,00 pour la famille, par an). • Terres publiques qui ne sont pas aménagées en parc, réserve, ZEC, pourvoies sont accessibles à tous sans autres formalités.

• **Protection de la faune:** contrôle et surveillance accrue des ressources fauniques par l'apport d'un plus grand nombre de biologistes, de techniciens et d'agents de conservation (gardes-chasse, gardes-pêche, etc.). **CE QUI NE CHANGE PAS** • Les règlements relatifs à la pêche et à la chasse sportive (durée de la saison, limite de prises,

genre d'armes, zones, etc.) restent en vigueur et continuent d'être appliqués par les agents de conservation de la faune. • **Parcs et réserves:** ouverts à tous. Pour la pêche à la journée ou avec séjour, système de réservations par téléphone comme par le passé. • **Pourvoies:** possibilités de voyages de chasse et de pêche à forfait.

Les amateurs désireux de s'y adonner doivent communiquer avec les pourvoyeurs, tout comme avant.

• **Terrains privés:** le propriétaire d'une terre, d'un club établi sur un terrain privé, d'un terrain en bordure d'un lac, d'un chemin non public, etc., peut permettre ou interdire l'accès de sa propriété comme



Pour tout connaître de la nouvelle politique de gestion de la faune et ses implications sur le plaisir de la chasse et de la pêche sportive, contactez une ou plusieurs de ces brochures.

<input type="checkbox"/> Pêche 78 (Opération Faune)	<input type="checkbox"/> Chasse sportive au Québec (résumé des règlements)
<input type="checkbox"/> Pourvoyeurs Québec	<input type="checkbox"/> Parcs et réserves du Québec (activités et tarifs)
<input type="checkbox"/> Pêche sportive au Québec (résumé des règlements)	
Cocher et poster à: Nom _____	
FAUNE-QUEBEC Adresse _____	
C.P. 1726 Ville _____	
QUEBEC, Québec _____	
G1R 7K7 Courte _____ Code postal _____	

Pour tous renseignements supplémentaires, communiquer avec le bureau régional du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

*Poste d'agents de conservation*

## Des raisons opérationnelles auraient motivé le choix de Labelle

par Pierre Dupuis

Maintenant que le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a procédé à un nouveau découpage de la région administrative de l'Ouataouais (07), il apparaît que le choix de Labelle pour l'obtention du poste d'agents de conservation en soit un d'efficacité opérationnelle.

Avec ce nouveau découpage, les municipalités de L'Annonciation et de Labelle n'appartiennent plus à la région administrative 07 mais à celle de Montréal (06). Tout le territoire qui les environne, cotoyant le Parc du Mont-Tremblant, sera donc sous la responsabilité d'une région administrative qui possède un autre bureau régional à St-Agathe. L'implantation du poste

à Labelle implique alors que celui-ci se trouvera au centre d'une région qu'il devra desservir et ceci, beaucoup plus que si le sous-bureau avait été localisé à l'Annonciation.

Voilà en résumé la principale raison que, de part et d'autre, on donne pour expliquer le choix de Labelle.

On sait que la décision de favoriser cette municipalité a déjà commencé à soulever plusieurs réprobations de la part de certains groupes de l'Annonciation, Chambre de Commerce et Conseil Municipal, tandis que le député de Laurentides-Labelle, M. Jacques Léonard, vient à peine de confirmer le choix du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en faveur de Labelle.

C'est que, depuis quelque temps, à cause d'une "fuite" encore inexplicquée et qui ne le sera sans doute jamais, des citoyens de l'Annonciation savent que le poste ne serait pas situé dans leur localité. La "nouvelle" a été apprise alors que des citoyens de l'endroit ont pris connaissance d'une lettre en ce sens, datée du 9 mars 1978, à l'adresse de M. Léonard et qui provenait du Ministre Duhaime.

### NOUVELLE APPARTENANCE

L'autre décision, celle de redécouper la région administrative qui a fait balancer cette partie du Comté dans

celle de Montréal (06), aurait été effectuée grâce à une entente interrégionale.

Selon une source au bureau du Ministère à Mont-Laurier, il paraît que l'entente date d'un mois, au plus, et il semble même que les arrangements financiers ne seraient pas encore conclus.

Par ailleurs, la décision de retracer la délimitation des régions administratives concernées est intimement liée à l'Opération Gestion Faune et la formation de Zone d'Aménagement et de

### Conservation (ZAC).

Un porte-parole du bureau du député à Mont-Laurier a affirmé que la municipalité de l'Annonciation ne pouvait invoquer dans ce cas-ci le fait qu'elle soit considérée comme un "village de services" pour prétendre recevoir le poste en question.

La même personne a dit de plus, qu'encore une fois, le dossier concernant cette affaire sera rendu public incessamment. Le projet d'implantation d'un poste a longtemps été "dans l'air" à l'Annonciation et bien qu'on ait cherché durant tout cette période des locaux pour le loger, il semblerait qu'aucun fonds n'ait été débloqué pour l'entreprise.

1978

OPINIONS

# Lettre de l'Association de St-Jean sur Lac

L'annonce par le Ministère de la Chasse et de la Pêche de l'abolition des clubs privés et de l'instauration des ZEC, a suscité chez les membres de l'Association chasse et pêche de St-Jean sur le Lac beaucoup d'intérêt.

C'est ainsi que notre association, avec beaucoup d'autres de la région, a participé à des réunions d'informations sur les nouveaux règlements ainsi que sur les procédures pour l'obtention d'une ZEC.

Il y eut alors un regroupement des associations de Mont-Laurier et de St-Jean sur le Lac pour préparer une demande pour une ZEC commune aux deux associations, soit celle du lac Petawagaman.

Plusieurs difficultés sont survenues et c'est alors que l'association de Mont-Laurier a décidé de faire la demande seule. Les deux associations ont continué de fonctionner et l'association de St-Jean sur le Lac a élaboré un projet d'une demande de ZEC. Cette demande fut évidemment celle amenée au tout début par l'association de St-Jean sur le Lac, soit la ZEC Petawagaman, donc celle que Mont-Laurier projetait.

Voyant le travail accompli des deux associations, notre conseil a décidé de tenter de nouveau un rapprochement des deux associations. Des délégués des deux associations se rencontrèrent donc le lundi 3 avril pour parler des problèmes et en arriver à une solution.

Les points de vue différaient quelque peu, l'association de Mont-Laurier parlait de fusion (fusion de l'association de St-Jean sur le Lac dans celle de Mont-Laurier) alors que St-Jean sur le Lac parlait de regroupement des deux associations qui garderaient pleine autonomie.

Face à cette difficulté, l'association de St-Jean sur le Lac décida de faire la demande de la ZEC Petawagaman au responsable de la ZAC Landron, M. Raymond Lamire. (La ZAC Landron regroupe 4 ZEC dont celle de la Petawaga).

M. Lamire se trouva donc devant 2 demandes pour la même ZEC, celle de Mont-Laurier et St-Jean sur le Lac. Nous avons donc rencontré M. Lamire et après 3 heures de discussion, les délégués des 2 associations arrivèrent à un protocole d'entente sur la formation du conseil d'administration de la nouvelle association pour la demande de la ZEC. Il y eut aussi 7 membres de l'association de Mont-Laurier et 4 membres de l'association de St-Jean sur le Lac pour un total de 11 membres. Les délégués rencontrèrent

leur conseil respectif pour discuter de la proposition. St-Jean sur le Lac accepte la proposition mais aucune officielle n'est parvenue à notre association de la part de celle de Mont-Laurier.

L'association St-Jean sur le Lac est confiante de coopérer avec le grand public et le Ministère à la conservation et l'aménagement de la faune, et ce possiblement dans la gestion d'une ZEC.

Prés. Maurice Perrier  
L'Association chasse et pêche  
de St-Jean sur le Lac

# Lettre à Guy Pagé

Mont-Laurier, le 13 avril 1978.

M. Guy Pagé,  
Journal de Montréal

Monsieur,

C'est très beau l'accessibilité, mais ça ne donne aucune garantie pour l'avenir. Est-ce que dans dix ans et vingt ans d'ici aurons nous à retirer ce grand jardin naturel ou devrons nous le décorer dans l'artificialité comme certains gens qui nous arrivent de part et d'autre, sachant que maintenant, la faune existe depuis le 1er avril 78.

Tous sont intéressés, c'est normal l'actualité le prouve. C'est la ruée vers l'or québécoise, mais aujourd'hui, la dite or se fait de plus en plus rare elle est moins rentable et plus coûteuse en main d'œuvre, le bétail court à sa perte car les cerveaux sont trop pleins de friandises. Imaginez Monsieur Pagé, l'ouverture de la pêche ou de la chasse avec une arme qui est équipée jusqu'au dent et qui s'enfoncé en zig-zag aux travers des territoires qui furent protégés depuis dix huit cent tranquille. D'accord, certains clubs ne protégeaient aucunement leurs territoires, mais la plupart tenaient à protéger la faune terrestre et aquatique. J'imagine que ceux qui étaient en dehors des principes de conservation que le ministère de chasse et pêche, par le compte rendu de ses agents de conservation, ne tardait pas à l'abolir selon le cas.

En premier lieu, l'ode dire pour ma part que l'opération gestion faune, a été trop rapide. Pour moi, l'accessibilité première, dans une première phase, aurait été d'augmenter le nombre de membres des clubs privés et entretemps, l'opération gestion faune aurait pu planifier, avec l'aide des clubs privés, à une plus grande possibilité fait à l'amiable afin d'en arriver à la deuxième phase d'accessibilité.

D'accord, la coquille de l'oeuf est fendue, les profanes surgissant de l'ombre, mais il ne faut pas oublier que le système de protection sur la faune, les clubs privés le possédaient depuis longtemps. Tous le critiquaient moi-même le premier. Mais les choses ont changé, l'accessibilité rationnelle contrôlée était vraiment la vraie orientation de la conservation de la faune mais l'accessibilité ouverte à tous est très belle en logique, mais encore pire que n'importe quelle arme de chasse, si elle ne possède pas un contrôle vraiment efficace et non à peu près. L'esprit de conservation vient de naître, celui du passé est en train de mourir mais est encore là, il ne faut pas oublier le chevreuil chevreuil qui déjà surabondait aujourd'hui? Aussi certains territoires qui furent libérés aujourd'hui? Résultat fiasco. Je ne pense plus à ma race de Québécois quand mes yeux voient certaines races animales s'éteindre.

Amicalement vôtre,  
Henri Lamond

# Entente entre les associations de Mont-Laurier et de Mont St-Bruno

1978

par Pierre Dupuis

Après des pourparlers qui ont eu lieu en fin de semaine dernière entre quatre représentants de l'Association de Chasse et Pêche de Mont-Laurier (MM. Réjean Hatin, Jacques Brisebois, Gilles Cloutier et Arthur Fyfe) et quatre autres de l'Association du Mont St-Bruno, les deux parties ont convenu de lier leurs efforts pour l'obtention de la ZEC (Zone d'Exploitation Contrôlée) Petawaga dans la Zone d'aménagement et de conservation (ZAC) Landron.

C'est la nouvelle que nous apprenait M. Réjean Hatin, président de l'Association de Mont-Laurier, après qu'une entente ait été conclue sur la délégation de pouvoirs à un nouvel organisme, **l'Association de Chasse et Pêche des Deux Monts**, pour la gestion commune de la ZEC Petawaga.

On a donc procédé à la refonte des statuts et règlements, à l'élaboration de la demande de gestion d'une ZEC qui fut refaite conjointement, à la lumière des états financiers des deux associations.

Présentement, les deux associations qui conserveront leur entité propre tout en fonctionnant au sein d'une autre association, possèdent chacune quelque 800 membres.

## ORGANISATION

Selon l'entente intervenue entre Mont-Laurier et Mont St-Bruno, il y aura deux comités, l'un exécutoire et l'autre de gestion, sur lesquels siègeront des représentants de chacune des deux associations.

Le plus "important", le comité de gestion, sera composé de 15 personnes, 8 provenant du conseil d'administration de l'association d'ici et sept délégués de celle de là-bas.

Le président de l'Association des deux Monts originera de St-Bruno, deux vice-présidents seront nommés respectivement à l'un et l'autre endroit, le secrétaire et le trésorier seront choisis par Mont-Laurier; finalement, chacune des deux associations possèdera cinq directeurs, complétant les 15 membres du Comité de gestion. En cas d'égalité lorsque celui-ci siègera, le président aura droit de vote.

Par ailleurs, le comité exécutoire qui verra à ce que les résolutions du comité de gestion soient appliquées, se composera de 4 représentants de Mont-Laurier et un de St-Bruno qui aura par contre un droit de vote.

Déjà on aura deviné que la délégation de Mont-Laurier aura une importance non-négligeable dans l'aménagement de la ZEC Normandie et que le personnel, relevant du comité exécutoire, sera engagé dans la région de

Mont-Laurier.

## AGREE?

L'entente entre les deux associations est considérée comme étant un "très bon point" selon les termes de M. Richard Châtelain de la Direction Régionale du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à Hull.

D'après M. Châtelain, la formule adoptée par l'Associations des Deux Monts cadre tout à fait avec ce que préconisait le Ministère. Selon lui, la formule permet un "membership" valable d'association plus éloignée qui sont en mesure de soutenir adéquatement les associations plus rapprochées.

## ST-JEAN SUR LE LAC

Par ailleurs, les relations entre les associations de chasse et pêche de Mont-Laurier et de St-Jean sur le Lac sont au point mort, comme en fait foi une lettre ouverte de M. Perrier qui paraît cette semaine dans nos pages.

L'association de St-Jean sur le Lac voit donc, par la plus récente entente dont nous venons de parler, ses chances de se voir confier la gestion de la ZEC Petawaga s'amenuiser complètement ou presque.

## AUTRES

Pour ce qui concerne les autres associations de la région, les pourparlers avec d'autres plus éloignées n'ont pas connu un dénouement aussi heureux.

Ainsi, l'association de Ferme-Neuve n'a pu s'entendre avec le regroupement des associations de Terrebonne, Lachute et Deux-Montagnes pour l'administration de la ZEC **Le Sueur** dans la Zone d'Aménagement et de Conservation du Baskatong. Les discussions qui eurent lieu à St-Faustin le 7 avril dernier, ne donnèrent aucun résultat, Ferme-Neuve continuant de faire cavalier seul; l'association est par ailleurs confiante de se voir attribuer l'administration du "Le Sueur".

De son côté, l'association du Lac St-paul n'a pu également trouvé un terrain d'entente avec l'association de Ste-Agathe qui postule pour la même ZEC de la Baskatong: la ZEC Normandie.

Dans une lettre expédiée au gestionnaire de la ZAC, le biologiste Gilles Thellen, en date du 14 avril, le groupe de négociateurs pour Lac St-Paul affirme, quant à une fusion avec l'association de Ste-Agathe, "qu'elle nous apparaîtrait pour le moment difficile".

La lettre, signée par M. Jean-Louis Paquin du Comité de Gestion de l'Association du Lac St-Paul, invoque surtout le fait qu'on connaît peu de choses sur celle du sud du comté:

"Il nous apparaît donc imprudent de penser à une fusion avec un groupe au sujet duquel nous ne savons que fort peu sur le type de "contrôle" que ce groupe désire préconiser, le type d'aménagement qu'il entend privilégier, les routes d'accès qu'il juge prioritaire, l'accessibilité à garantir, etc., d'autant plus que nous nourrissons des craintes que nous croyons fondées face aux objectifs recherchés par l'Association de Ste-Agathe".

Enfin, l'Association de St-Anne-du-Lac se retrouve seule en lice pour la gestion de la ZEC Mitchinamicous, aussi dans la Baskatong.

## REPONSES

M. Richard Châtelain déclarait récemment que la région administrative 07 devait être la première dont les territoires des ZEC demandées seraient confiés aux Associations.

Selon les dernières informations, aucune annonce n'est encore parvenue du MTCP à Québec, mais il est tout probable que les premiers noms d'associations agréées devraient être connus sous peu. Les "recommandations" de Hull sont déjà rendues là-bas.

## Actualité

*Dans notre région***Les ZEC ont commencé à être attribuées**

par Pierre Dupuis

Deux associations de chasse et pêche de la région se sont vues accorder la gestion respective d'une Zone d'exploitation Contrôlée mais dont l'une devra partager ce pouvoir avec une deuxième de l'extérieur.

Il s'agit bien sûr, dans ce cas-ci, de la nouvelle **association de chasse et pêche des deux monts** qui est née récemment grâce à un accord intervenu entre celles de la région de Mont-Laurier et de Mont St-Bruno.

C'est M. Réjean Hâtin, président de l'association de Mont-Laurier, qui a fait part de l'acceptation par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) de la candidature des "Deux Monts" qui revendiquait la ZEC Petawaga.

Bien que cette association fut "agrée", elle n'apparaissait cependant pas dans les liste fournie par le Journal de Montréal dans son édition de mardi. Une erreur de parcours sans doute, puisque le gestionnaire de la ZAC Landron, M. Raymond Lemire, a confirmé que l'association des Deux Monts était bien agréée, en dépit que l'entente n'ait pas encore été signée.

Il semblerait de plus que les délimitations proposées par l'association furent conservées par le MTCP,

ce qui représente un territoire de près de 400,000 carrés sous sa juridiction.

M. Raymond Lemire sera par ailleurs présent à Mont-Laurier pour donner toutes les explications voulues à ce sujet, vendredi soir, à 20 heures 30 à l'école St-Eugène.

Les cartes d'association agréée seront quant à elles prêtes dès cette semaine alors qu'ici, on s'apprêtait, au moment d'écrire ces lignes, à déterminer des points de vente où l'on pourrait se les procurer. Rappelons que ces cartes de ZEC, au coût de \$15.00 permettront à leur détenteur de pouvoir pêcher dans l'une ou l'autre des quelque 50 ZEC qui devront être confiées à des associations par le MTCP d'ici les prochaines semaines.

**ST-ANNE DU LAC**

De la même manière, par téléphone, M. Aymé Lachapelle, président de l'association de Chasse et Pêche de St-Anne du Lac, a été avisé de l'attribution d'une ZEC à son organisme. Il s'agit, comme on le demandait, de la ZEC Mitchinamecus dont la superficie atteindrait 135 milles carrés.

Dans les cas de l'association de St-Anne du Lac et des Deux Monts, les protocoles d'entente ne sont pas encore signés avec le Ministère mais cela devrait se faire incessamment.

Par ailleurs, aucune information positive n'est parvenue aux associations de Chasse et Pêche de Ferme-Neuve et de Lac St-Paul concernant leur propre demande.

L'une et l'autre ont des rencontres avec d'autres associations de l'extérieur durant cette semaine.

Celle de Ferme-Neuve se rendra à nouveau à St-Faustin pour négocier encore une fois avec les trois associations regroupées des Deux-Montagnes, Lachute et Terrebonne. Mais, selon M. Jean-Hubert Coursol de l'association de Ferme-Neuve, elles revendiqueraient une représentation différente que si elles n'étaient pas regroupées, objet du litige.

De son côté, l'association du Lac St-Paul négocie également cette semaine avec une association de Beloeil.

D'après M. Jean-Louis Paquin, président du comité de gestion de l'association de Chasse et Pêche de Lac St-Paul, il aurait lui-même parlé à M. Gilles Thellen, gestionnaire de la ZAC Baskatong où se trouve située la ZEC Normandie qu'on demande; peu importerait si oui ou non il était possible d'en venir à un accord, la Zone d'exploitation Contrôlée lui serait déjà acquise, a-t-il affirmé.

On attend néanmoins de part et d'autre des réponses d'ici la fin de semaine.

1978

**L'ÉCHO**  
DE LA LIÈVRE  
MONT-LAURIER

POUR LE PROGRÈS DES COMTÉS DE LAURENTIDES LABELLE, GATINEAU ET PAPINEAU

26e année — No 48 MONT-LAURIER, MERCREDI 3 MAI 1978 23c la numéro

- Agrément de deux nouvelles ZEC P. 13
- Le développement de Brunet ça s'en vient? P. 3
- Congrès annuel de la SNO P. 12
- Hausse prévisible de la taxe scolaire P. 3



**Congrès d'orientation du STEHB** P. 7-0-0



**LA FÊTE DES TRAVAILLEURS** P. 2

**NOUVELLES SPORTIVES**

Pages 55 et 61



**FUNÉRAILLES DE** P. 19

Le restaurant POT AU FEU vous offre en plus de sa cuisine canadienne ses gâteaux de la Fierté Noire, d'anniversaire, de noces, de baptême et de première communion.

Restaurant POT AU FEU 416, du Pont 625-1383

La création des zecs, jalon important de l'histoire des Hautes Laurentides

1978

# AGRÈMENT DE DEUX NOUVELLES ZEC

par Pierre Dupuis

Grâce à des ententes intervenues la semaine dernière, deux nouvelles associations ont vu le jour et auront pour tâche de gérer chacune une Zone d'Exploitation Contrôlée (ZEC).

L'association de chasse et pêche de Beloeil-Lac-St-Paul s'est d'abord vu octroyer la gestion de la ZEC-Normandie, suite à la rencontre du 28 avril entre les représentants de celles de la Vallée du Richelieu et de Lac-St-Paul.

La nouvelle association aura son siège social dans la municipalité de Lac-St-Paul. Sa secrétaire déjà nommée est Mme Suzanne Jeanotte.

Le protocole d'entente est signé mais, bien qu'on la "constitution" de l'association qui sera formée comité exécutif et un autre exécutoire, aucune de aux différents postes n'a eu lieu, une séance spéciale deux comités de gestion composés de cinq membres chacune des parties se déroulera à cette fin à Lac-St-Paul, dimanche prochain.

Les cartes de Zec de la nouvelle association disponibles dans la région, aux endroits suivants: G-Terrace de Lac-St-Paul qui sera aussi un "poste" d'information, au restaurant Le Relais des Cédres de Mt-Michel, au Royaume des Sports du Lac-des-Écorces, Paradis du Pêcheur à Mont-Laurier ainsi que chez nio Pilon et Robitaille Sport de Ferme-Neuve.

## FERME-NEUVE

Après de rudes discussions et non sans que cela créé certaines dissensions à l'intérieur même du rangs, l'association de chasse et pêche de Ferme-Neuve conclut une entente avec les trois autres de la métropolitaine, à savoir, les intrépides de Lachcelles de Terrebonne et des Deux-Montagnes.

C'est la Zec LeSueur que l'association de chasse et pêche du même nom, nouvellement créée, gèrera. Dans leur cas, le protocole d'entente avec le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est signé et Mme Thérèse Vaudry qui agira comme secrétaire-assistante-trésorière, a-t-elle précisé.

En effet, l'accord entre les différentes parties, qu'elles également dans la gestion de la Zec LeSueur donnera la responsabilité financière à un trésorier par l'association d'Argenteuil qui regroupe les trois.

Au point de vue de la gestion, de plus, on a un comité administratif composé de huit membres, un comité exécutif formé de 4 personnes, 2 de Ferme-Neuve et 2 représentant les associations regroupées.

Des cartes de la Zec sont disponibles chez les directeurs de sports, Gilles Tourangeau, Gilles Clavel, Robitaille et Antonio Pilon de Ferme-Neuve de même chez les directeurs de l'association. L'ouverture du bureau d'information touristique dans le village de Ferme-Neuve permettra aussi la vente de cartes de Zec.

Enfin, une réunion rassemblant les membres du comité de gestion (5 pour chacune des quatre associations représentées) a lieu cette semaine pour le choix des individus aux différents postes administratifs.

Mont-Laurier sont: le Paradis du Pêcheur, la Ferme-Neuve A. Châtiaux Lée, les dépanneurs du Boulevard et Fina, le Coin du Travailleur à la Plaza Paquette. Pas moins d'une quinzaine de points de vente dans plusieurs établissements commerciaux ou maisons privées de municipalités de la région peuvent également servir les personnes désirant une carte de la Zec Petawaga.

On note aussi que toute personne venant se procurer une telle carte doit se munir de son numéro d'assurance sociale et celui de son conjoint, s'il y a lieu.

## ST-ANNE DU LAC

Les choses semblent se dérouler normalement pour

l'association de Ste-Anne-du-Lac qui administrera conjointement la Zec Michémiac.

Le protocole d'entente n'est pas signé mais on estime, de leur côté, que cela devrait se faire d'ici deux semaines.

Une réunion d'information se déroulera dans la localité même, mardi prochain, à 20 heures à la salle municipale. Ils ont leurs aussi points de vente, au bureau de la Zec, Ronald Quévillon, à St-Anne du Lac, chez le légionnaire Lèvesque, à l'hôtel Le Voyageur et Au relais du Touriste. Claude Lavert de Mont-St-Michel et les deux pourvoyeurs commerciaux situés dans leur Zec font également partie de la liste des points de vente.

On pourra même retrouver leur carte de Zec chez des marchands de sport à Ville de Laval.

## SOIREE D'INFORMATION

Vendredi soir dernier, le conseil d'administration de l'association de Mont-Laurier réunissait pour la première fois ses membres depuis l'accord intervenu avec celle de Mont-St-Bruno qui a donné l'association des Deux-Monts.

Plus de 200 membres y ont participé et 178 cartes de la Zec Petawaga y furent vendues.

La présence du gestionnaire de la Zec Landron, M. Raymond Lemire aura sans doute permis d'éclaircir certains points, entre autres, que le \$4,500, octroyé par le Ministère à chacune des associations chargées de la gestion d'une Zec, viendrait de deux à trois semaines après la signature du protocole d'entente. Celui qui fera le MILP à l'association des Deux-Monts devrait le faire cette semaine, croit-on.

Comme toutes les associations qui ont été incitées par le Ministère à le faire, celle des Deux-Monts a présenté des projets de création d'emplois dans le cadre du programme à cette fin du gouvernement du Québec. Par ailleurs, ainsi que toutes les autres ayant fait de même, aucune réponse n'est encore parvenue de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) qui les attribue sur son territoire dans la mesure où il ne dépasse pas \$75,000.

Les points de vente de l'association des Deux-Monts à

1978

## Pour la seconde année de gestion L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE L'ANNONCIATION EST INVITÉE À Y PARTICIPER

Le président et le secrétaire de la Fédération de Chasse et pêche du Lac de la Maison de Pierre très récemment incorporée, s'adressaient à moins de trente personnes de la municipalité de l'Annonciation lors d'une séance d'information qui se déroulait au Cinéma Capri du même endroit, dimanche après-midi.

Les deux représentants de la Fédération, MM. Fernand Perrier et Jean-Guy Chartrand, en ont profité pour lancer un appel à l'Association de Chasse et Pêche de l'Annonciation qui n'a pas voulu consentir à la gestion commune de la Zec Maison de Pierre, située dans la Zone d'aménagement et de Conservation La Rouge.

L'association de l'Annonciation, qui avait soumis un projet de gestion de la ZEC, s'en est vu refusé le contrôle au profit de celles regroupées de St-Jérôme, St-Agathe, St-Jovite et L'Ascension

dont la fusion a permis, dit-on, la naissance d'une association de 4,500 membres.

L'appel de MM. Perrier et Chartrand a été fait dans le but d'inviter l'association de l'Annonciation à joindre les rangs des gestionnaires en présentant une demande en ce sens dès cette année pour le second mandat d'administration qui commencera en 1979. L'invitation s'adressait aussi à l'association de Ste-Véronique.

L'entente intervenue entre les différentes associations a eu lieu le 11 avril dernier à St-Faustin où les représentants de l'Annonciation n'ont, semble-t-il, pas fait acte de présence.

### SUBVENTION

En apprenant son incorporation en début de semaine, la Fédération qui administrait la ZEC de la Maison de Pierre, a également su qu'elle recevrait une subvention

de \$20,000, a déclaré M. Jean-Guy Chartrand de l'Ascension.

Cette somme provient en partie (\$4,500.) d'un montant promis à tous les gestionnaires de ZEC par le Gouvernement et aussi, de l'argent qui proviendra du fonds de péréquation de \$1,000,000, mis à la disposition des futures associations agréées par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la pêche lors du déclenchement de l'Opération Gestion Faune.

La séance d'information au Cinéma Capri a aussi permis d'apprendre que les clubs privés se trouvant sur la ZEC de la Maison de Pierre se sont majoritairement prononcés en faveur d'une double protection de leur propriété, et pour cela, ils paieront annuellement \$500, chacun. Onze ont jusqu'à présent accepté le supplément de protection de leur "domaine".

Enfin, malgré les bruits de toute sorte qui ont couru quant à la provenance des membres composant la nouvelle association, M. Chartrand a dit que ceux-ci n'étaient pas fondé et a même ajouté que la ZEC de la Maison de Pierre, comme toutes les autres qui furent allouées durant les dernières semaines, sera ouverte à tous, 24 heures par jour.

La Zone d'exploitation contrôlée du Lac de la Maison de Pierre a une superficie de 307 milles carrés et est localisée en bordure du Parc du Mont-Tremblant. Il contenait 17 clubs privés et renferme 300 Lacs. Contiguë de la Zec LA MAZANA, la zone du Lac de la Maison de Pierre peut être délimitée par les Anciens clubs privés qu'elle encercle Paul, Tremblec, Patriote, Sauteuse et Rapide Blanc, Rupert, Elgin, Bouleau Blanc et Maison de Pierre.

53

0-0-0

L'Association de Chasse et Pêche de Beloeil-Lac St-Paul Inc. pourrait être la première à dispenser une carte de sa Zec, la Zone d'exploitation Contrôlée Normandie, dans un avenir très rapproché. En effet, dans quelques jours, grâce aux contacts d'un des deux partenaires de la gestion, une carte topographique de la ZEC Normandie serait disponible.

## MISE AU POINT

Si le lecteur voulait prendre note que la manchette en première page et le titre de l'article sur l'attribution des ZEC LESUEUR et NORMANDIE renfermaient une erreur.

En effet, il aurait fallu lire "AGREMENT DE DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS" et non pas "AGREMENT DE DEUX NOUVELLES ZEC".

## L'Association des Deux-Monts désire une ZEC protégée par Mont-Laurier

Les gestionnaires de la Zone d'exploitation Contrôlée (ZEC) Petawaga ont demandé que le territoire dont ils sont chargés, soit dorénavant surveillé par des agents de conservation du sous-poste de Mont-Laurier plutôt que par Maniwaki comme c'est le cas actuellement.

Tel est le sens d'une demande acheminée au responsable du service de la Protection de la Faune, M. André Magny, du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche à Québec.

Celle-ci voudrait que la Zec **petawaga**, située dans la ZAC Landron, devienne la responsabilité du sous-poste de Mont-Laurier, autant à cause de l'appartenance des gestionnaires que de la collaboration que ceux-ci devront avoir avec les agents de conservation. Le "stationnement" des agents à Maniwaki ne faciliteraient aucunement les rapports entre les deux, étant donné l'éloignement.

La demande fut acheminée il y a maintenant plus de trois semaines et aucune réponse n'est parvenu du Ministère, pas même un accusé de réception.

### SIGNATURE

C'est mercredi le 3 mai que les association de chasse et pêche de Mont-Laurier et de Mont St-Bruno signèrent, au nom de l'association des Deux-Monts, le Protocole d'ENTENTE avec le ministère.

Un comité de gestion provisoire fut formé à l'occasion en attendant une élection formelle au moment de l'incor-

poration de cette dernière, qui ne viendrait pas toutefois avant plusieurs mois, croit-on.

M. Eloua Des Lières de Mont St-Bruno agira comme président de ce comité, secondé par les vice-présidents Arthur Fyfe et Gilles Valliquette, respectivement de Mont-Laurier et Mont-Bruno. Le secrétaire et le trésorier sont tous deux de Mont-Laurier; il s'agit de Gilles Cloutier et Jacques Brisebois.

Pour compléter ce comité de gestion, cinq directeurs de chacune des associations furent choisis. De Mont-Laurier, on retrouve MM. Réjean Hatin et Yvon Thibault, de Guénette, M. Marcel Nadeau, Guy Thomas de Lac des Ecorces et Serge Côté de la municipalité de Des Ruisseaux.

### LENTEUR

Comme toute opération reliée à l'administration publique, il semble que celle concernant la gestion de la Faune subisse le même sort caractérisé par une lenteur certaine.

L'association des Deux-Monts attend toujours les formules d'assermentation pour l'emploi des deux agents de conservation qu'elle a décidé d'embaucher tandis qu'on estime que les \$4,500. offerts à toutes les associations agréées par le Ministère pourraient parvenir difficilement avant quatre semaines.

Pour l'instant, on en est réduit à vendre des cartes de Zec.

## EN ZEC-ZAC

En foi de citoyen je crois qu'il est de mon devoir de renseigner les gens de ma région en ce qui concerne les anomalies qui existent aux travers du projet "gestion faune". Plusieurs gens viennent me voir pour me rapporter certains faits dont en voici quelques uns. "Sur l'ancien territoire du Normandie, un acte de vandalisme fut commis par une entrée par effraction à l'intérieur d'un très beau chalet appartenant à l'Honorable Henri Courtemanche". A la suite du délit les individus s'adonnèrent à la pêche sur le quai dudit chalet, ne respectant aucunement la propriété privée selon le règlement établi par le Ministre Duhaime concernant les baux de terrains accordés aux propriétaires de chalet sur les clubs privés selon les conditions du Ministre des terres et forêts. Quand les apaches furent pris en flagrants délits buvant la boisson appartenant au propriétaire du chalet ils répondirent en ces mots: "Il n'y a plus de clubs privés", tout appartient à tout le monde." Voilà en effet, l'accessibilité dans son grand mot et voilà le respect autrui et comme on disait il faut que les Québécois prennent leurs responsabilités en main. Ce qui est fait maintenant n'est-ce pas et ce n'est qu'un début. Un certain gars du Lac-des-Ecorces me dit avec fureur "Ils ont tripotés mes truites les salauds, sans respect, seulement pour les compter, les vérifier sans eau, sans respecter mes prises du poisson que je voulais manger si c'est ça du contrôle j'aime autant pêcher la carpe dans la rivière Kiamika ou aller aux endroits qui n'a pas de zec. Aussi j'apprenais qu'à l'ancien club Hydrolaure il y a un petit lac avec quantité de truites laissées sans contrôle. La fin de semaine du 3 au 4 juin beaucoup d'avions se posèrent, de quinze à vingt pêcheurs selon mon témoin et par groupe de deux, les avions circulaient aller et retour lac

Bazinnet ainsi de suite; beaucoup de ces gens venaient de St-Jérôme, et un de dire c'est le temps de la cueillette avant qu'il n'en reste plus. L'ancien club Hydrolaure ne pêchait pas ce lac parce qu'il était trop loin et trop petit pour l'avion à ce qu'on disait mais aujourd'hui les avions peuvent y accéder sans que je ne sache pourquoi?

Une autre solution possible aurait pu être étudiée avec ceux qui étaient en place c'est à dire les clubs privés en incitant ces derniers d'ouvrir l'accessibilité à tous moyennant une somme de \$5.00 par jour à toutes personnes de cette façon le territoire aurait continué sa vocation et la protection aurait été efficace. Une carte aurait été obligatoire à tous au même prix \$15.00 et ces argentés auraient servi à l'engagement d'un gardien payé par le ministère du Tourisme Chasse et Pêche. De cette façon la situation n'aurait pas été alarmante comme à l'heure actuelle, car maintenant c'est en zec-zac que nous allons et au bout de la ligne ce ne sera plus un poisson que l'on aura mais bien un gros fiasco et ce que beaucoup pense tout bas je le dis tout haut et c'est avec de la critique constructive que l'on construit et ce paradis de pêche et de chasse de jadis ne sera qu'une simple photo préhistorique de l'avenir en exposition dans quelques musées. L'erreur d'hier nourrira toujours la vérité de demain mais je n'ai pas hâte à demain si la vérité d'hier n'est pas bien étudiée pour aujourd'hui.

Ceux qui ont des témoignages à donner avec preuves sur les Zecs, je les prie de me renseigner en écrivant au "Journal l'Echo de la Lièvre" Mont-Laurier, a/s Henri Lamontagne.

Merci d'avance  
Québécoisement vôtre,

Henri Lamontagne,

# AU GRAND VENT

AVEC JEAN PAGÉ



## L'OPINION DU LECTEUR

"Ce que j'ai vu à la ZEC (Zone d'Exploitation et de Conservation) Maison de Pierre est très décevant. Barrière de l'entrée sud, où il y a enregistrement du conducteur du véhicule seulement. Aucune barrière de vérification à la sortie nord. Aucune limite de pêcheurs sur chaque lac. Il y avait au lac Vert ou Currières de l'ancien club Fortier, quelques centaines de pêcheurs, des "jeeps", camions, auto privées, tentes, tentes-roulottes, roulottes, et hydravions reconduisant des dizaines de pêcheurs.

Résultats: Deux feux à différents endroits où il y avait pêcheurs et campeurs. Des routes impraticables parés 24 heures d'un trafic intense. Combien de truites en moins, après une fin de semaine pour un seul lac?

Poursuivant notre visite sur un autre territoire, où nous étions membres, voici notre aventure: Sur 2 très petits lacs que nous avonsensemencés de milliers de truites en octobre 1977. Sur le premier, 39 pêcheurs bien comptés, 12 "jeeps", 3 tentes, 2 chiens attachés aboyant continuellement pour rejoindre leurs maîtres, et aussi un de mes amis qui retrouvait sa maison mobile: Les vitres brisées, la porte forcée et deux réservoirs de gaz propane volés! Quelques pêcheurs étaient aussi équipés de carabines, désirant chasser l'ours. . . Imaginez vous pour quelques instants le décor, avec tous ces bruits additionnés aux grognements des moteurs hors-bords, dans un si beau coin des Laurentides, où vivait paisiblement l'original. Sur un autre lac, encore plus petit, il y avait 3 tentes, 7 embarcations en plus de pêcheurs sur le rivage.

Sans plus de contrôle, sans limite du nombre de pêcheurs sur les lacs, sans véritables barrières de vérification, les lacs se videront très rapidement. En peu de temps, les routes ne seront plus praticables, et attention aux périodes de sécheresse avec tous ces feux de forêt.

Avec une politique du genre: Combien d'originaux subsisteront à la suite de la prochaine saison de chasse?

N'aurait-il pas été plus intelligent d'obliger les clubs à doubler ou tripler leurs membres? A fixer un minimum d'invités? Ceci aurait donné plus de revenus pour chaque club, donc surveillance accrue, meilleur entretien des routes et ponts, ensemencements des lacs, meilleure accessibilité à des régions poissonneuses. Au lieu d'une accessibilité à des endroits qui seront bientôt dépouillés de leur faune, à des plans d'eau vidés de leurs truites, mais entourés d'endroits calcinés, séparant les papiers à lunch des bouteilles et cannettes vides.

L'an prochain, sur la plaque avant de mon auto, je fera inscrire:  
Je me souviens. . .  
Ca mordait en 1977!"

Bernard St-André.

Ville de Laval et St-Jovite.

N.D.L.R.

Nous avons crû bon de publier cette lettre, dont certains paragraphes furent omis, du fait qu'ils nous plaçaient dans une drôle de position concernant l'éthique professionnelle. M. Guy Pagé, du Journal de Montréal, étant directement impliqué, dans ce document dont copies furent envoyées à Me Yves Duhaime du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, à Henri Poupard de La Presse, ainsi qu'à notre chroniqueur Jean Pagé.

1978

## Deux modifications aux règlements de pêche du Québec

(P-E.D) Le Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, a annoncé des modifications à deux règlements permettant la fermeture de cinq lacs dans la ZEC Petawaga et une nouvelle limite de truites mouchetées sur ce même territoire.

Ainsi, dans une lettre datée du 7 juin, M. Duhaime écrit que les règlements sont modifiés à la faveur

“d’une interdiction de pêcher dans les lacs Douaire, Jones, Lepaige, Madeleine et Crooked, du 2 juin au 17 septembre 1978”.

Dans une seconde missive, en date du 13 juin, le Ministre Duhaime énonce que pour cette Zone d’Exploitation Contrôlée, “la limite de prise quotidienne de truites mouchetées est de dix (10) en tout”.

1978

## UNE JOURNÉE SPÉCIALE À LA ZEC PETAWAGA

Les responsables de la ZEC Petawaga ont décidé de faire du 8 juillet, une "journée de nettoyage" de leur Zone d'Exploitation Contrôlée.

L'Association de Chasse et Pêche des Deux Monts invite donc tous ses membres à participer à ce "bie".

Pour donner son nom afin de collaborer à la "corvée", on doit rejoindre Réjean Hatin (623-4657) ou Gilles Cloutier (6234605).

Par ailleurs, un responsable de l'Association des Deux Monts

nous apprenait que le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche avait procédé à l'ensemencement de 4 lacs avec quelque 30,000 petites truites de 2 ½ à 3 ½ pouces. Cependant, on préfère garder secret les noms de ces lacs, pour des raisons bien compréhensibles.. on devinera..



## Deux lacs fermés à la Zec Normandie Les problèmes financiers en voie d'être réglés

par Pierre Dupuis

Les Associations de chasse et pêche de Lac St-Paul et Beloeil qui gèrent communément la Zone d'Exploitation Contrôlée (ZEC) Normandie, échapperont d'ici la fin de la semaine aux difficultés financières qui les accablent.

Vendredi, en effet, les dirigeants de ces associations devront ratifier avec les gens du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP), le Protocole d'Entente qui leur permettra de toucher les fonds du même Ministère attribués généralement à toutes les associations qui se sont vues confier l'administration d'une Zec.

Les responsables des associations gérant la Zec Normandie ont subi un préjudice important à la suite de délais majeurs occasionnés par la difficulté à avoir leur Charte. Ne la possédant pas, ils n'ont pu procéder à la signature du Protocole avec le MTCP et, conséquemment, toucher l'argent promis.

Cette difficulté d'obtenir leur charte provenait du fait que le nom qu'ils s'étaient donnés ne coïncidait pas avec les exigences du Ministère, d'autre part, un retard survint aussi après que le gestionnaire de leur territoire rattaché au Service de l'Aménagement de la Faune à Hull, M. Robert Thellen a

été remplacé au cours de son mandat. M. Roger Lemire se trouve maintenant à s'occuper de la gestion de deux Zones d'aménagement et de Conservation, celles de Landron et du Baskatong.

De plus, les difficultés financières des associations de la Zec Normandie proviennent du peu de cartes, somme toute, qu'elles ont réussi à vendre.

L'association de chasse et pêche de Beloeil, sur laquelle comptait celle de Lac St-Paul, pour écouler bon nombre de cartes n'a pas répondu aux attentes de cette dernière. Quelque 600 cartes seulement auraient été vendues.

D'après un porte-parole de l'association de Lac St-Paul, des vérifications faites à l'entrée de leur Zec tendraient à prouver que 7% seulement des pêcheurs pénétrant sur le territoire dont ils ont la gestion, auraient acquis leur carte de la Zone d'Exploitation Contrôlée Normandie.

Enfin, soulignons que deux lacs seront fermés incessamment dans la Zec Normandie. Il s'agit des plans d'eau Bazinet et Eménil.

### LE SUEUR

Du côté des administrateurs de la Zec Le Sueur, le problème des Associations provient de leur propre mésentente. En effet, selon un porte-parole de

l'association de chasse et pêche de Ferme-Neuve, celle-ci aurait des difficultés de "régie interne" avec celles de Deux-Montagnes, Argenteuil et Terrebonne avec lesquelles elle a signé son protocole d'entente.

Du côté financier, on estime ne pas avoir de problèmes, déclarant qu'on avait réussi à vendre 2,500 cartes environ.

Les gestionnaires de la Zec Le Sueur espèrent en dernier lieu, ne pas à avoir à fermer de lacs d'ici la fin de la saison bien que quelques-uns soient actuellement menacés, toujours selon notre porte-parole.

Il a aussi souligné, en terminant, que la Zec Le Sueur avait le privilège de ne pas être très fréquentée, toute proportion gardée. "Elle est moins connue", a affirmé notre interlocuteur.

### TOUT VA BIEN?

Dans la Zec Mitchinamécus, le secrétaire M. Ronald Quévillon, a fait savoir que l'association de St-Anne du Lac avait dû suspendre temporairement trois employés en attendant l'argent du fonds de péroration qui devra être distribué par le Ministère.

M. Quévillon a indiqué qu'on avait vu à l'entretien des chemins durant environ 9 semaines mais que depuis plus d'un mois rien n'a été fait.

Au début également, a ajouté le secrétaire de l'association qui gère seule la Zec, des accès à des Lacs et des ponceaux furent fabriqués. On estime enfin que 1,500 cartes ont été vendues.

## TROIS ASSOCIATIONS RECEVRONT DES SUBVENTIONS

(P.-E.D.) Trois associations de chasse et pêche de la région bénéficieront de subventions totalisant \$70,000. que le Ministère du Tourisme, etc. leur accordera dans le cadre du programme OSE (Opération Solidarité Economique).

Le député de Laurentides-Labelle, M. Jacques Léonard, a confirmé l'octroi de \$30,000. à la Société du Lac de la Maison de Pierre et \$20,000. pour chacune des Associations de Ste-Anne du Lac et des Deux-Monts.

A date, l'association de chasse et pêche des Deux-Monts et la Société du Lac de La Maison de Pierre ont reçu des lettres à cet effet du Ministre Yves L. Duhaime.

Les montants accordés aux associations devront servir à la signalisation et l'aménagement d'accès aux Lacs, comme le spécifie une lettre acheminée au secrétaire de celle des Deux-Monts, M. Gilles Cloutier. Le Ministre Léonard a également souligné que les fonds engagés par le gouvernement étaient essentiellement destinés à ces fins.

Or, puisqu'il faut la signature d'un protocole d'entente entre les associations et le Ministère avant l'octroi de l'argent et que des rencontres auront ainsi lieu prochainement avec des fonctionnaires dans ce but, un porte-parole de l'Association des Deux-Monts a fait savoir que, pour leur part, il demanderait à cette occasion de faire modifier les priorités inscrites par le Ministère. A son avis, il est plus urgent pour la ZEC Petawaga d'avoir un deuxième Poste d'Accueil sur le Chemin Lépine qui donne accès à la Zone sur son côté Ouest.

D'ailleurs, a ajouté ce porte-parole, l'association des Deux-Monts a déjà investi des sommes pour la signalisation à même l'argent recueilli par la vente des Cartes de Zec, soit quelque \$2,000.

En ce qui concerne les priorités que celle-ci a indiqué au moment de la demande de subventions au gouvernement du Québec par le biais du programme de relance économique et de soutien à l'emploi, elles n'ont pas été retenues par le Ministère. La signalisation venait en second lieu dans la liste des priorités pour la Zec Petawaga. On espère donc que la rencontre avec les fonctionnaires du Tourisme, etc. permette de débloquer l'argent aux fins mêmes suggérées par l'association.

Du côté de la Société du Lac de La Maison de Pierre, M. Jean-Guy Chartrand, son secrétaire, s'est dit heureux du \$30,000. alloué par Québec. Ils utiliseront ces sommes pour la signalisation dans la Zec du Lac de la Maison de Pierre, comme le précise le Ministère.

Une rencontre était scédulé avec les gens du ministère pour mardi, nous a appris M. Chartrand, et les travaux commenceront dès lundi prochain, sans attendre l'entrée des fonds.

Quant à elle, l'Association de Ste-Anne du Lac n'a reçu qu'une confirmation verbale de l'octroi de la subvention mais il est acquis que le \$20,000. leur sera versé d'ici les prochaines semaines.

### FERMETURE

La liste des lacs suffisamment pêchés s'allongent dans les Zones d'exploitation Contrôlée et on procède au fur et à mesure à leur interdiction.

Ainsi, dans la Zec Petawaga, le Grand Lac du même nom ne sera plus ouvert à la pêche à la truite grise d'ici la fin de la saison tandis que le plan d'eau Bondey sera fermé complètement. Cela porte maintenant à dix, le nombre de lacs interdits aux pêcheurs dans la Zec Petawaga.

Dans la Zec du lac de La Maison de Pierre, c'est le secteur du Lac Lanthier qui n'est plus accessible aux pêcheurs. Ce secteur comprend, outre le lac Lanthier lui-même, le Vavan et le Countree.

Le gestionnaire de la Zec de Ste-Anne du Lac a demandé aussi la fermeture d'un lac situé sur son territoire mais, dans l'attente du document officiel du Ministre la confirmant, son nom n'a pas été divulgué.

Enfin, le vice-président de l'Association des Deux-Monts nous apprend que des analyses d'eau seront effectuées incessamment par des préposés du Ministère du Tourisme, etc. dans dix lacs de la Zec Petawaga. Il s'agit des Crocodiles, Douaire, Killray, Grimes, Patry, Petawaga, Ouati, Bondey, Mercury, Le Page et Moran. Ces analyses visent à étudier la qualité de l'eau pour leur empiètement éventuel.

# RÉPONSE À M. HERMANN ROBERT

Mont-Laurier,  
le 7 août 1978

M. Hermann Robert,

Pour un guide de chasse et de pêche, si jamais vous existez sous ce nom, vous êtes drôlement peu renseigné. J'espère que c'est par ignorance et non pas pour d'autres motifs que vous avez répandu une vérité aussi manipulée, parfois incomplète et parfois exagérée sur la nouvelle politique du gouvernement quant à la chasse et la pêche dans le dernier numéro de L'Echo de la Lièvre.

Première erreur: l'an passé le permis de pêche coûtait \$3.25 et non pas \$3.00. Il est curieux que la seule erreur que vous ayez faite dans le coût

des permis ait été à l'avantage de vos savants calculs.

Deuxième erreur: les ZEC sont situées en très grande partie sur d'anciens territoires sous bail (clubs privés) où un sportif devait déboursier entre \$100.00 et \$1,000.00, parfois plus, pour pratiquer la chasse et la pêche. Encore fallait-il qu'il réussisse à se faire accepter comme membre et s'il réussissait ce tour de force, il devait se restreindre à un petit territoire. Cette année, pour \$15.00 il a accès à TOUS les anciens clubs privés.

Troisième erreur: les sportifs qui ne désirent pas pêcher sur les ZEC n'ont même plus à s'acheter de permis et

ont même accès à certains anciens clubs privés et cela gratuitement. En effet, comme les ZEC ne recouvrent qu'une petite partie du territoire de la province ceux qui le veulent peuvent réaliser une économie de \$3.25 tout en continuant de pratiquer la pêche.

Quatrième erreur: il n'est pas vrai que les gens de 65 ans et plus sont pénalisés avec la nouvelle loi. Si ces personnes pêchaient sur des clubs privés, il leur en coûtait de cent à mille dollars de carte de membre plus 50 cents de permis de pêche alors que cette année, il leur en coûte \$15.00 soit une économie d'au moins \$84.50. Si ces personnes

ne pêchaient pas sur des clubs privés, elles n'ont même plus à payer le 50 cents de l'an passé puisque en dehors des ZEC la pêche est gratuite.

Cinquième erreur: il ne faut pas prendre les citoyens pour des idiots, monsieur. Il est vrai que celui qui a le temps et les moyens (le chanceux) de faire toutes les chasses permises au Québec (original, caribou, ours, chevreuil et petit gibier) devra payer \$14.00 de plus que l'an passé pour l'ensemble des permis (\$41.75 l'an passé et \$55.75 cette année) mais entre nous deux, qu'est-ce que c'est que \$55.75 à comparer avec le reste des dépenses encourues pour mener à bien de telles chasses.

Maintenant, M. Robert, permettez-moi quelques petites suggestions:

1- Comme un bon guide devrait connaître son territoire et par conséquent les bons lacs de la région, s'il veut faire économiser de l'argent à ses clients qu'il les amène sur les bons lacs en dehors des ZEC.

2- Ne pas faire tant de chasses différentes car si elles sont toutes fructueuses, en plus du \$14.00 supplémentaire de permis, il faudra acheter une couple de congélateurs pour conserver toute cette viande.

3- Si vous n'avez pas le \$5.00 supplémentaire pour le permis de chasse au caribou, je me demande comment vous auriez pu vous offrir l'avion et rencontrer le

tas de dépenses que suppose une telle excursion? ... et les imprévus?

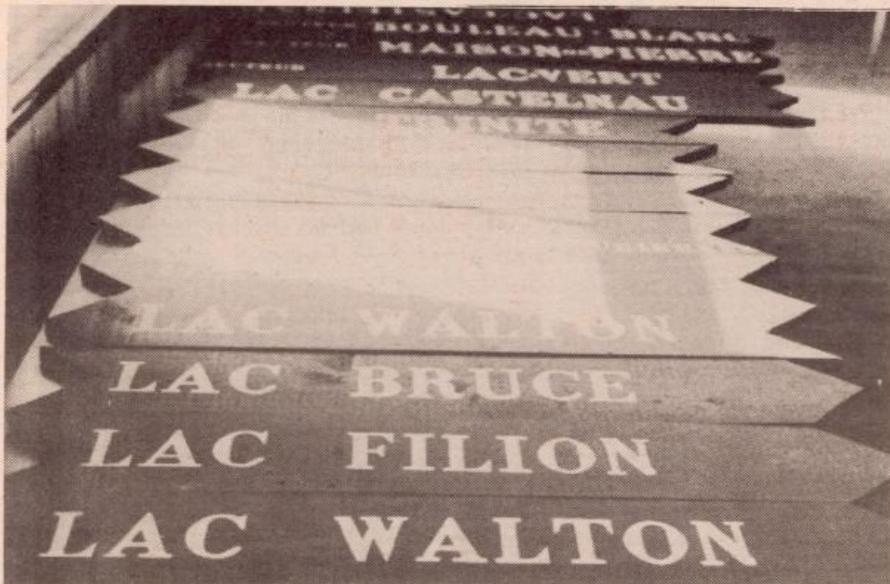
4- Ne faites pas tant d'affirmations gratuites car cela risque d'habituer vos clients à beaucoup de gratuités de votre part et ils ne voudront peut-être plus vous payer.

En terminant, disons que la politique du gouvernement en matière de chasse et pêche ne visait pas à enrichir ou à appauvrir les guides mais plutôt à faire bénéficier la population de l'abondance d'une faune qui appartient à tous les contribuables et non pas seulement à ceux qui pouvaient s'offrir un club privé.

Bonjour,

Gilles J. Cloutier,  
secrétaire,  
ZEC Petawaga

## A la Zec Maison de Pierre ON PRÉVOIT UNE SAISON DE CHASSE RACOURCIE



Une partie du \$30,000, obtenu récemment du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche sert à la signalisation à l'intérieur de la Zec. Une autre partie sera consacrée à l'aménagement de deux terrains de campings. La subvention était attribuée par le biais du programme de création d'emplois OSE.

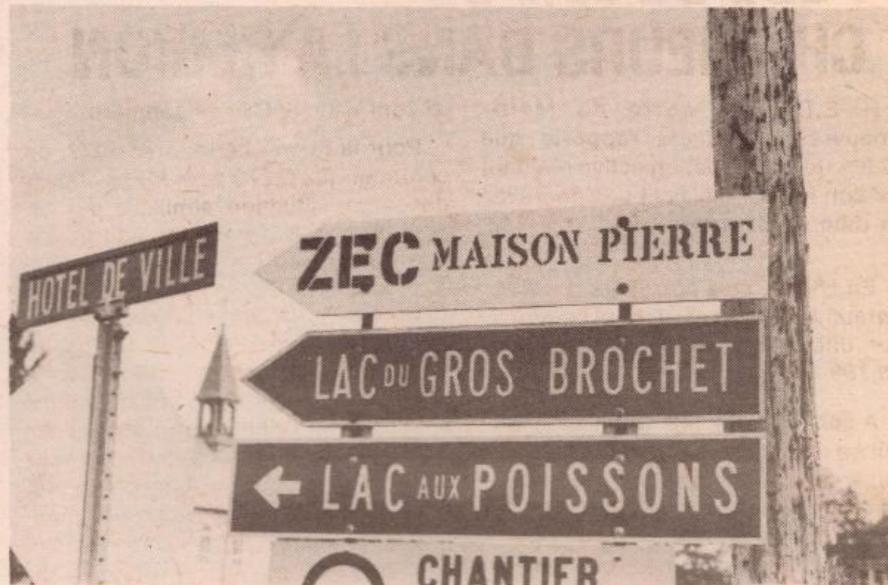
(P.E.D) - La Société du Lac de la Maison de Pierre a formulé une demande à la

Direction de la Faune du Ministère du Tourisme, de la chasse et de la pêche à

Montréal pour qu'elle approuve sa demande de limiter la saison de chasse dans la Zec sous sa juridiction à 10 jours.

C'est ce que nous communiquait le secrétaire de l'association de chasse et pêche en question, M. Jean-Guy Chartrand, lors d'une rencontre dans le bureau de la Zec à l'Ascension.

(suite page suivante)



Ainsi, au lieu de durer du 27 septembre au 27 octobre, la saison de chasse débiterait à la date régulière prévue mais ne se prolongerait que durant dix jours.

De plus, la Société demande à ce que la chasse à l'original mâle seulement soit permise et que la limite en soit une bête pour deux chasseurs.

Par la même occasion, le secrétaire de l'association a indiqué que "tout propriétaire d'avions ou tout pourvoyeur qui fréquentera la Zec Maison de Pierre devra s'enregistrer à l'entrée et à la sortie du Lac Tibériade à partir du 20 septembre". Un Centre d'accueil y sera aménagé.

#### Un bilan positif

Voulant faire le bilan de l'administration de la Zec du lac Maison-de-Pierre, M. Chartrand a révélé certains chiffres quant au financement de la Zec d'une part et l'état même du peuplement des plans d'eau sur son territoire.

L'Association déclare jusqu'à maintenant des revenus totalisant quelque \$129,500.

Dans cette somme, on peut compter les diverses subventions provinciales, celles provenant du Ministère du Tourisme, de la chasse et de la Pêche attribuées au moment de la formation des Zones d'exploitation Contrôlées et une autre, plus récente, obtenue à l'intérieur du programme de relance Economique OSE (Opération Solidarité Economique).

De plus, la Société a pu

(Suite à la page 9)

## DEUX AUTRES ASSOCIATIONS ONT DROIT À DES SUBVENTIONS

(P-E.D) L'Association de chasse et pêche Le Sueur qui gère la Zec du même nom ainsi que l'Association de Beloeil-Lac St-Paul recevront respectivement \$15,000. et \$13,000. du Ministère du Tourisme, etc.

Le MTCP vient en effet de rendre public une seconde liste d'associations qui bénéficieront d'octrois gouvernementaux pour l'administration de leur Zec. Les subventions proviennent d'un fonds alloué à ce Ministère dans le cadre du programme de relance du gouvernement du Québec (OSE).

L'argent qui, souligne un communiqué du ministère, est délibérément accordé afin d'amener la création d'emplois, permettra aussi malgré tout d'enrichir les Zec de postes d'accueil, de signalisation et de meilleures voies d'accès aux lacs..

Des trente-sept associations agréées qui ont fait une demande de subventions, trente-cinq d'entre elles reçoivent de l'aide du Ministère. Le total des octrois alloués se chiffrent à \$500,000 indique-t-on.

On se souviendra que dernièrement, les associations de Ste-Anne du Lac, des Deux Monts et du Lac de la Maison de Pierre eurent aussi leur confirmation en ce sens pour des sommes égalant \$70,000.

### - A LA ZEC... (Suite de la page 8)

bénéficier de l'aide du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui touche le recyclage du personnel. \$24,000 ont permis à des employés de secteurs divers d'acquérir une formation pour travailler dans une Zec, comme agent auxiliaire par exemple.

M. Chartrand estime de plus que 4,000 cartes de Zec

furent vendues et 9,000 personnes, au dernier recensement du 3 août, avaient pénétré dans la Zone d'une superficie de 796 km<sup>2</sup>.

Pour ce qui est de la faune aquatique, le secrétaire de la Société a dit que 20,055 truites rouges, 516 grises et 1,284 brochets furent pêchés. D'autre part, 64,000 truites ont jusqu'ici été ensemencées tandis qu'on croit qu'il y en aura autant d'ici la fin de la saison de

pêche qui le seront.

Des 307 lacs situés dans la Zec Maison de Pierre, environ 90 étaient accessibles aux pêcheurs durant cette saison.

Outre la gestion même de la zone, on a en tête des projets de pisciculture. De plus, l'association participe avec le comité des loisirs de la municipalité de l'Ascension à différentes activités dont la prochaine à se tenir sera un tournoi de pêche, le 20 août.

## À LA ZEC PETAWAGA LA SAISON DE CHASSE Y SERAIT ÉGALEMENT ÉCOURTÉE

(P-E.D) La saison de la chasse à l'original pourrait être réduite à dix jours dans la Zone d'Exploitation Contrôlée (Zec) Petawaga.

Une demande en ce sens fut acheminée au bureau régional du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a déclaré M. Réjean Hatin, vice-président de l'Association des Deux-Monts qui administre la Zec Petawaga.

Comme la Société du Lac de la Maison de Pierre qui prit une décision semblable récemment, l'association des Deux-Monts voudrait ainsi voir écourter la saison de chasse à l'original qui, dans le secteur L-1 où se situe la Zec Petawaga, débute à la fin septembre pour se terminer avec les derniers jours d'octobre.

C'est à cause de plusieurs inconcnues qu'on en est arrivé à faire une telle requête au bureau du ministère à Hull. Particulièrement, l'incertitude quant à la fréquentation de la Zec par les chasseurs serait à l'origine de la demande.

Après une première année d'expérience, a dit M. Hatin, on pourrait plus adéquatement, avec des statistiques en main, juger de l'opportunité d'étendre plus longuement la saison de chasse à l'original.

Du côté de la Zec Normandie, on devrait prendre une décision au cours de la semaine au sujet des moyens à

prendre pour la protection du gibier qui pourrait subir les torts d'une saison de chasse trop longue. Ainsi, les dirigeants de l'Association de Beloeil-Lac St-Paul verraient à choisir d'écourter la période de la chasse, ou encore, de fixer une limite pour la quantité d'originaux tués, au-dessus de laquelle, la saison de chasse serait close.

Quant à la Zec Le Sueur, on n'y prévoit aucune restriction.

### Aménagement

Diverses améliorations ont cours présentement à la Zec Petawaga ou devraient être éventuellement faites.

L'installation d'un nouveau poste d'accueil à la croisée du chemin Lépine et de la Rivière Gens de terre qui permettra la surveillance de l'entrée et la sortie des amateurs de chasse et pêche. Mise en place d'un système radio-téléphone reliant les voitures des patrouilleurs au poste d'Accueil et permettant les communications avec Mont-Laurier espère d'ailleurs que ce système puisse entrer en service au début de la chasse à l'original.

De plus, d'autres ensemencements auront aussi lieu dans trois lacs de la Zec. Dix-sept mille truites, au coût de \$3,600., viendront augmenter le potentiel faunique de ceux-ci.

L'Association de Beloeil-Lac St-Paul annonce aussi l'ensemencement d'un lac de sa Zec, le Thurnbull.

1978

# LES ZECS VEULENT DÉFINIR LEUR ORIENTATION

(C.H.) Les 4 Zones d'Exploitation Contrôlée de la région, soit la Petawaga, la Le Sueur, la Mitchinamicus et la Normandie, veulent relever du comté de Labelle.

A l'assemblée de lundi le 2 avril dernier, le front commun des 4 ZECS décidait de demander au gouvernement que lors du prochain découpage, des comtés les territoires non-organisés dans lesquels les 4 ZECS sont comprises relèvent de la Corporation du Comté de Labelle.

Cette décision fut prise en vertu du fait qu'aucune des 4 ZECS de la région ne sont

comprises dans le comté municipal de Labelle. Elles dépendent d'autres comtés municipaux, dont celui de Trois-Rivières. Cet état de fait amène des problèmes au niveau de la faune et des voies d'accès.

Il fut décidé en outre, que Mme Suzanne Hâtin fasse une demande auprès des commissions d'aménagement touristique du Conseil de Comté, pour y siéger comme représentante des ZECS.

Egalement, on décidait de présenter un mémoire pour définir l'orientation que les ZECS veulent se donner et

veulent voir donner aux pourvoieries. Les pourvoieries à l'intérieur des ZECS, bien sûr.

Les représentants nommés sur le comité de préparation du mémoire sont messieurs Gilles Cloutier (Petawaga), Bernard Quévilon (Le Sueur), Raymond Miller (Mitchinamicus) et Jean-Louis Paquin (Normandie). M. Raymond Lemire, du Ministère du Tourisme Chasse et Pêche, a accepté de travailler comme personne-ressource sur le comité.

On a discuté longtemps à propos des droits exclusifs des pourvoieries situées sur

des ZECS. Suivant une déclaration de M. Luc Roy, chef de cabinet du ministre Duhaime, à l'effet que chaque demande d'agrandissement pour une pourvoierie située à l'intérieur d'une ZEC serait étudiée individuellement, le front commun des ZECS souhaiterait obtenir un document écrit stipulant le fait.

Actuellement, le document officiel ne précise pas de politique, quant à l'agrandissement des pourvoieries situées sur le territoire des ZECS. Le front commun est d'accord avec le principe d'une pourvoierie sur une ZEC, mais reste

contre le droit exclusif et l'agrandissement éventuel de ces pourvoieries.

Il y a aussi le fait que les pourvoyeurs, même ceux qui opèrent sur le territoire des ZECS, ne suivent pas les mêmes

règles que celles-ci, notamment en ce qui concerne les dates d'ouverture de la pêche. On voudrait les voir se plier aux règlements des ZECS, quand elles font affaire sur leur territoire.

AVEC JEAN PAPIÉ



1979

## Important changement dans les Z.E.C.

L'an dernier, croyant rendre accessibles, certains territoires de pêche et de chasse, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche improvisait les Zones d'Exploitation et de Conservation. Dès le début de cette fameuse saison de pêche, c'est-à-dire celle de 1978, les abus se sont manifestés en plusieurs secteurs, des dommages irréparables ont été causés à la faune. Il a été prouvé que d'innombrables lacs ont été vidés de leurs poissons, ces plans d'eau ne pourront jamais reprendre cette qualité qu'ils possédaient jadis.

Les responsables de la mise en application de ces Z.E.C. avaient commis une grave erreur, soit celle de permettre au détenteur d'une carte de membre à \$15.00, de capturer un quota de truites, mais de même pour chacun des membres de sa famille, tous ceux-ci étant inclus dans ledit permis.

Il en résulte, que père, mère, fils, filles, en plus des petits encore au biberon, tous sont revenus de la pêche durant la saison, en ayant "les limites" autorisées par une loi devenue ridicule! Si les plus jeunes ne pêchaient pas, le père et la mère s'en chargeaient, dans de tels

lacs, il leur était facile de capturer les poissons des autres en plus des leurs.

Ce fut un excellent été, sur le plan de la mise en conserve, et des congélateurs pleins à déborder, mais sur le plan de la conservation, ce fut tout simplement désastreux, d'innombrables lacs ont été ainsi vidés.

### ON CORRIGE LA SITUATION

Pour corriger ou tenter de rectifier la situation résultant de cette improvisation, le ministère que dirige M<sup>e</sup> Yves Duhaime a décidé d'ajuster ou modifier quelque peu son tir.

Dorénavant, vous pourrez capturer une limite de poissons, si vous êtes détenteur d'une carte de Z.E.C. Ce même permis autorisera à UNE SEULE LIMITE, tous les membres de votre famille réunis. Finie la pêche par les nourrissons encore au soin maternel.

Il n'est jamais trop tard pour corriger une bévue, mais le dommage à l'endroit de la faune demeure quand même irréparable!

### L'AN PROCHAIN, LA CHASSE AU VEAU?

Elle est nouvelle venue au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, elle se nomme Hébé-

ne Jolicoeur et provient du ministère de l'Agriculture.

Lors d'un colloque sur l'original qui se déroulait à Montréal, ces jours derniers, madame Jolicoeur qui s'exprimait au nom du MTCP favorisait une formule de chasse à l'original assez inusitée:

"Une chasse sur les individus qui se reproduisent le moins, le veau, la femelle seule, le jeune mâle plutôt que le mâle adulte".

Cette chère dame ne connaît pas les chasseurs québécois, elle devrait retenir qu'une enquête au parc de la Vérendrye, nous révélait que la plupart des nemrods, essayaient de tuer l'original pour la viande. Donc cette affaire d'abattre le veau en premier lieu ne tient pas! Sauf sur papier.

Il me faut aussi ajouter, qu'elle n'a jamais chassé, qu'elle n'a pas l'intention de pratiquer ce sport, même plus, on m'a dit qu'elle était anti-chasse, ce qu'elle n'a pas voulu admettre!

Mais elle participe tout de même à l'aménagement de l'original et se prononce avec autorité dans ce domaine.

On reconnaît très bien le M.T.C.P. . . qu'en pensez-vous?

# DUHAIME DEVANT LES ZECs ET LES POURVOYEURS

1979

(C.H.) C'est jeudi le 24 mai dernier que le ministre du tourisme, chasse et pêche, M. Yves Duhaime, était de passage à Mont-Aurier. A cette occasion, M. Duhaime rencontrait des représentants de l'Association des pourvoyeurs ainsi que des gestionnaires des Zones d'Exploitation Contrôlée de la région.

Après avoir rappelé les débuts de l'Opération Gestion Faune au cours de laquelle 55 associations de chasse et pêche ont été mises sur pied, M. Duhaime déclarait que 79 serait l'année des réajustements.

M. Duhaime en a profité pour dire que les pourvoieries étaient des outils essentiels et que leur existence n'était pas en cause. Les problèmes qui existent doivent être identifiés et ornés sans faire disparaître les uns ou les autres.

Le ministre précisait avoir reçu plusieurs demandes d'agrandissement venant de pourvoyeurs de la région. Mais M. Duhaime déclarait ne pas croire qu'on réglerait les problèmes d'existence des pourvoyeurs en agrandissant un territoire.

Pour le ministre, les pourvoyeurs et les ZECs doivent s'asseoir à la même table et établir un protocole d'entente. Aussi, le gouvernement mettra un fond de péréquation à l'intention des gestionnaires voulant prendre les ZECs en main.

M. Duhaime rappelait que déjà, \$1.800.000.00 ont été versés sur les territoires des associations de chasse et pêche. Également, M. Duhaime affirmait que les pourvoieries, considérées comme de petites et moyennes entreprises, ne devaient pas être à la merci des sautes d'humeur d'un ministre.

Des démarches seraient en cours pour prolonger les baux d'existence des pourvoyeurs de neuf ans et que

d'autre part, il s'en venait une loi sur la faune au développement touristique.

Par la suite, on passa aux interventions de l'assistance. M. Réjean Hâlin de la ZEC Petawaga, parla de l'abolition des droits exclusifs des pourvoyeurs, lesquels droits selon lui, sont un reliquat de l'ancien système des clubs privés.

A son tour, M. Réal Jodoin, président de l'Association des pourvoyeurs, affirma avec véhémence que le problème existant entre certaines ZECs et leurs pourvoieries était strictement local et qu'on était en train d'en faire un problème provincial. La responsabilité en incomberait au front commun des ZECs de la région.

M. Duhaime repêta la parole pour déclarer qu'il ne fallait pas dramatiser la question et qu'une pourvoierie ne devait pas être vue comme faisant partie d'une ZEC, mais bien comme un territoire différent parfois complètement entouré par une ZEC.

Le ministre assura qu'il y avait place au Québec pour les ZECs et les pourvoieries, que le gouvernement voulait que les pourvoieries survivent et qu'on les aiderait à se consolider.

M. Duhaime précisait que si le dialogue devenait impossible, on trancherait le plus justement possible. M. Duhaime s'est dit être en accord avec une accessibilité bien balisée et définie.

Plusieurs représentants des ZECs et des pourvoyeurs intervinrent pour soit demander au ministre de voir à certaines choses, soit défendre leur point de vue.

Mme Suzanne Hâlin intervint pour faire remarquer que dans la ZEC Normandie, un pourvoyeur se construisait et s'agrandissait sans permis et que si les pourvoyeurs pouvaient se

permettre d'empiéter sur les territoires, les ZECs pouvaient aussi se prévaloir de ce droit.

M. Duhaime rétorqua qu'il était au courant de ce problème et que celui-ci serait réglé en tant que cas, il supplia Mme Hâlin de ne pas mettre sa menace à exécution.

Les questions se seraient sans doute poursuivies pendant longtemps, l'assistance étant nombreuse.

Mais le ministre, déjà en retard, devint reparti.

Le député-ministre du comté de Laurentides-Labelle, M. Jacques Léonard, était présent. D'ailleurs, un journaliste de la radio, au risque de passer pour un blanc-ZEC, proposa en fin d'assemblée qu'on discute un peu de la route du Témiscamingue, laquelle on le sait, sera aussi importante pour le tourisme que pour l'industrie du bois.



Le ministre du tourisme, chasse et pêche, lors de sa rencontre avec les ZECs et les pourvoyeurs.

1979

Attention pêcheurs!

# FERMETURE DE CERTAINS LACS SUR LES ZEC

Les pêcheurs qui se rendent sur les Zones d'Exploitation Contrôlées (ZEC) des rivières durant la saison estivale devront tenir compte d'une série de lacs actuellement fermés, car les quotas de pêche y sont déjà atteints.

D'après les informations recueillies au ministère de la Pêche, de la Chasse et de la Faune de Montréal, il est fréquent que le gouvernement du Québec, par la voie d'un arrêté en conseil, décide de limiter l'accès à certains lacs avant la fin de la saison de pêche.

Cette procédure contraignante d'une part, à interrompre nos activités piscicoles et d'autre part, à éviter l'entretien des variétés de poissons qui n'y trouvent.

Donc, dans l'immédiat quatre Zones d'Exploitation Contrôlées des alentours de Montréal sont touchées par cette procédure: les ZEC MICHESNA-MECUS, NORMANDIE, PEYANAGA et LE SUREL.

- Sur la ZEC Michesna-Mecus deux lacs sont fermés: les lacs DOUBLE et BRISBINE.

- Sur la ZEC Normandie, les lacs EMERIL, RAZINET et BECQUET sont fermés sous le nom de lac EDGARDE sans également interdiction d'accès aux adeptes de la pêche.

- Sur la ZEC Peyanaga, les lacs LAPOSTOLLE et LAPOSTOLLE sont fermés. La situation des lacs LOST (LOIS), JONES,

APRIL, MADELAINE, DOUAIRE, PISTOLET, LEFAGE et MANGUERTE.

- Sur la ZEC LeSueur, ce sont les lacs LA CUVETTE.

Enfin, selon le MTCP de Montréal, il y aurait des lacs de contrôle dans certaines destinations précises d'un pêcheur lorsqu'il franchit le territoire d'une ZEC.

Dans l'immédiat, les pêcheurs qui partent sur les Zones d'Exploitation Contrôlées peuvent, selon les règlements en vigueur, avoir accès à tous les lacs à l'intérieur de la ZEC et ce, sans avoir à justifier précisément sur quel lac se rendent.

De cette situation crée un dilemme complexe. D'abord, l'accessibilité aux lacs n'étant pas contrôlée, un grand nombre de pêcheurs peuvent ainsi se retrouver en même temps sur un lac et per conséquent, certains lacs doivent être fermés avant que ne terminent la saison de pêche en cours.

Le fait de ne pas surveiller plus étroitement les accès et venues des pêcheurs sur les ZEC cause certaines problèmes aux agents de conservation. Souvent, les agents ont à parcourir plusieurs kilomètres avant de retrouver un pêcheur à la suite d'un appel urgent, car c'est d'abord à eux que s'adressent les policiers dans une situation de crise.

Si ces lacs un certain nombre de l'étendue d'une

ZEC, on constate que la superficie des quatre Zones d'Exploitation Contrôlées situées dans le périmètre de Montréal, représente, en moyenne de 200 km<sup>2</sup> pour la plus petite (la ZEC LeSueur) et 1.188 km<sup>2</sup> pour la plus grande (la ZEC Pétrouani). Donc, sur des territoires aussi vastes, la tâche des agents de conservation s'avère souvent ardue lorsqu'il s'agit de retrouver quel-

qu'un. Les agents de conservation devraient donc d'un bon œil que le gouvernement du Québec modifie sa politique en ce qui regarde les ZEC afin qu'un permis de pêche soit émis pour chacun des lacs qui font partie de ces zones.

Ainsi, il serait plus facile pour eux d'entrer en communication avec un pêcheur en cas d'urgence (1, 2).

## LES ZEC AUX BIOLOGISTES!

Un dernier, alors que la saison de pêche battait encore son plein, le ministre de la Pêche, de la Chasse et de la Faune a décidé de fermer 183 lacs pour la bonne raison que les quotas calculés en début de saison avaient été atteints sans sur-exploitation ni sans des conséquences néfastes.

Les biologistes à l'emploi du ministère de la Pêche, de la Chasse et de la Faune ont étudié attentivement les données scientifiques qu'ils possèdent sur chacun des lacs du Québec avant de décider de réaffecter les "morceaux" de la pêche qui ont contracté des habitudes d'arrêter en arrêt. Si le travail des biologistes était, jusqu'à tout récemment, plutôt effacé derrière celui de garde-pêche, l'Opération Gestion-Poisson, celle de désaffaiblissement des clubs privés, appliquée l'an dernier, a pour ainsi dire mis les biologistes sur le devant.

En passant en revue plus de 17 000 milles carrés de nouvelles territoires, les biologistes du MTCP devaient faire en sorte que les particularités fauniques, biologiques l'existence de certains privilèges, ne soit pas soumise à une pression trop forte qui pourrait nuire à l'explorer. Il fallait donc agir prudemment et inventarier tous ces lacs sur lesquels on ne possédait que très peu de données. Comme l'explique le responsable de l'Opération Gestion-Poisson, le biologiste Clément Vallée "il a surtout fallu améliorer nos méthodes d'inventaire afin de faire vite et bien et de savoir au juste à quoi s'en tenir. Pour ce faire, nous avons eu recours à la recherche pour l'identification de l'exploitation de la faune à une ou deux fois la "technique de la sonde". Il s'agit simplement de prendre des échantillons à plusieurs endroits du lac, puis de les faire passer à l'analyse de ce lac à partir de sa profondeur, de sa superficie et de certains autres de calcul que nous

1979

## LES ZEC AUX BIOLOGISTES!

L'an dernier, alors que la saison de pêche battait encore son plein, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche décidait de fermer 183 lacs pour la bonne raison que les quota calculés en début de saison étaient atteints; une sur-exploitation aurait eu des conséquences néfastes.

Les biologistes à l'emploi du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche étudient attentivement les données scientifiques qu'ils possèdent sur chacun des lacs du Québec avant de risquer de mécontenter les "mordus" de la pêche qui ont contracté des habitudes d'année en année. Si le travail des biologistes était, jusqu'à tout récemment, plutôt effacé derrière celui du garde-pêche, l'Opération Gestion-Faune, celle du déclubbage des clubs privés, appliquée l'an dernier, a pour ainsi dire mis les biologistes sur la sellette.

En prenant en main plus de 17 000 milles carrés de nouveaux territoires, les biologistes du MTCP devaient faire en sorte que ce patrimoine faunique, longtemps l'exclusivité de certains privilégiés, ne soit pas soumis à une pression trop forte qui pourrait menacer les espèces. Il fallait donc agir prudemment et inventorier tous ces lacs sur lesquels on ne possédait que très peu de données. Comme l'explique le responsable de l'Opération Gestion-Faune, le biologiste Clément Veilleux "il a surtout fallu améliorer nos méthodes d'inventaire afin de faire vite et bien et de savoir au juste à quoi s'en tenir. Pour ce faire, notre service de recherche pour l'amélioration de l'exploitation de la faune a mis au point la "technique de la sauterelle". Il s'agit simplement de prendre des échantillons à plusieurs points sur un lac, d'évaluer le potentiel de capture de ce lac à partir de sa profondeur, de sa superficie et de certaines tables de calcul que nous avons déjà établies et qui varient selon les espèces de poissons".

Le calcul des prises quotidiennes aux barrières s'avère lui aussi d'une grande importance, car sans cette mesure il est impossible d'avoir toujours une idée de la pression de pêche qui s'applique sur les lacs les plus accessibles. Pour mieux répartir cette pression, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche suggère aux utilisateurs d'essayer de nouveaux lacs. Lorsque le public ignore cette suggestion, il arrive que le nombre de prises quotidiennes soit limité, que la saison soit écourtée ou tout simplement que le lac en question demeure fermé pour lui permettre de récupérer et d'accueillir à nouveau les pêcheurs la prochaine saison.

ANDRÉ LAMOUREUX (Service Hebdo-science)

SPORTIF GUY PAGÉ

Mont-Laurier, le 15 novembre 1979

Journal de Montréal  
c/o Guy Pagé  
155 rue de Port-Royal  
Montréal H3L 2B1

M. Guy Pagé,  
En lisant votre chronique, ce matin du 15 novembre, je me réjouissais du fait que vous souleviez le problème de

l'encroisement sur les axes. Comme vous, je prône le fait que les BCS soient à disposition des grands centres devraient profiter d'encroissements routiers afin de compenser pour le très grand problème de pêche que leurs axes doivent subir. Je vous que vous sembleriez très sensible à ce problème, vous avez très certainement obtenu les informations pertinentes auprès des personnes impliquées et je vous en félicite car voilà ce qui illustre bien la différence entre un journaliste et un "journaliste".

Pourtant, en continuant ma lecture, je me demandais bien pourquoi vous accusez certaines gens de Mont-Laurier de s'opposer et de s'être voulu dérober au problème leur version des faits. Probablement est-ce une question de distance et nous vous remercions un peu car nous souffrons du même problème dans l'Association de Chasse et Pêche des Deux Monts Inc. Cependant, nous, de Mont-Laurier, ne sommes pas dérangés de nos problèmes intervenant sur la voie des journaux. Permettez-moi donc d'apporter votre version des faits aux accusations que vous portez sur deux personnes en particulier mais que nous assumons nous être donné que malheureusement peut-être (pas pour nous) nous aussi du Front Communiste L. N. P. y avons collaboré.

Depuis le temps que vous recommandez aux gens de s'unir, maintenant vous dites que ce fait fait dans notre région. Et quoique vous en pensiez, l'affaire Lajeunesse n'est qu'un des nombreux dossiers sur lequel nous sommes perchés (entre autres nous discutons déjà de la pertinence de l'université de la carte de sac, du veto du leur venant, l'An passé). Ce M. Lajeunesse n'est à nos yeux ni un libéral, ni un mauvais parti mais un citoyen qui, sans permis du M.T.F., s'est installé (légalement, à notre avis, sur un territoire du Front Communiste. Nous avons exigé que ce "libéral" présente les documents nécessaires et nous attendrions le verdict de notre appareil judiciaire qui était déjà en place avant la venue des "mélancholiques pécheurs-déshonneur". Et si nous espérons que la justice nous donne raison, c'est pas, advenant le contraire, des centaines de personnes désirant se construire un bon leur semble un village ou un établissement commercial sans but lucratif "ne prendre" envahissent les sacs et ce sans et ce sans permis du M.T.F. est pas plus. CE QUI SERAIT PERMISSIBLE À M. LAJEUNESSE LE SERAIT AUSSI AUX AUTRES.

Je ne comprends pas vos accusations quant à notre intention de s'accaparer de territoires de pourvoyeurs car aucune demande en ce sens n'a été formulée au sein du Front Communiste. Pourtant je me demande bien pourquoi, au privilège de nos, au moins cinquante demandes de pourvoyeurs avaient été évaluées au M.T.C.P. dans le but de s'accaparer de territoires "supplémentaires" appartenant à des sacs.

Je suis entièrement d'accord avec vous quand vous dites que la faune appartient à tous les québécois et que tous devraient en profiter de la même façon. Mais il arrive que les gens de notre région n'ayant ni Place des Arts, ni Forum, ni Stade Olympique, utilisent l'argent de leurs salaires pour l'achat de chaloupes, moteurs et équipements de chasse et pêche. Je suis aussi d'accord devant l'évidence que les gens des grands centres sont souvent mieux équipés pour leur faune l'équipement nécessaire mais seulement quand nous aurons suffisamment d'argent pour le faire. Actuellement, nos budgets suffisent à peine à assurer la conservation de la faune (surveillance, statistiques, enregistrement, etc.) nous grande priorité.

Maintenant M. Pagé, je vais vous expliquer la procédure de fermeture de sac. Lorsque le quota est atteint sur un sac aussi notre gestion qui est en fait prévient le gestionnaire de la sac qui en informe à son tour le ministre qui signe un arrêté en conséquence et avertit le gestionnaire de la sac qui nous autorise à fermer le sac en question. Cette procédure est normale, j'en suis sûr, mais elle n'est ni jamais de sac, mais le jamais, sans l'autorisation du gestionnaire de la sac quelcon en direct ceux qui ne

respectent pas ces fermetures qui sont dans une affaire ignoré et il n'y en a pas avec le problème!

Pour terminer, M. Pagé, je ne vais pas continuer le dossier "Thomson et sa ferme" saisi après avec le dossier porté plus attention à leur intégrité que le fait que vous soyez avec avec certains personnes porte à l'histoire à la suite!

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les...

Gilles J. Chouinard par Téléphone et allié au Front Communiste

C.C. La Droite  
La Voie  
La Presse  
Raymond Seguin du Conseil de la Pêche  
Raymond Lamoine, gestionnaire de la Sac Landron  
Lucien Lessard, ministre  
L'Écho de la Lièvre

PARLONS FRANÇAIS  
ET  
PARLONS-LE BIEN  
par Louise Lapointe  
officielle de la Langue française

TERMINONS NOS  
LETTRES  
COURTOISEMENT

Voici quelques formules de courtoisie qui peuvent nous guider lors de la rédaction des nombreuses lettres que nous écrivons au cours de notre vie :-

- Veuillez agréer, (cher) \*1 Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.
- Veuillez agréer, (chers) \*2 Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments cordiaux.
- Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.
- Excusez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.
- Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.
- Agréée, Monsieur le Curé, l'hommage de mes sentiments très respectueux.
- Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Oubliions vite les expressions "Bien à vous" ou "Sincèrement vôtre", car elles sont tout simplement des traductions de "Yours truly" et "Yours sincerely".

\*1 - L'emploi de "cher" suppose une certaine amitié.

N.B. - Les formules ci-dessus se retrouvent dans LE FRANÇAIS AU BUREAU, cahier publié par l'Office de la langue française.

Pour toutes consultations, s'adresser: O.L.F., 170-1711.

1979

## Demande de rencontre avec des représentants gouvernementaux

Le regroupement des Zecs de la région a fait parvenir des télégrammes au gouvernement du Québec afin qu'une rencontre ait lieu entre divers intervenants impliqués dans la gestion de la forêt publique et ce, afin d'éclaircir certains points d'ordre administratif.

En effet, la secrétaire du Front commun des Zecs, Mme Suzanne Hâlin, a dit qu'un télégramme avait été envoyé à chacun des cabinets des ministres responsables d'Énergie et Ressources, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et de l'Aménagement.

Ces télégrammes ont pour but de provoquer une rencontre au sujet de la question de la "villégiature sur les terres publiques".

La rencontre aurait pour but de clarifier les rôles dans ce secteur d'activités, souhaite Mme Hâlin.

Entre temps, la représentante du Front Commun a fait savoir qu'on avait demandé la suspension de l'émission des baux sur les terres de la Couronne.  
(P.D.)

1980

# Les ZEC et les ZAC: une étape dans le découpage des terres publiques

Les administrations de l'Etat et provinciales ont... (Texte partiellement illisible)

Yves de la... (Texte partiellement illisible)

La... (Texte partiellement illisible)

En... (Texte partiellement illisible)

10000... (Texte partiellement illisible)

La... (Texte partiellement illisible)

Après... (Texte partiellement illisible)

Plus... (Texte partiellement illisible)

habitations... (Texte partiellement illisible)

Il... (Texte partiellement illisible)

avec... (Texte partiellement illisible)

avec... (Texte partiellement illisible)

Tout... (Texte partiellement illisible)

Le... (Texte partiellement illisible)

## Mai, mois de l'Environnement; nombreuses activités chez nous

En... (Texte partiellement illisible)

Après... (Texte partiellement illisible)

Plus... (Texte partiellement illisible)

avec... (Texte partiellement illisible)

La... (Texte partiellement illisible)

# Etablissements commerciaux et chalets de villégiature dans les ZEC, bientôt?

Par Fernand St-Onge

Un document de travail préparé par le Ministère de l'Aménagement et du Développement de la Région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie, est en cours de consultation. Les associations de propriétaires de chalets de villégiature et les associations de commerçants de la région sont appelés à donner leur avis.

Il s'agit d'un document de travail préparé par le Ministère de l'Aménagement et du Développement de la Région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie, est en cours de consultation. Les associations de propriétaires de chalets de villégiature et les associations de commerçants de la région sont appelés à donner leur avis.

Il s'agit d'un document de travail préparé par le Ministère de l'Aménagement et du Développement de la Région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie, est en cours de consultation. Les associations de propriétaires de chalets de villégiature et les associations de commerçants de la région sont appelés à donner leur avis.

Il s'agit d'un document de travail préparé par le Ministère de l'Aménagement et du Développement de la Région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie, est en cours de consultation. Les associations de propriétaires de chalets de villégiature et les associations de commerçants de la région sont appelés à donner leur avis.



Le plan de la région de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie, est en cours de consultation. Les associations de propriétaires de chalets de villégiature et les associations de commerçants de la région sont appelés à donner leur avis.

1980



## Un nouveau programme de gestion des déchets

Le Ministère de l'Aménagement et du Développement de la Région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie, est en cours de consultation. Les associations de propriétaires de chalets de villégiature et les associations de commerçants de la région sont appelés à donner leur avis.

Le document suggère également que des points de regroupement soient établis pour les déchets et les matériaux agricoles qui seraient utilisés pour l'agriculture. La consultation se fera en trois étapes: à la région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie.

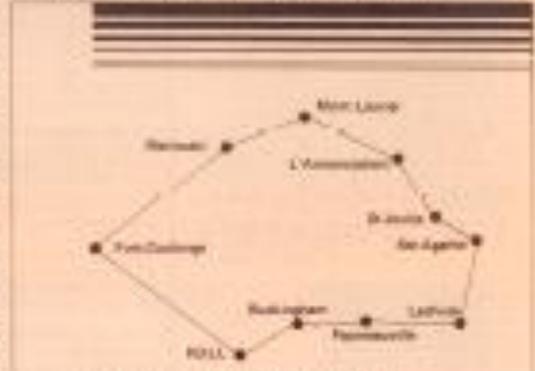
Les ZEC peuvent aussi recevoir des matériaux agricoles, des déchets et des matériaux de construction, des quais, des pontons et des îlots, des pontons de pêche, etc. Tous ces matériaux doivent, cependant, être déposés dans des zones désignées à cet effet. Une zone de dépôt de déchets agricoles est prévue dans la ZEC de la Région de la Gaspésie.

Le document suggère également que des points de regroupement soient établis pour les déchets et les matériaux agricoles qui seraient utilisés pour l'agriculture. La consultation se fera en trois étapes: à la région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie.

Le document suggère également que des points de regroupement soient établis pour les déchets et les matériaux agricoles qui seraient utilisés pour l'agriculture. La consultation se fera en trois étapes: à la région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie.

Le document suggère également que des points de regroupement soient établis pour les déchets et les matériaux agricoles qui seraient utilisés pour l'agriculture. La consultation se fera en trois étapes: à la région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie.

Le document suggère également que des points de regroupement soient établis pour les déchets et les matériaux agricoles qui seraient utilisés pour l'agriculture. La consultation se fera en trois étapes: à la région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie.



**L'UNIVERSITE EN BORD DE MER EN GASPESIE**

Le Centre d'études universitaires dans l'Outaouais, en collaboration avec le Ministère de l'Aménagement et du Développement de la Région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie, est en cours de consultation. Les associations de propriétaires de chalets de villégiature et les associations de commerçants de la région sont appelés à donner leur avis.

Le document suggère également que des points de regroupement soient établis pour les déchets et les matériaux agricoles qui seraient utilisés pour l'agriculture. La consultation se fera en trois étapes: à la région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie.

Le document suggère également que des points de regroupement soient établis pour les déchets et les matériaux agricoles qui seraient utilisés pour l'agriculture. La consultation se fera en trois étapes: à la région de la Capitale-Nationale, de la Région de la Gaspésie, de la Région de la Côte-Nord et de la Région de la Gaspésie.

1980

## Autres fermetures de lacs aux Zec Petawaga et Le Sueur

(Hull) - La Direction régionale de l'Outaouais du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire informer la population de modifications aux règlements de pêche dans deux zones d'exploitation contrôlée (Z.E.C.)

### ZEC PETAWAGA

"Toute pêche est interdite dans le lac Bondy du 5 juin au 7 septembre 1980".

De plus, dans la ZEC Petawaga, toute pêche est interdite dans le lac Lepaige du 5 juin 1980 au 7 septembre 1980.

### ZEC LE SUEUR

"Toute pêche est interdite dans le lac Landonais du 6 juin au 14 septembre 1980".

MERCREDI 4 JUIN 1980 — L'ECHO DE LA LIEVRE 53

*Dans la région de l'Outaouais:*

## Modification aux règlements de pêche

(Hull, le 26 mai 1980) - La Direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire aviser la population que les règlements de pêche sont modifiés de la façon suivante:

"Il est interdit de pêcher dans le lac Bazinet (ZEC Normandie), du 2 juin au 14 septembre 1980".

"Toute pêche est interdite dans les lacs Ekka et Sealy (Z.E.C. Petawaga) du 2 juin au 7 septembre 1980".

Dans la ZEC Rapides-des-Joachims:

La pêche à toutes les espèces est interdite du 2 juin 1980 au 21 mars 1981 dans les lacs Pinder (Cté Pontiac, canton Aberdeen) et Crutch (Cté Pontiac, canton Malakoff).

Dans la ZEC Normandie:

Toute pêche est interdite dans le lac Chabut, du 2 juin au 14 septembre 1980.

Dans la ZEC Mitichinamecus:

Toute pêche est interdite dans les lacs En Coeur (Jolicoeur), Buck Fever et Petit Bressan, du 2 juin 1980 au 14 septembre 1980.

1980

## Avis aux pêcheurs

Les responsables des Zones d'exploitation contrôlées lancent demandent aux pêcheurs durant la saison de signaler aux patrouilleurs les avions qui se trouvent sur les lacs sans autorisation. Les avions qui y sont doivent être munies de cartes de Zec que les pilotes se procurent au bureau d'enregistrement de chacune des zones.

## Fermeture des Lacs Gironde, McLean, André et Croche

(HULL) - La Direction régionale de l'Outaouais désire informer la population que les règlements de pêche ont été modifiés comme suit:

**Dans la ZEC Petawaga**

"Toute pêche est interdite dans le lac Gironde du 12 juin 1980 au 31 mars 1981".

**Dans la ZEC Mitchinamecus**

"Il est interdit de pêcher dans les lacs McLean, André, Croche, du 12 juin 1980 au 14 septembre 1980."

## LE KIOSQUE TOURISTIQUE QUELQUES MOIS APRÈS UNE POLÉMIQUE: IL N'Y AVAIT RIEN LÀ

Lundi dernier, les étudiants du projet "Bienvenue Chez-nous" de la Chambre de commerce de Mont-Laurier prenaient la relève des employés du Front Commun des Zec qui, depuis février, opéraient le Kiosque d'information touristique, blv. Paquette.

Le groupe de jeunes travailleurs qui se sont occupés d'accueillir les passants depuis la fin de semaine du 8 février '80, a dressé une sorte de bilan des activités du Kiosque.

Ce bilan sera présenté dans un rapport que le Front commun des Zec soumettra à diverses autorités, tant à la ville de Mont-Laurier qu'au Conseil de comté, etc..

Dès à présent, il est possible de dire que 895 personnes s'arrêtèrent pour demander des renseignements durant la période s'échelonnant du 8 FÉVRIER AU 31 MAI '80.

La clientèle a sensiblement crû au fur et à mesure qu'approchait la belle saison. De 73 en février, le nombre des personnes est passé à 456 en mai.



Dans l'ensemble, la clientèle qui a demandé des informations au kiosque voulait des renseignements sur la localité (28%), la Région comprenant le comté de Labelle, les Zec, les pourvoies et les parcs gouvernementaux (45%), la province (27%) et le national (4%) et l'international (1%).

Quant au contenu des informations véhiculées, elles sont diverses. Néanmoins, après ce premier bilan de l'action du Front commun au kiosque touristique, il semble évident que les faits n'ont pas donné raison à ceux qui, au début du projet, ont déclenché une polémique par la voie des journaux.

On se rappellera que les représentants de pourvoyeurs lancèrent alors les hauts cris pour dénoncer un supposé favoritisme de la ville à leur égard. Les pourvoyeurs s'en prenaient surtout au fait que l'information dispensée au kiosque par des employés du Front commun allait naturellement les désavantager au profit des Zones d'exploitation agréées.

Or, voilà qu'un porte-parole du groupe qui a mené le projet affirme que, sur les 82 demandes de renseignements adressées aux pourvoyeurs, six seulement d'entre eux ont répondu.

Quoiqu'il en soit, tout est revenu à la normale au kiosque, la Chambre de commerce l'opérant encore une fois cette année avec un permis accordé à cette fin par la ville.

Les heures d'ouverture de l'établissement seront sensiblement modifiées mais l'information fournie devrait sensiblement être la même. Les employés du projet P.E.E.J. sont Josée Lalonde, Pierre Nadeau, François Marcotte et Paul-André Forget.

Dans le rapport que le projet du Front commun présentera, finalement, on recommandera qu'une autorité régionale pourrait s'occuper du fonctionnement du kiosque ce qui correspondrait mieux aux besoins exprimés par la population desservie par le centre d'information. (P.D.)

1980

### Lac Landry: Fermé

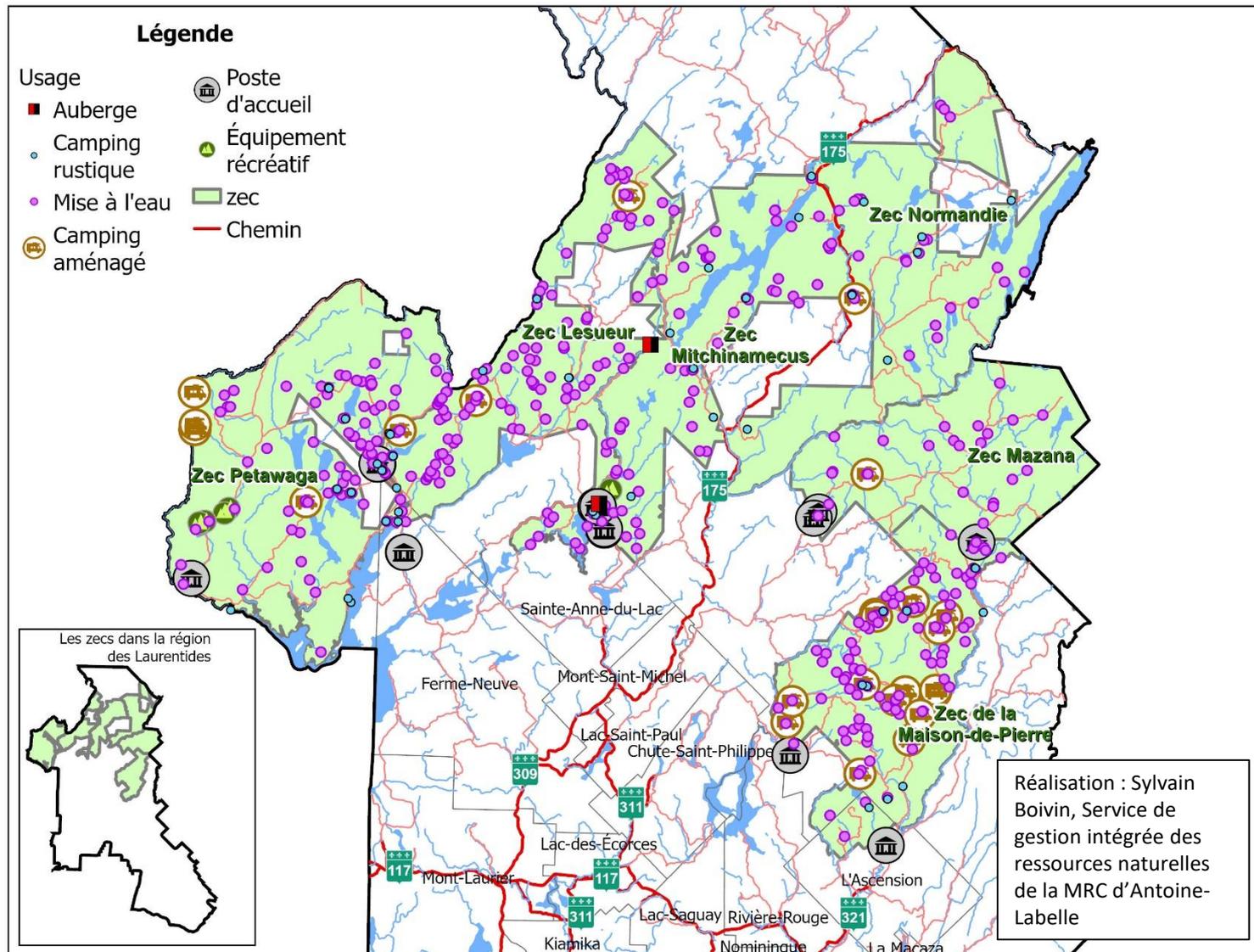
(HULL) - La Direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire informer la population que les règlements de pêche ont été modifiés tel que suit: Dans la ZEC Normandie:

"Toute pêche est interdite dans le lac Landry du 18 juin au 14 septembre 1980".

# ÉPILOGUE

Quarante-cinq ans plus tard, les zecs sont devenues beaucoup plus que des zones d'exploitation contrôlée de la faune (Carte 3). Gérés démocratiquement par des conseils d'administration élus annuellement et représentant près de 5 000 membres, ces territoires ont permis en 2023 la pratique de plus de 76 000 jours-pêche, de 41 000 jours-chasse et de 700 000 jours à d'autres activités en forêt. Cette capacité d'accueil est rendue possible grâce aux travaux soutenus des quatre dernières décennies pour y maintenir le réseau routier et améliorer l'accès au milieu forestier et à ses ressources fauniques. La mise en place des zecs s'est traduite par un mode de gestion original impliquant les usagers, répondant ainsi à un intérêt de plus en plus grand pour la démocratisation de la prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles.

# Carte 3 Les zecs des Laurentides en 2024



# REMERCIEMENTS

Je remercie monsieur Yohan Desmarais et la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides de m'avoir gracieusement donné accès à leurs archives informatisées. Je suis aussi très reconnaissant envers madame Suzanne St-Amour pour ses vibrants témoignages de cette époque, ainsi qu'au regretté Réjean Hatin pour leur partage sans retenue des valeurs inhérentes à la création des zecs.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, 2003. Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer. 94 pages. ISBN 2-9802382-1-X

Poupart, H. 1971. Le scandale des clubs privés de chasse et pêche. Editions Parti Pris, Montréal, 139 pages.



**L'opération déclubage: Le débat est ouvert**

Opération gestion faune



© Michel Hénault 2024